



Institut d'Urbanisme
de Paris



**MASTER «URBANISME ET TERRITOIRES»
Mention «URBANISME»**

Mémoire 1^{ère} année

Martin Elsa

*Les Associations de Maintien de
l'Agriculture Paysanne (AMAP) :
vers une nouvelle agriculture et une
nouvelle gestion du périurbain ?*

Directeur de mémoire : Guillaume Faburel

2009

Résumé :

Les Associations de Maintien de l'Agriculture Paysanne (Amap) sont un partenariat solidaire entre un agriculteur et des consommateurs. Le premier s'engage à fournir chaque semaine des paniers de biens alimentaires produits selon une agriculture respectueuse de l'environnement et à taille humaine pour chaque membre de l'Amap, en toute transparence. Les seconds paient par avance leur part de récolte pour toute l'année et sont solidaires en cas d'aléa naturel, à un prix rémunérateur pour l'agriculteur, et juste pour lui-même.

Ce mode de circuit court apparu au début des années 2000, s'insère dans le contexte d'une Politique Agricole Commune qui se renouvelle, et d'émergence de comportements qui se disent « responsables », « équitables ».

L'agriculture associée aux Amap, parce qu'elle se contente de petites surfaces lui permettant de s'insérer dans le tissu urbain, parce qu'insérée dans le projet urbain elle prend une valeur sociale et environnementale : maintien du cadre de vie périurbain, préservation de terres fertiles proches des bassins de consommation, lutte contre l'étalement urbain, est l'un des outils qui pourraient permettre de répondre aux enjeux récemment identifiés de l'espace périurbain francilien.

Nombreuses sont les politiques et les outils qui pourraient permettre le développement du réseau des Amap, et donc de ses impacts territoriaux, mais leur mise en action est timide, faute de volonté politique. L'implication citoyenne en faveur de ce mouvement (et à l'origine de ce mouvement), reste probablement la seule façon de faire entendre des propositions qui réfléchissent non pas seulement aux enjeux économiques de court et moyen termes qui priment encore le plus souvent, mais aussi aux enjeux économiques, sociaux et environnementaux à long terme.

Mots clés :

Amap, agriculture, citoyen, circuits courts, périurbain, Politique Agricole Commune, politiques, projet de territoire.

Je remercie mon directeur de mémoire, pour ses précieux conseils qui m'ont aidé à m'orienter, et que je n'ai certainement pas suffisamment sollicités

Merci aussi à Shah-Dia Rayan d'avoir pris un peu de son temps ô combien précieux et de m'avoir « donné les clés » du réseau Amap-IDF

Enfin, mes remerciements à Thierry Rado pour son soutien et son aide efficace

AVANT -PROPOS

Le concept des Amap et le mouvement qui l'entoure rencontrent le succès auprès des urbains et des médias (relativement à la jeunesse du mouvement). Outre les listes d'attentes et les groupes qui cherchent leur partenaire agriculteur, ce sont des articles depuis plusieurs années dans des journaux nationaux (Le monde : 18 novembre 2004, 14 février 2006 ; Libération : 15 août 2006, le Nouvel Observateur : n° du 24 au 30 juin 2006), régionaux (le Parisien : 11 janvier 2005), ou locaux (le Val-de-Marne matin : 6 août 2006), dans des revues agricoles (Transrural ou l'Acteur Rural par exemple), des revues de consommateurs, qui attirent l'attention du grand public et contribuent à la prise en compte du mouvement par les politiques. En mars 2009, le Parisien publiait un article intitulé « *La folie des paniers bio. Les 120 Amap franciliennes sont victimes de leur succès : 5000 personnes sur liste d'attente pour y adhérer* » présentait une distribution en Amap à Belleville, le réseau des Amap d'Île-de-France, et soulignait l'implication de la Mairie de Paris dans le soutien du mouvement. De même pour les travaux de recherche qui se font de plus en plus nombreux : notamment des travaux de l'ISARA-Lyon financé par le Conseil Régional de Rhône-Alpes sur les Amap, au travers d'ouvrages sur les circuits courts, sur les alternatives au modèle agricole productiviste...

SOMMAIRE

Avant propos p.3

Introduction p.7

Quelle pertinence du modèle des Amap ? p12

1. LE CONTEXTE AGRICOLE FRANÇAIS ET EUROPEEN p 12

1.1 Un modèle agricole dépendant de la PAC

1.1.1 Origine et principes de la PAC

1.1.2 Les deux piliers de la PAC

1.2 Quelle PAC pour 2013 ?

1.3 La déclinaison locale de la PAC : le DRDR de la région Île-de-France

1.4 Y a-t-il une place pour les Amap dans la PAC ?

2. LES AMAP, UNE OPPORTUNITE ECONOMIQUE ? p. 17

2.1 Les conditions de travail du producteur et la viabilité économique de l'exploitation

2.1.1 Des producteurs aux parcours et aux profils différents

2.1.2 Des exploitations au fonctionnement variable

2.1.3 Des motivations qui ne sont pas qu'économiques

2.2 Un coût « normal » pour les amapiens

2.3 Une économie qui est aussi solidaire et non-monétaire

3. ARGUMENTS TERRITORIAUX EN FAVEUR DES AMAP p. 21

3.1 Quels enjeux derrière le maintien de l'agriculture ?

3.2. Amap, animation du monde agricole et lien social

3.3 Un mode de production respectueux de l'environnement

3.3.1 Les bienfaits d'une agriculture biologique

3.3.2 La question de l'impact de la proximité

CONCLUSION : UN SYSTEME PERTINENT DONT LA VOIX COMMENCE A ETRE ENTENDUE p. 24

Quels moyens de diffusion du système des Amap ? p.26

1 QUELLE PLACE POUR LES AMAP AU SEIN DES NOUVELLES POLITIQUES TOURNEES VERS LE DEVELOPPEMENT DURABLE AU NIVEAU NATIONAL ET EUROPEEN ? p. 26

1. 1. La prise en compte des problématiques liées aux Amap dans les objectifs du Feader

1.2 Politiques et territorialisation de ces politiques au niveau national

1.2.1 La Stratégie Nationale de Développement durable (SNDD)

1.2.2 Le Plan de développement rural national

1.2.3 Le rôle de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRIAAP)

1.2.4. Le Contrat d'agriculture durable comme outil de territorialisation de la politique agricole nationale

1.3 Les Amap dans le plan d'action pour les Circuits courts de production et de commercialisation¹

1.3.1 L'intérêt récent du gouvernement pour les circuits courts

1.3.2 Les 14 points du ministre Barnier : pour le développement des circuits courts

2. LE ROLE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES p.30

2.1. Le rôle prépondérant de la Région en matière de stratégie et d'orientation de la planification

2.1.1 Le SDRIF : l'expression de la politique régionale

2.1.2 L'enjeu de la Ceinture Verte :

2.1.3 L'acteur principal impliqué dans le projet de Ceinture verte : l'AEV

2.1.4 Des financements apportés par la Région dans d'autres cadres

2.2 Les rapports entre la Région et les Amap.

2.3 Les programmes agri-urbains en Ile de France :

2.2.2 Les réponses politiques locales : l'urbanisme réglementaire

3. LES AUTRES ACTEURS ENGAGES POUR MAINTENIR LES ESPACES AGRICOLES p.40

3.1. Le monde agricole face à la périurbanisation

3.1.1 Différentes perceptions chez les agriculteurs de la périurbanisation et de la multifonctionnalité selon la conception qu'ils se font de leur métier

3.1.2 Le rôle de la SAFER

3.2 L'union fait la force : les acteurs partenaires

3.3 Le moyen propre du réseau Amap-IDF pour développer l'agriculture : la couveuse

CONCLUSION : DES POLITIQUES ET DES OUTILS POUR LE DEVELOPPEMENT DES AMAP, MAIS QUELLE UTILISATION ? p. 45

Les Amap au cœur des enjeux du périurbain p. 48

0.1 Définition de l'espace périurbain pour l'Île-de-France

0.2 « De l'agriculture périurbaine à l'agriculture urbaine »

1. LES ENJEUX DE LA PRESERVATION DES ESPACES OUVERTS PERIURBAINS p. 50

1.1 Laisser aux générations futures le choix de leur urbanisation

1.1.1 De la maîtrise de l'urbanisation en Île-de-France

1.1.2 Anticiper la demande d'espaces ouverts agricoles

1.2 Les enjeux environnementaux du maintien de l'agriculture périurbaine

1.2.1 Les risques liés à l'artificialisation des sols

1.2.2 L'impact environnemental de la proximité

1.3 Espaces périurbains et ville compacte

1.4 L'enjeu de la sécurité alimentaire

2. DE L'IDENTITE DU PERIURBAIN p. 55

2.1 Une demande croissante d'espaces ouverts

2.2 La valeur des espaces ouverts

3 LES AMAP COMME CIRCUIT COURT SPECIFIQUE DANS LE PERIRURBAIN p. 58

3.1 De la cohabitation à l'interconnaissance

3.2 De petites surfaces produisant un environnement sain

3.3 La légitimité de l'agriculture périurbaine par le soutien des urbains

CONCLUSION p. 60

BIBLIOGRAPHIE P.63

TABLEAU DES FIGURES P.64

ANNEXES P. 66

INTRODUCTION

L'intérêt croissant pour les problématiques environnementales et de développement durable, dans toute l'Europe, semble confirmé par le résultat des élections européennes du 7 juin dernier. Les verts, qui ont fait campagne sur le thème du New Deal Vert, obtiennent en effet de bons résultats dans plusieurs pays, (en particulier en France, en Belgique, en Allemagne et en Grèce), et progressent de 1,4% (selon l'Observatoire des élections en Europe).

« La politique agricole commune a encouragé l'irresponsabilité agricole, l'agro-industrie dictant les conditions du marché et orientant la production pour profiter au maximum des subventions, indépendamment des conséquences environnementales. Les Verts veulent profiter de l'examen à venir pour modifier la politique agricole de l'UE de façon à soutenir les agriculteurs et à les encourager à produire de la nourriture de qualité de manière durable. L'avenir de l'agriculture réside dans la production biologique et dans le commerce équitable. » Extrait du Manifeste des Verts européens, campagne pour les élections européennes de juin 2009.

Problématisation

L'accroissement de l'influence des mouvements écologistes en Europe annonce-t-elle à long terme la généralisation d'un autre modèle agricole ? Le développement de l'agriculture biologique, de l'agriculture dite raisonnée, le découplage des aides de la PAC et leur réorientation vers le développement rural, l'intérêt manifesté par l'Etat pour les circuits courts sont probablement les manifestations différentes d'un même mouvement de fond. On peut ajouter à ses manifestations celle de l'essor du mouvement des Associations pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne (Amap), associations préoccupées par l'impact environnemental et social de l'agriculture et de la distribution alimentaire, par la qualité sanitaire de l'alimentation, mais aussi par la reconstitution d'un lien social entre urbains, entre urbains et ruraux.

Dans quelle mesure le mouvement des Amap (et l'implication citoyenne qui le caractérise) peut-il favoriser l'émergence d'une nouvelle agriculture en Ile-de-France, et pour quels enjeux, dans le périurbain en particulier ?

Qu'est-ce qu'une Association de maintien de l'agriculture paysanne (AMAP) ?

Que sont les AMAP ? D'où viennent-elles ? Combien en existe-t-il ? Où se trouvent-elles ?

Une Association de Maintien de l'Agriculture Paysanne est un partenariat entre un agriculteur et un groupe de consommateurs. Les valeurs de solidarité, équité, proximité, transparence, confiance, convivialité et qualité des produits, en sont la base.

Chaque amapien, contractant avec l'exploitant agricole, achète par anticipation sa part de récolte. En début de saison la variété et la quantité des produits (en majorité des légumes, mais aussi de la viande, du pain, des céréales, des œufs etc. selon la production du ou des agriculteurs partenaires) sont choisies conjointement par le groupe de consommateur et l'agriculteur. La composition dépend à la fois de ces choix, des saisons, mais aussi des aléas de la production (climat, maladies par exemple), pour un prix fixe lui aussi défini en début de saison. L'exploitant vient périodiquement déposer les produits dans un lieu convivial, où ils sont répartis en paniers par les amapiens eux-mêmes.

Côté consommateur, il ne s'agit pas seulement d'aller chercher chaque semaine un panier de produits frais, de saison, le plus souvent biologiques. On est aussi informé de ce que l'on mange, de la manière dont cela a été produit, et sur l'exploitation on bénéficie d'activités pédagogiques sur l'agriculture proposées pas le producteur, on participe aux travaux de la ferme de manière ponctuelle.

Du côté de l'agriculteur, on a la garantie d'un revenu stable quelques soient les aléas, l'aide ponctuelle apportée par les consommateurs doit être la contrepartie d'une transparence maximale, d'un mode de production respectueux de l'environnement, et des activités pédagogiques évoquées précédemment.

Toute Amap, doit théoriquement pour se nommer comme telle approuver la charte des Amap, déposée en 2003 par Alliance Provence, (première structure fédératrice des Amap) auprès de l'INPI (Institut National de la Protection Industrielle). Cette charte se compose de 18 principes que voici :

Les 18 principes de la Charte de AMAP :

1. La référence à la charte de l'agriculture paysanne pour chaque producteur
2. Une production de taille humaine adaptée aux types de culture et d'élevage
3. Une production respectueuse de la nature, de l'environnement et de l'animal : développement d'une biodiversité, fertilité des sols, production sans engrais, production sans engrais ni pesticide chimiques de synthèse, gestion économique de l'eau...
4. Une bonne qualité des produits : gustative, sanitaire, environnementale
5. L'appui à l'agriculture paysanne locale
6. La solidarité et des liens actifs avec tous les acteurs locaux oeuvrant pour le maintien de l'agriculture durable et d'un commerce solidaire
7. Le respect des normes sociales par rapport aux employés de l'exploitation, y compris le personnel temporaire
8. La recherche de la transparence dans les actes d'achat, de production, de vente des produits agricoles
9. L'accompagnement du producteur à l'autonomie, c'est-à-dire la capacité à être maître de ses choix
10. La proximité du producteur et des consommateurs : elle est indispensable pour assurer un lien direct entre eux et pour favoriser le circuit le plus court entre producteur et consommateurs
11. Une AMAP par producteur et par groupe local de consommateurs
12. La formalisation et le respect des contrats à chaque saison entre consommateurs et producteurs
13. Aucun intermédiaire entre producteur et consommateurs, pas de produits achetés et revendus par le producteur sans accord des consommateurs
14. La définition à chaque saison d'un prix équitable entre producteur et consommateurs
15. Une information fréquente du consommateur sur les produits
16. La solidarité des consommateurs avec le producteur dans les aléas de la production
17. Une participation active des consommateurs à l'AMAP favorisée notamment par la responsabilisation du maximum d'adhérents
18. Une sensibilisation des adhérents de l'AMAP aux particularités de l'agriculture paysanne

Figure 1 : la Charte des Amap

Cette charte est née à l'initiative des premiers acteurs des AMAP. Il s'agissait du couple d'agriculteurs (les époux Vuillon) qui ont ramené en 2001 le principe de l'AMAP des États-Unis, où ils avaient assisté à une distribution dans un CSA : Community Support Agriculture, et d'un groupe de consommateurs militants membres d'ATTAC. Ils ont créé et donné un nom à la première association qui allait devenir « Amap », et constitué le groupe Alliance Paysans Ecologistes Consommateurs de la région Provence, dans le but de favoriser l'essaimage du concept d'Amap.

Les Amap se sont rapidement développées dans leur région d'origine (pour la France, puisque le concept vient au départ du Japon, je rappellerai plus loin l'histoire de ce concept arrivé jusqu'à nous), la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur : on comptait en 2001 l'Amap des Vuillon, en 2003 20 Amap, 41 en 2004, 90 en 2006, et 120 en 2007, et 130 en 2008, et 140 d'après la carte ci-dessous réalisée par le MIRAMAP (Mouvement Interrégional des Amap) d'après les données produites par Alliance PEC Provence pour début 2009.

L'idée a bien sûr franchi les frontières régionales, et d'autres alliances se sont constituées: Alliance Rhône-Alpes (où une autre charte a été adoptée, y insérant la référence à l'agriculture biologique), Alliance Midi-Pyrénées, Amap Aquitaine et plus récemment, en 2004, en Île-de-France, nommée

Amap-IDF. Le développement, la promotion des Amap ont pu être porté aussi pas des ADEAR (Association pour le Développement de l'Emploi Agricole Rural), des GAB (Groupement d'agriculture biologique) ou des CIVAM (Centre d'information et de vulgarisation pour le milieu rural).

La diffusion a été inégale selon les régions. Début 2009, la Picardie, le Languedoc-Roussillon ou le Nord - Pas – de - Calais n'accueillent que 3 ou 4 Amap chacune. En revanche en Île-de-France, où le phénomène des Amap s'est diffusé très rapidement (surtout du fait des consommateurs), on estimait au même moment qu'il y existait 120 groupes d'Amap. Sachant qu'un Amap comprend en moyenne 50 consommateurs, ce sont donc plus de 5 milliers de foyer alimentés (en partie) par les soixante-dix producteurs avec lesquels ils ont contractés. Ceci alors que la première Amap d'Île-de-France n'est née qu'en 2003 à Pantin. Cette centaine d'Amap représente environ 10% du nombre d'Amap pour toute la France, qui en compte 1200 (dont au moins une centaine en projet), pour 60 000 familles soit environ 200 000 consommateurs (MIRAMAP).

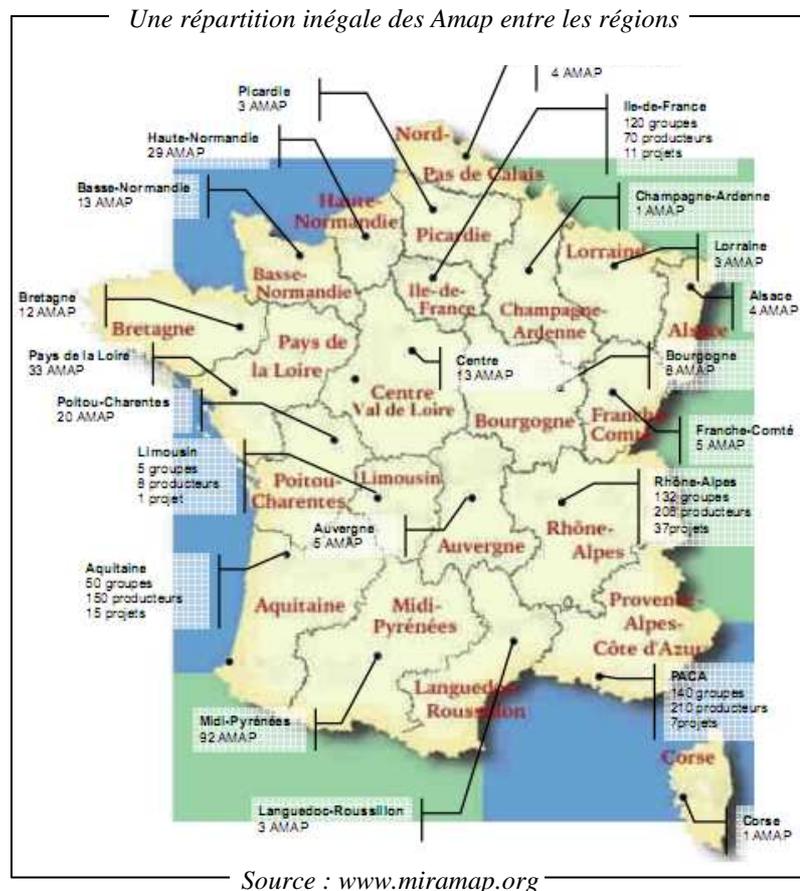


Figure 2 : Carte du nombre d' Amap par région en France début 2009

Ce chiffre peut paraître faible compte tenu de la part écrasante de la population française qui vit en Île-de-France (20% de la population métropolitaine d'après les données INSEE de 2007) mais ce serait oublier les listes d'attentes à rallonge des Amap. Rien qu'à Paris, où l'on estime le nombre foyers qui s'alimentent via une Amap à 2000, on en compte autant sur les listes d'attentes ou dans des groupes qui cherchent un producteur. C'est donc faute d'agriculteur partenaire que cette très forte demande ne peut être satisfaite. Le réseau Amap-IDF, qui aide les initiatives de création d'Amap conseille aujourd'hui à ceux qui viennent les consulter de chercher hors de la région : dans l'Oise, la Marne, le Loiret par exemple, car tous les agriculteurs intéressés par les Amap produisent déjà un nombre optimal de paniers ou cherchent toujours un lieu de production...

Le maintien d'une agriculture paysanne

Ainsi en Île-de-France le « maintien » de l'agriculture ne suffit pas à satisfaire la demande, et le réseau s'est donné la nouvelle mission qu'est celle du « développement » de l'installation en agriculture paysanne.

La situation nationale de disparition grandissante d'exploitations agricoles se retrouve de manière forte en dans la région capitale, où, d'après le Document Régional de Développement Rural d'Île-de-France (FEADER), le nombre d'exploitations a baissé sur la période 2000-2005 de 3,1% par an. Les installations sont en nombre très insuffisant pour compenser les départs et la concentration des exploitations. Leur nombre a été divisé par trois depuis les années 1990. Maintenir l'agriculture en soutenant l'installation, c'est préserver le dynamisme des territoires ruraux ; conserver une agriculture de proximité écrasée par une agriculture déterritorialisée qui s'est développée avec la politique agricole française et européenne ; préserver des paysages que l'agriculture a façonnés depuis des

siècles ; c'est aussi assurer le maintien de terres fertiles qui sont peu à peu absorbées par l'urbanisation.

Les exploitations que le mouvement des Amap souhaite contribuer à maintenir, ce ne sont pas les grandes exploitations céréalières qui continuent de croître en Île-de-France, notamment en proche couronne, et exportent leur production. L'insistance a été forte pour intégrer le « P » d'Amap : c'est une agriculture paysanne qui est soutenue, à savoir une agriculture définie par ses défenseurs comme une « agriculture productrice de bien marchands et non marchands dans l'intérêt de la société ». Les dix principes qui la gouvernent sont au cœur des Amap, puisque le premier point de la charte des Amap en fait la référence pour le producteur associé. Ces dix principes sont les suivants :

1. Répartir les volumes de production afin de permettre au plus grand nombre d'accéder au métier et d'en vivre
2. Être solidaire des paysans des autres régions d'Europe et du monde
3. Respecter la nature : on ne l'hérite pas de nos parents, on l'emprunte à nos enfants
4. Valoriser les ressources abondantes et économiser celles qui sont rares
5. Rechercher la transparence dans l'acte d'achat, de production, de transformation, de vente des produits agricoles
6. Assurer la bonne qualité gustative et sanitaire des produits
7. Viser le maximum d'autonomie dans le fonctionnement des exploitations agricoles
8. Rechercher des partenariats avec les autres acteurs du monde rural
9. maintenir la diversité des populations animales élevées et des variétés végétales cultivées
10. Toujours raisonner à long terme et de manière globale

Figure 3 : Les dix principes de la charte de l'agriculture paysanne

On reconnaît y bien l'esprit des Amap, en rappelant qu'il faut ajouter la dimension du lien social et de la solidarité entre consommateurs, entre consommateurs et producteurs.

L'objectif des Amap est donc de soutenir des exploitants qui cultivent de manière diversifiée (maraîchage en particulier), de manière à respecter l'environnement (agriculture durable : le plus souvent bio ou en conversion), et dont la production est tournée vers un marché local : en Amap, mais aussi d'autres circuits courts comme celui de la vente à la ferme, de la vente sur les marchés ou en magasins collectifs etc.

Le premier livre entièrement consacré aux Amap a été édité en 2008 par les Éditions Yves Michel. Il s'agit de l'ouvrage de la sociologue Claire Lamine (EHESS) intitulé *Les AMAP : un nouveau pacte entre producteurs et consommateurs ?* Rédigé de sorte à être accessible au grand public, il présente de manière complète les Amap : leur origine, leur fonctionnement, les profils de leurs membres consommateurs et producteurs, les liens créés et les sources de dissension, leur place dans les initiatives qui se disent « alternatives », les conditions de son développement et sa portée politique. Je renvoie volontiers vers cet ouvrage pour plus d'information sur ces éléments, pour une vision plus nationale, ce mémoire se concentrant sur la région Île-de-France.

Objectifs du mémoire

Ce mémoire a pour objectif de resituer le mouvement des Amap au sein du jeu d'acteurs, des politiques qui l'encadrent plus ou moins directement, d'identifier les enjeux de territoire auxquels se rapportent les Amap, dans le périurbain en particulier, ainsi que les moyens de développement du mouvement.

Pour ce faire, on a choisi comme territoire la région Ile-de-France, où le mouvement est très actif.

L'Île-de-France, ce sont 11,6 millions d'habitants dans une région dont le Conseil Régional veut la première Éco-région d'Europe. La très forte pression foncière s'exerce sur un territoire où l'agriculture et la forêt occupe encore une partie importante de l'espace (52% et 23% respectivement, 75% au total), bien que leur fonction économique soit perçue comme marginale. On compte selon la DRIIAF

tout de même 240 000 emplois « verts » (liés aux espaces ouverts : agricoles, forestiers, naturels, ou de loisir). Il s'y pose la question de l'avenir de ces espaces compte tenu de la forte consommation d'espace qui se poursuit, et de la gestion des problématiques qui y sont liées : activité économique, préservation du cadre de vie et de l'environnement.

Le développement des Amap y est un travail de tous les jours pour le réseau Amap Île-de-France (créée en 2004). Les difficultés inhérentes à l'inertie des choses, à des volontés politiques contraires, aux pressions foncières extrêmement fortes existantes en Ile-de-France amène le réseau (qui s'est constitué en acteur légitime pour ce territoire) à agir sur tous les fronts. Il s'agit de mobiliser toutes les ressources, qu'elles soient de l'ordre du recours aux pouvoirs publics, aux aides proposées par ceux-ci, aux outils réglementaires disponibles, à des logiques de réseau (Bio, Confédération paysanne, finance solidaire...), à des initiatives contournant les acteurs et modes de fonctionner problématiques (ex : relation avec la SAFER), ou propres au réseau.

Corpus méthodologique

Ce travail a été réalisé sur la base d'un travail de recherche bibliographique, de collecte de données sur internet et auprès du mouvement des Amap (réseau Amap IDF) ; d'informations recueillies lors de la première réunion du réseau MIRAMAP, lors d'un colloque de l'INRA sur l'agriculture périurbaine (5 mai 2009) et de tables rondes sur les politiques agricoles européenne et régionale et sur l'insertion du mouvement dans celui de l'économie sociale et solidaire (fête des Amap du 6 juin 2009) ; par des entretiens informels, et un entretien final avec la chargée de mission animation du réseau IDF, au cœur du mouvement et des actions en région Île-de-France.

Cheminement proposé

Dans un premier chapitre je définirai la pertinence du mouvement des Amap dans le contexte agricole actuel (PAC), ses intérêts et sa viabilité. Après avoir cerné les politiques principales et tous les outils qui encadrent et pourraient servir ou non le développement des Amap en Île-de-France dans le deuxième chapitre, je m'attacherai à montrer dans le troisième et dernier chapitre comment les Amap s'insèrent dans la réflexion autour du rapport ville-campagne autour de Paris, et en quoi elles peuvent contribuer à répondre aux enjeux du périurbain.

Les enjeux sont très forts en matière de maintien de l'agriculture et de foncier en Île-de-France, bien que le débat sur le Grand Paris n'y prête (que peu d')attention, mais comme l'identifie le SDRIF approuvé en Région mais non encore transmis au Conseil d'État qui doit le valider. Dans des perspectives incertaines quant aux crises énergétiques à venir, environnementale ou alimentaire, les enjeux énoncés par les différents acteurs sont les suivants : une alimentation de qualité pour tous, notamment en passant par une plus grande autonomie alimentaire et un mode de production sain, préservation du cadre périurbain, des réserves en eau, en terres, pour garantir la capacité des générations futures à répondre à leurs besoins. C'est donc dans l'enjeu d'un développement durable de la région Île-de-France que s'inscrit le mouvement des Amap.

Alors, le mouvement des Amap, un des outils existant pour l'élaboration et la mise en œuvre d'une nouvelle conception de l'agriculture qui façonne le rapport entre le milieu urbain et le milieu rural ?

Quelle pertinence du modèle des Amap ?

1. LE CONTEXTE AGRICOLE FRANÇAIS ET EUROPEEN

Le mouvement des Amap émerge dans un contexte de remise en cause du modèle agricole productiviste promu par la Politique Agricole Commune (PAC). Dès les années 1970, des problèmes liés au fonctionnement de la PAC se manifestent. Le système de garantie du revenu des producteurs et de soutien à la modernisation de l'agriculture a rapidement dépassé son objectif d'assurer l'autosuffisance alimentaire des pays-membres. L'évolution rapide des structures des exploitations et la forte augmentation de la productivité des facteurs a en effet conduit à l'apparition d'excédents dont la gestion devenait de plus en plus coûteuse, et l'on commençait à s'inquiéter des impacts environnementaux négatifs du modèle intensif.

1.1 Un modèle agricole dépendant de la PAC

1.1.1 Origine et principes de la PAC

La Politique Agricole Commune, mise en place par la Communauté Economique Européenne en 1962 (six membres à l'époque), suite au traité de Rome de 1957, avait pour but de favoriser l'augmentation de la production alimentaire dans une Europe dévastée par la seconde guerre mondiale.

En favorisant la modernisation des exploitations et en garantissant le revenu des agriculteurs via le FEOGA, la PAC a permis à l'Union Européenne de devenir, derrière les Etats-Unis, le deuxième exportateur de denrées agroalimentaires. Toutefois, les problèmes d'excédents déjà évoqués (amenant l'instauration de quotas) et le fort coût environnemental de l'agriculture productiviste ont mené à la remise en cause de la politique de soutien de la production.

Après trois grandes réformes successives (1992, 1999 et 2003), les objectifs actuels de la PAC sont :

- « - un approvisionnement stable en aliments sûrs, sains et de qualité à un prix raisonnable sur le marché communautaire ;
- un niveau de vie équitable à la population agricole tout en permettant à l'industrie agricole de se moderniser et d'évoluer. (...)
- la protection de l'environnement pour les générations futures ;
- de meilleures conditions de santé et de bien-être pour les animaux. » (touteurope.fr)

Une importance croissante est accordée à la dimension qualitative de l'agriculture.

La PAC se fonde sur trois principes : celui du marché commun, celui de la préférence communautaire et celui de la solidarité financière. Outre qu'elle vise à protéger le marché domestique face aux importations de produits agricoles à bas coût en provenance de pays plus compétitifs, elle s'organise autour des OCM (organisations communes de marché) qui garantissent la stabilité des marchés, des aides directes aux agriculteurs depuis 1992 (90% du budget de la PAC), et des incitations financières encourageant les agriculteurs à produire d'une manière plus respectueuse de l'environnement.

1.1.2 Les deux piliers de la PAC

Le premier pilier financé par le FEAGA, Fonds Européen Agricole de Garantie correspond à toutes les aides directes calculées sur la base de la surface agricole cultivée et des aides perçues sur la précédente période. Ces aides, qui comprennent les aides aux marchés et revenus agricoles (droit à paiement unique depuis 2006, aides liées aux produits, organisation et modernisation des filières...) jouent un rôle déterminant dans le revenu de la grande majorité des exploitations agricoles professionnelles : 54% des exploitations françaises auraient un résultat courant négatif, en leur absence d'après Chatellier V. et Baudry A. (2009)².

Le deuxième pilier, qui ne représente que les 13% restant (2005) du budget de la PAC, a pour but d'accompagner les mutations de l'espace rural. Il est constitué des politiques structurelles des aides au développement rural suivantes : installation, modernisation et maîtrise des pollutions (dotations aux jeunes agriculteurs, formation professionnelle, prêts d'investissement bonifiés, volet économique des contrats territoriaux d'exploitation...) compensation de handicaps naturels (montagne par exemple) et contraintes environnementales (zones Natura 2000), mesures agro-environnementales qui visent à maintenir ou réintroduire des méthodes de productions respectueuses de l'environnement et à l'entretien de l'espace rural (prime herbagère agro-environnementale, CTE remplacés depuis 2003 par les contrats d'agriculture durable ou CAD), aménagement et protection de l'espace rural, transformation et commercialisation des produits.

L'Île-de-France se caractérise par des exploitations peu nombreuses, puisqu'elle compte après la Corse le moins d'exploitations agricoles (5310 en 2007 pour 506 930 exploitations dans toute la France métropolitaine), mais néanmoins en moyenne les exploitations les plus grandes (106 hectares par exploitation pour une moyenne française de 54 exploitations). 46 % des exploitations font plus de 100 hectares et elles cultivent 82 % de la superficie agricole régionale. La région, spécialisée dans les grandes cultures comme celle du blé tendre (en 2006 83% de grandes cultures et 7% de polyculture-élevage), recueille le plus d'aides allouées par l'Europe, la France et les collectivités territoriales (en 2006 59450 euros par exploitation, correspondant à 561 euros par hectare de SAU, contre respectivement 26800 et 496 euros pour la France en moyenne). (Chatellier V. et Baudry A. (2009))

1.2 Quelle PAC pour 2013 ?

On a vu se réorienter la PAC en particulier depuis les années 1990. Les réformes « MacSharry » et « de l'Agenda 2000 » (1990 et 1999) se sont traduites par une baisse des prix institutionnels des productions de grandes cultures et de viande bovine, des soutiens indirects liés à la régulation des marchés, et au contraire une augmentation des aides directes au revenu et des aides du second pilier (développement rural).

La réforme de 2003 a rendu l'écoconditionnalité obligatoire. Il s'agit du principe selon lequel les aides directes, versées une fois dans l'année, sont subordonnées au respect de normes en matière d'environnement et d'autres normes fixées au niveau de l'UE et au niveau national [ec.europa.eu]³. Il ne s'agit plus d'encourager la production, mais le respect des normes : produire dans des conditions agronomiques et environnementales satisfaisantes, en répondant à des exigences de gestion réglementaires concernant « la protection de l'environnement, la santé publique, la santé animale et végétale et le bien-être des animaux ». Ces normes sont distinctes de celles plus élevées correspondant à la valorisation de bonnes pratiques agricole, dans le cadre des mesures de développement rural. La réforme a aussi mis en place, des transferts de crédits vers le développement rural, la baisse des prix institutionnels du lait et le découplage des aides directes de soutien au revenu des agriculteurs.

² Chatellier V. et Baudry A. « Disparités régionales des soutiens budgétaires et des aides directes à l'agriculture en France » in F. Aubert, V. Piveteau, B. Schmitt coord. (2009) *Politiques agricoles et territoires*. Editions Quae.

³ http://ec.europa.eu/agriculture/capreform/infosheets/crocom_fr.pdf

Ce découplage, qui vise à redonner la primauté au marché vient rompre la relation entre le soutien des revenus agricoles et la production, qui a « sans doute joué en faveur d'une certaine dispersion de la production agricole » (Barkaoui *et al.* 2009⁴) : dans certaines régions la concentration de la production a provoqué des problèmes environnementaux, alors que d'autres ont vu leur développement économique et la gestion de leur paysage affectés négativement par l'abandon de l'agriculture. Il a été introduit partiellement en France en 2006, par crainte que le découplage total ne provoque l'abandon de la production dans les régions défavorisées. Ainsi, une partie des aides restent basées sur les aides directes allouées sur la période précédente.

Un découplage total dans lequel tous les agriculteurs français auraient un montant de paiement unique par hectare identique (et non pas au sein de chaque région avec un même budget national) permettrait un transfert des soutiens publics des régions de grandes cultures vers les régions d'élevage extensif, et plus d'équité entre agriculteurs. (Chatellier et Baudry) Ceci à condition que le renforcement du deuxième pilier compense l'effet d'intensification de la production dans les zones les plus compétitives et une plus grande dispersion de l'activité agricole sur le territoire. L'accroissement de la demande de produits de proximité est aussi évoquée par Barkoui *et al.* pour s'opposer à ce dernier effet.

Les libertés laissées aux nations ont permis à la France de continuer d'aider en fonction des aides perçues précédemment au lieu d'utiliser la possibilité de redistribution des aides, de ne pas réaffecter les 10% autorisés du montant des aides au soutien de productions de qualité et respectueuses de l'environnement. Ici agir et la Confédération paysanne y percevaient en 2005 la poursuite de la politique de soutien à l'agriculture productiviste, intensive et exportatrice, contrairement aux vœux affichés de réorienter la PAC vers l'autosuffisance alimentaire de l'UE et la garantie d'un niveau de vie équitable pour la population agricole...

Toutefois, récemment puisqu'en février 2009, suite au bilan de santé de la PAC adopté lors de la présidence française de l'UE l'an dernier, Michel Barnier a présenté son projet pour la redistribution des fonds de la PAC en France⁵. Il est composé de quatre points : consolider l'économie agricole et l'emploi sur l'ensemble du territoire, instaurer un nouveau mode de soutien pour l'élevage à l'herbe, accompagner un mode de développement durable de l'agriculture, instaurer des outils de couverture de risques climatiques et sanitaires. Il se traduira notamment par la « modulation » de la distribution des aides en transférant une partie des crédits du premier vers le second pilier. Ensuite, par le ciblage des aides spécifiques pour certains systèmes nécessitant un soutien particulier (ovins, caprins, lait en montagne, production durable : agriculture biologique ou protéines végétales entre autres). Les mesures de ce plan devraient s'appliquer dès 2010.

Ainsi, la PAC se réoriente lentement vers une répartition plus équilibrée des soutiens à l'agriculture, favorisant davantage les modes de production respectueuses de l'environnement.

L'augmentation du poids des Verts dans le parlement européen suite aux dernières élections se traduira peut-être par une accélération de ce mouvement en faveur d'une agriculture durable. Voici un extrait du manifeste des Verts européen⁶ : « Les politiques agricoles et alimentaires devraient promouvoir les marchés locaux pour ce qui est des produits agricoles, éliminant ainsi les transports superflus. Elles devraient encourager des méthodes de production plus durables, qui viseraient à préserver la biodiversité et les ressources en eau et à renforcer la fertilité des sols, en réduisant le recours aux pesticides et aux engrais toxiques et polluants. Cette approche aiderait à réduire les émissions de gaz à effet de serre dues à l'agriculture intensive. Elle contribuerait en outre à réduire les risques que pose l'élevage industriel à la santé publique. »

La réduction des aides aux cultures les plus polluantes devrait satisfaire ceux qui demandent une réduction du budget de la PAC : à la fois pour réduire la distorsion du marché qui découle des aides apportées à l'agriculture européenne par la PAC, et les coûts pour les contribuables européens de soutiens qui ne trouvent pas toujours de justification.

⁴ A. Barkaoui ; K. Daniel, J-P Butault. « Impat territorial de la réforme de la PAC de 2003. Enjeux du découplage » in F. Aubert, V. Piveteau, B. Schmitt coord. (2009) *Politiques agricoles et territoires*. Editions Quae.

⁵ http://agriculture.gouv.fr/sections/presse/communiqués/legitimite-nouvelle-pour/downloadFile/FichierAttache_1_f0/Bilandesantefrance.pdf?nocache=1235412961_28

⁶ www.verts-europe-sinople.net/IMG/pdf/MANIFESTE_DES_VERTS_EUROPEENS_2009.pdf

La part du budget de la PAC dans l'UE (48% en 2008) est donc sujet de discorde. Le budget est garanti par l'accord de Luxembourg jusqu'en 2013, mais ensuite ? Des pays comme la France, qui bénéficie de 10 milliards d'euros sur les 42 alloués à la PAC, souhaitent le maintien de ces budgets, tandis que la Grande-Bretagne se bat pour une profonde modification du fonctionnement de la politique agricole commune. Jean-Christophe Bureau, chercheur à AgroParisTech, estime que les négociations sont bloquées, et ce jusque 2012 ou 2013. Malgré cette situation, on aura tout de même pu identifier des tendances de fond et on prend peu de risques en projetant que le budget de la PAC ira en se réduisant et que les aides continueront de se réorienter vers des aides conditionnées par des engagements en matière de respect de l'environnement, de soutien au développement rural... L'autre paramètre à considérer sera l'évolution des négociations entre l'UE et l'OMC (qui demande une réduction des plafonds de soutien).

1.3 La déclinaison locale de la PAC : le DRDR de la région Île-de-France

Le Document Régional de développement Rural est la déclinaison dans chaque région métropolitaine du Programme de Développement Rural Hexagonal (2007-2013).

Approuvé en 2007 par la Commission Européenne et financé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (Feader), le programme de Développement Rural Hexagonal, concerne toute la France métropolitaine à part la Corse. Un socle commun de mesures applicables aux 21 régions est complété par un volet régional spécifique à chacune d'entre elles, dont la programmation est confiée au préfet de région.

Le socle national cherche à répondre aux quatre défis identifiés que sont la compétitivité des secteurs agricoles et sylvicoles (axe 1 : 35% du Feader), l'environnement (axe 2 : 54% du Feader), l'accompagnement de la diversification de l'économie rurale (axe 3 : 6%), la valorisation des spécificités et de la diversité des territoires (axe 4 : 5%). Il contient notamment les indemnités compensatrices de handicaps naturels, le soutien à l'installation en agriculture, des mesures en faveur de la forêt et les mesures agro-environnementales (MAE rotationnelle : diversification des cultures en assolement, prime herbagère...).

Les documents régionaux de développement rural doivent répondre aux enjeux locaux, en programmant diverses mesures en faveur du développement économique, de la préservation des ressources naturelles, soutien de l'activité et de l'attractivité des territoires ruraux, des projets de territoire⁷. Ils contiennent une information sur la mise en application en région du socle national, ainsi qu'une description détaillée des dispositifs du volet régional, et donne une vision opérationnelle de la mise en œuvre du développement rural.

Quatre priorités ont été retenues dans le DRDR d'Île-de-France : l'amélioration de la compétitivité agricole (axe 1), l'amélioration de l'environnement et de l'espace rural (axe 2), l'amélioration de la qualité de vie et la diversification des activités en zone rurale (axe 3), le programme de Liaisons entre Action de Développement de l'Economie Rurale (LEADER) (axe 4).

Nous identifierons dans chacun de ces axes les objectifs et constats qui concernent notre étude, notamment les circuits courts ou bien des éléments en rapport avec le mode de production en AMAP⁸.

Dans l'axe 1, on trouve notamment l'incitation au développement de la transformation à la ferme et des circuits courts de consommation, dans le but de répondre à la demande des 11,5 millions d'habitants de la région.

⁷ <http://www.europeidf.fr/fr/feader/presentation/pdrh/index.html>

⁸ <http://agriculture.gouv.fr/sections/thematiques/europe-international/la-programmation-de-developpement-rural-2007-2013>

Dans l'axe 2, la nécessité de « maintenir des exploitations dans les zones périurbaines soumises à de nombreux handicaps, et poursuivre ainsi l'entretien des derniers milieux ouverts dont la présence est un élément essentiel de la qualité du cadre de vie des franciliens »

Dans l'axe 3, on encourage la diversification des exploitations agricoles..

Dans l'axe 4, les projets Leader consacrés à : la recherche de solutions locales pérennes aux mutations majeures que connaissent les territoires ruraux en matière d'activités et de services et en particulier le secteur agricole dans le domaine du développement des agro-ressources, de la diversification d'activités et des circuits de commercialisation. Ces démarches devront intégrer les enjeux de développement rural et plus spécifiquement environnementaux.

1.4 Y a-t-il une place pour les Amap dans la PAC ?

On constate à travers le DRDR, et plus globalement à travers les objectifs du Feader, la place croissante que seront très probablement amenées à prendre les mesures en faveur des circuits courts dont les Amap, qui dépendent de et peuvent contribuer à conserver les espaces périurbains, en y implantant une agriculture multifonctionnelle et de proximité.

D'autre part, revenons sur certains constats concernant l'agriculture conventionnelle aujourd'hui. Le montant des aides étant devenu supérieur au revenu courant dans la plupart des exploitations agricoles françaises telles les exploitations de grandes cultures qui jouent un rôle important dans l'occupation du territoire, Chevallier et Baudry (2009) évalue la probabilité que ces exploitations puissent se maintenir et se transmettre à court et long terme sans le soutien de la PAC comme très faible. Les prix agricoles ne permettent plus à ces exploitations de compenser les coûts de production, malgré les agrandissements et les progrès techniques (sans encore évoquer la faiblesse des économies d'échelle en agriculture et la hausse de certaines charges comme la mise aux normes environnementales de l'exploitation ou le prix des énergies). D'après Barkaoui *et al.*(2009), les aides perçues contribuent plutôt à l'augmentation des coûts de production : les subventions se répercutent dans le prix des facteurs, surtout celui de la terre...

Sachant cela est-il pertinent de lutter pour maintenir ce type d'agriculture ? de lutter contre la réduction des budgets alloués aux aides directes pour les grosses exploitations ?

Sans intervention publique, la rente foncière et les salaires nominaux élevés des régions intensives interdisent la production de ces biens à faible valeur ajoutée dans les régions proches des centres urbanisés, ces dernières se spécialisent dans la production de biens différenciés. Les productions non soutenues ont ainsi tendance à se concentrer au plus près de la demande (pour réduire les coûts de transport) ou dans les régions les plus compétitives.

Les aides sont donc susceptibles au contraire de contrarier le développement d'une agriculture à plus haute valeur ajoutée et tournée vers des marchés locaux.

L'autre agriculture proposée par d'autres acteurs comme les Amap pourrait peut-être pallier à certains de problèmes rencontrés par l'agriculture aujourd'hui. Une agriculture à échelle plus humaine, davantage respectueuse de l'environnement et tournée vers des marchés de proximité plutôt que des productions à faible valeur ajoutée tournées vers l'exportation (l'augmentation de la demande de proximité permet de redonner de la compétitivité à des espaces soumis à une forte pression urbaine). Se greffe à la question de la compétitivité de l'agriculture française celle de l'autosuffisance alimentaire non plus des États-membres, mais celle des régions. Alors qu'en Île-de-France seul 1% des aliments consommés est issu de la région, et face à la raréfaction des ressources énergétiques, des ressources en eau, des ressources en terre, ne serait-il pas préférable de favoriser une agriculture locale durable tournée vers le plus grand bassin de population français, qui permettrait de donner une alimentation plus saine à des urbains conscients de ce qu'il mange ?

C'est en tout cas ce que défend le mouvement des Amap, dans son discours et à travers son soutien à des agriculteurs (maraîchers le plus souvent) qui travaillent en Île-de-France (en fait seulement en

partie puisque qu'on y manque d'agriculteurs partenaire), vendent leurs produits en Île-de-France, et ce pour une part sans aides de la PAC.

2. LES AMAP, UNE OPPORTUNITE ECONOMIQUE ?

« L'AMAP permet aux consommateurs de contrôler directement ce qu'ils mangent et aux paysans de pouvoir réduire leur temps de commercialisation et leur soumission à la loi du marché pour se consacrer uniquement à récolter des produits de qualité et donc maintenir leurs exploitations⁹. »

Le système des Amap, rappelons-le consiste en un partenariat solidaire de production et de vente entre un agriculteur qui produit de manière respectueuse de l'environnement des aliments, des légumes frais et de saison le plus souvent, et un groupe de consommateurs qui se disent « consomm'acteurs ».

Le réseau Amap-IDF résume les 18 principes cités dans l'introduction par les « 3x3 engagements » :

3 engagements généraux	3 engagements des consommateurs	3 engagements du paysan
<ul style="list-style-type: none"> - vente directe entre paysan et consommateurs - proximité - convivialité 	<ul style="list-style-type: none"> - Pré-financement de la production - solidarité dans les aléas naturels - implication dans la vie du groupe 	<ul style="list-style-type: none"> - Production de qualité et diversifiée - pédagogie - transparence technique et économique

« Figure 4 : les 3x3 engagements »

Le mode de production correspondant aux Amap (et souvent proche de celui de l'agriculture paysanne d'où le fait que l'agriculteur soit nommé « paysan ») s'oppose au mode de production intensive qu'a mis en place la PAC. Il s'agit d'une agriculture de proximité, dans la mesure du possible compte tenu du manque de foncier et d'agriculteurs intéressés en Île-de-France, massivement biologique ou en conversion, à taille humaine, et diversifiée : un contraste très fort avec les grandes exploitations spécialisées (surtout les céréales en Île-de-France), grandes consommatrices d'intrants.

Ces exploitations sont très fortement dépendantes des aides directes de la PAC, mais qu'en est-il de la rentabilité et de la compétitivité des exploitations en Amap ?

2.1 Les conditions de travail du producteur et la viabilité économique de l'exploitation

Afin de garantir la sécurité des revenus à leur producteur, et donc la sécurité de leur approvisionnement régulier sous la forme de panier, les membres-consommateurs des Amap paient d'avance leur part de récolte pour toute la saison ou mieux, toute l'année.

Il n'est pas évident cependant pour un producteur s'installant, se convertissant ou se diversifiant en Amap, d'évaluer la valeur des paniers qu'il vend, d'autant plus que celle-ci est variable en fonction des saisons et des aléas de la production. Il s'agit d'évaluer aussi la rémunération d'un travail. Le métier

⁹ Mustapha Chtioui « Un pacte de solidarité entre un paysan et des consommateurs », article publié dans la Marseillaise du Var du dimanche 22 avril 2001

d'agriculteur est un métier très prenant, et plutôt faiblement rémunérateur : environ 1500€/mois au lieu de 2600€ en moyenne pour les autres catégories socioprofessionnelles. Dans certaines grandes exploitations spécialisées la modernisation a concentré sur certaines périodes les heures travaillées. D'après les témoignages d'agriculteurs lors de la fête des Amap, en agriculture maraîchère, « il y a toujours quelque chose à faire », on travaille généralement 6 ou 6 jours et demi par semaine, jusqu'à 12 heures dans la journée. On ne peut pas partir en week-end ou en vacances si l'on n'a pas trouvé quelqu'un de compétent pour prendre le relais.

La production en exploitation diversifiée est très exigeante, en termes de temps de travail, en termes de compétences techniques mais aussi en termes d'investissements (tracteurs, serres, herse étrille, bineuse, matériel d'irrigation...). Les difficultés éprouvées sont en partie les mêmes que pour les agriculteurs en bio. Une grande partie des exploitants en Amap sont en effet en bio ou en conversion : des cultures plus sensibles aux aléas climatiques, aux maladies, aux insectes etc, moins productives... Et il faut encore des compétences de type commerciales.

2.1.1 Des producteurs aux parcours et aux profils différents

Tous les agriculteurs qui se mettent en Amap n'ont pas tous les mêmes compétences.

Pour l'agriculteur qui depuis plusieurs années pratiquait une agriculture sans intrants chimiques et s'orientait déjà tant que possible vers la vente en circuits courts, le système des Amap représente moins d'adaptation que pour l'agriculteur issu de l'agriculture conventionnelle, qui s'est converti par exemple pour des problèmes de santé (intoxication grave par exemple qui sert de déclic), ou parce qu'ils ont eu l'impression d'arriver au bout d'un modèle.

Certains arrivés à la cinquantaine, ont pratiqué l'agriculture intensive pendant toute leur carrière, ont même été à des niveaux très élevés dans les organisations syndicales agricoles. Faisant le constat que les conditions se sont dégradées, qu'on ne gagne plus sa vie, même avec les aides de la PAC, ils se sont ensuite partiellement (ou complètement) reconvertis vers un nouveau mode de production. Un des agriculteurs dont les paroles ont été retranscrites dans l'ouvrage de Claire Lamine disait avoir le sentiment de « retrouver le métier de maraîcher ».

Certains jeunes agriculteurs, formés (éventuellement aux spécificités de l'agriculture biologique) n'ont pas d'exploitation, et attendent que les parents prennent leur retraite, pour pouvoir s'installer. C'était le cas d'un jeune agriculteur de sud-Seine-et-Marne, jusqu'à ce que l'installation en Amap le sorte de l'impasse. Il raconte à la fête des Amap que depuis trois ans, il cultive une surface de deux hectares en maraîchage biologique, sur l'exploitation familiale (en location). Malgré l'absence d'aides pour les maraîchers, ces deux hectares de maraîchages sont plus durables économiquement que les 145 hectares restant de l'exploitation cultivés en céréales avec les aides de la PAC par son père. Ce dernier pour lui-même dégager une rémunération de 1000 à 1500 euros, alors que le fils et sa compagne dégagent l'équivalent de trois SMIC sur l'équivalent d'à peine plus d'1% de la surface cultivée par le père !

Ainsi, dans un contexte de très forte pression foncière comme c'est en particulier le cas en Île-de-France, la production en Amap sur de très petites surfaces se révèle avantageuse : l'investissement de départ, ou la location des terres se trouvent d'autant plus réduits qu'une petite surface suffit pour compenser les charges et dégager un revenu. Un ou deux hectares peuvent le permettre, comme on le constate dans le témoignage précédent.

Enfin, le défi le plus grand est certainement celui que se lancent des personnes qui ne viennent pas du milieu agricole. Ayant un parcours bien plus atypique, ils ont souvent commencé une vie professionnelle sans aucun lien avec ce milieu, font partie de milieux associatifs ou se sentent concernés par les problématiques d'alimentation, de solidarité. Peut-être ont-ils eu de la famille dans l'agriculture, mais sans avoir véritablement « baigné » dedans. Il ne s'agit plus d'une transition entre deux modes de production, mais entre deux modes de vie. Se pose aussi le problème de leur formation en agriculture. Tous les projets n'aboutissent pas, mais néanmoins on peut citer le cas de l'un des membres du bureau, un agriculteur qui correspond à ce profil atypique, qui cultive 1,5 hectares, fournissant 100 paniers pour 140 personnes.

2.1.2 Des exploitations au fonctionnement variable

De même que tous les agriculteurs ont des profils et des histoires différents avant d'opter pour le système Amap, toutes les exploitations ne se ressemblent pas. Certains exploitants sont exclusivement en Amap, mais très souvent la vente directe en Amap est associée à d'autres formes de circuits courts, ou même est associée à la vente dans les filières agricoles habituelles. Par exemple, une surface en blé tournée vers l'exportation, et une petite partie en maraîchage. La diversification polyculture-élevage reste rare. La mixité des modes de production et des débouchés est le garant d'une certaine sécurité en cas de soucis sur l'un des deux modes, mais elle résulte aussi souvent de la difficulté de se convertir en bio par exemple. Le jeune agriculteur implanté en sud-Seine-et-Marne évoquait les difficultés qu'il rencontrerait s'il était amené à convertir les hectares en céréales de son père en bio : le premier silo bio est à plus d'une centaine de kilomètres, il faudrait donc s'associer avec d'autres producteurs pour financer un silo bio proche (plusieurs centaines de milliers d'euros), ou bien investir individuellement dans un bâtiment de stockage à la ferme, ce qui représenterait également un gros budget. Des aides existent pour les investissements en équipement matériel et bâtiments agricoles, mais quels investissements pour des professionnels qui dégagent qu'environ un SMIC chaque mois !

Dans des conditions « normales », une exploitation en Amap ou une partie d'exploitation en Amap est économiquement durable, contrairement aux grandes exploitations qui ne vivent que sous transfusion de la PAC. Y a-t-il une échelle de viabilité économique pour les Amap ? un nombre de panier pour une taille d'exploitation ? Il n'y a pas de règle. Cela dépend de l'existence ou non d'autres débouchés. Une faible quantité de paniers peut-être compensée par d'autres activités, mais dans l'autre sens, l'accroissement du nombre de panier peut aboutir à une spécialisation que tous les agriculteurs ne souhaitent pas : cela reviendrait à avoir « un spécialiste des carottes, un spécialiste de l'arrosage etc... ». D'autre part, pour l'agriculteur, accroître la production impliquerait un besoin de davantage de main d'œuvre. D'un côté on trouve difficilement des gens qualifiés prêts à accepter les horaires et les conditions de travail d'un agriculteur, et de l'autre, il n'est pas possible d'embaucher des salariés qui travailleront 35 heures sur l'exploitation, seront là quand il n'y aura rien à faire, et absent quand on aura besoin d'eux 12 heures par jour. Des essais ont été réalisés, mais souvent le producteur devait réduire ses propres marges déjà faibles pour pouvoir payer ses salariés...

2.1.3 Des motivations qui ne sont pas qu'économiques

L'exploitation en Amap ne permet pas de « faire de l'argent », mais permet de gagner sa vie. Les Amap traînent derrière elles une image d'organisation de « bobos » (que les acteurs agricoles conventionnel n'hésite pas à faire circuler), alors qu'en réalité, si on retrouve beaucoup de trentenaires et quarantenaires, plutôt urbain et très diplômés, il n'existe pourtant pas d'amapien type. On trouve aussi des érémites, des chômeurs, et la catégorie socio-culturelle qui définit peut-être le mieux une grande partie des amapiens est l'expression de « créatifs-culturels ». Ce concept importé des Etats-Unis, décrit l'implication dans de nouveaux courants combinant écologie, spiritualisme, solidarités etc... Il s'agit de donc pour les agriculteurs de conserver des prix acceptables par des consommateurs en Amap qui ont des revenus variables.

Souvent, avec l'expérience, le producteur fait évoluer le prix du panier en accord avec les consommateurs : « au début on m'avait dit un panier à 15 euros c'est bien pour commencer, mais c'était pas raisonnable pour la masse de travail, j'ai dû l'augmenter et maintenant il est à 17 euros » disait un agriculteur du réseau Amap-IDF. Les relations entre les deux parties ne sont pas toujours simples pour fixer le contenu et le prix des paniers, et certains arrangements peuvent avoir lieu (Mundler, 2007)¹⁰, qui dénaturent plus ou moins l'esprit des Amap (demi-paniers, périodes longues d'essai, report des contenus en cas d'aléas, engagement irrégulier de la part des consommateurs, ou pour de courtes périodes...).

L'incertitude évoquée par certains liée au fait que d'une année à l'autre les consommateurs peuvent se désengager de l'Amap (et donc abandonner un agriculteur qui a entamé des transformations importantes de son exploitation pour s'adapter aux Amap) se voit écartée, (à moins que la production

¹⁰ « Les Amap, en Rhône-Alpes, entre marché et solidarité », Ruralia, n°20, 2007

est été vraiment très mauvaise) par le fait que la demande en Île-de-France est très importante comme nous l'avons déjà souligné. Au contraire, tout comme pour la production biologique, le « marché des Amap » est tendu, et ce ne peut-être que plus d'agriculteurs qui sont sollicités pour un partenariat en Amap.

Globalement le revenu n'est pas meilleur en Amap que dans le conventionnel, mais les agriculteurs ne sont pour leur part pas dépendants des mesures en leur faveur existant dans la PAC (sachant que la famille de l'agriculteur peut se nourrir en partie en consommant une petite partie de la récolte, on peut déduire ces frais dans le budget familial). Ils ont un revenu garanti à court terme comme à long terme étant donné l'ampleur de la demande. L'autre source de satisfaction fondamentale est la relation de confiance qui s'instaure par la fréquentation régulière entre consommateurs et producteur sur l'exploitation ou sur le lieu de distribution, le soutien moral apporté par les amapiens, alors que les producteurs sont parfois très isolés du monde agricole conventionnel, ou des autres agriculteurs alternatifs du fait de leur éparpillement.

2.2 Un coût « normal » pour les amapiens

Généralement, ce sont les prix du marché qui sont appliqués, avec une réduction. Pour les produits qui sont habituellement distribués, le système des Amap n'est pas totalement coupé du marché. Il faut aussi garder des prix attractifs pour les consommateurs, tout en tenant compte qu'un amapien qui respecte l'esprit voulu par le mouvement des Amap n'adhère pas pour des raisons de prix. Cela peut y participer, mais c'est avant tout la volonté de soutenir un mouvement et la qualité supposée des produits (gustative, nutritionnelle et sanitaire), ou leur rareté qui fait que les amapiens sont souvent prêts à payer plus, tout comme une bonne partie des consommateurs bio. D'autre part, les amapiens sont souvent engagés dans d'autres associations solidaires, ou écologistes, et c'est tout le mode de vie et de consommation qu'est travaillé, selon l'implication de chacun. Ainsi, les consommateurs de produits bio, de par leurs habitudes alimentaires, ne dépensent pas plus que les autres ménages. Ils privilégient les légumes et fruits frais, réduisent leur consommation de viande et de plats préparés.

Une étude a été réalisée en 2008 en Rhône-Alpes par A. Audras pour l'ISARA-Lyon et Alliance Rhône-Alpes, intitulée « Les prix en AMAP : Réalités et perceptions en Rhône-Alpes. Etude quantitative et qualitative sur les prix des paniers d'AMAP de la région lyonnaise ». Elle constate que le prix moyen d'un panier de légumes en Amap est globalement moins chers que le même panier sur un marché biologique, et équivalent voir plutôt moins cher qu'en grandes surfaces. Pour la viande, les prix sont un peu plus élevés en Amap que sur le marché conventionnel et en grande surface, mais moins élevés que sur les marchés biologiques. Les entretiens qualitatifs révèlent quant à eux une satisfaction générale sur les prix des paniers en Amap, même si l'absence d'échange d'argent sur le lieu de distribution contribue à réduire l'importance du prix. Pour certains, « ça évite de gaspiller de l'argent » : le budget étant fixe pour les aliments obtenus en Amap, cela réduit les risques de faire des achats « de dernière minute » ou « inutiles ».

Concrètement, le prix du panier reste très variable. L'existence de démarches solidaires à l'attention de populations démunies (ex : on pourra payer le panier un peu plus cher, l'argent récupéré servant à financer des paniers moins chers pour des faibles revenus), de paniers ou demi-paniers pour les étudiants font encore davantage varier les prix, qui sont observés entre 7 euros et 20 à 25 euros (AUDRAS A. 2008). On estime que les prix tournent plus souvent autour de la quinzaine d'euros en Île-de-France.

L'article du Parisien qui présentait l'Amap de Belleville annonçait un prix de 17 euros pour 6 kilo de légumes ce qui revient à environ 3 euros le kilo de légumes variés.

Producteurs et consommateurs sont globalement satisfaits des échanges monétaires et non monétaires qu'ils entretiennent, même si comme le dit Claire Lamine : « tout n'est pas rose au vert pays des Amap ». Il est arrivé que des groupes Amap se trouvent abandonnés par leur producteur, ou inversement dans certaines cas d'insatisfaction, pour des problèmes de non respect des règles de transparence, ou de certains principes de la charte des Amap.

2.3 Une économie qui est aussi solidaire et non-monétaire

La satisfaction vient aussi souvent de la conscience que l'on participe d'une initiative qui se situe dans une approche citoyenne de l'économie. Il s'agit en établissant un contrat basé sur un engagement mutuel, sur la solidarité, de pallier à une déficience du marché : l'instabilité des cours notamment, qui favorise l'iniquité entre acteurs même secteur d'activité (AUDRAS A.). Il s'agit aussi de pallier à la déficience de la PAC, qui soutient peut-être trop des modèles dépassés.

Ce type de démarches combine économie marchande (prix), non marchande : avec une certaine redistribution des biens et des services, et non monétaire : entraide mutuelle et réciprocité, à l'image des activités pédagogiques proposée à la ferme par le producteur, ou bien le coup de main ponctuel que les consommateurs peuvent apporter, pour monter une serre par exemple.

Provenant d'initiatives personnelles et collectives en recherche d'une économie citoyenne, des actions et circuits économiques alternatives se mettent en place, dont les Amap. Autour d'un projet partagé, dans une démarche citoyenne, de proximité encourageant le débat et la prise de parole et avec le temps (Bidet, 1997), l'expérience et la solidarité donnent « une légitimité et un pouvoir de négociation qui commencent à être pris au sérieux » (Rouillé d'Orfeuil H., 2002).

Comme se plaît à le souligner la chargée de mission animation au réseau Amap-IDF, les Amap, c'est un mouvement de citoyens, qui fait des citoyens.

Outre que c'est un système d'échange qui est économiquement viable, et dont la valeur ajoutée est aussi sociale, les Amap ont également des arguments territoriaux pour les défendre.

3. ARGUMENTS TERRITORIAUX EN FAVEUR DES AMAP

À travers le soutien apporté à une agriculture durable, plus ou moins « paysanne » c'est aussi favoriser le dynamisme rural et périurbain en y maintenant des emplois agricoles, préserver les paysages et maintenir un certain cadre de vie.

Ces aspects seront plus amplement développés dans la troisième partie, mais l'on peut déjà donner quelques arguments.

3.1 Quels enjeux derrière le maintien de l'agriculture ?

Le contexte de réduction du nombre d'exploitations agricoles, les problèmes d'accès au foncier et d'installation des agriculteurs, les problématiques liées à la pollution des sols et des eaux sont particulièrement prégnants en Île-de-France. La région capitale, avec plus de 11 millions d'habitants sur seulement 2% du territoire français métropolitain, représente 1/5 de la population française. Les espaces urbanisés et les infrastructures représentent 1/5 du territoire régional, le reste étant composé d'espaces de forêt (23% de la superficie régionale) et de terres agricoles (53%), ces dernières étant constituée de terres arables à 96%, les derniers 4% étant occupés par des maraîchages, de l'horticulture, des vergers, des prairies. En 2006, l'agriculture représentait 13 000 emplois dont 13% de salariés permanents non familiaux.

Le monde agricole avait fortement diminué dans cette région entre 1988 et 1997 en particulier pour les maraîchers, arboriculteurs, pépiniéristes etc, qui étaient passés du nombre de 1900 à 800¹¹. Entre 2000 et 2005, l'INSEE observait une diminution du nombre d'exploitation de 3% par an.

La concurrence est rude entre urbanisation et maintien de l'activité agricole et les prix du foncier agricole sont particulièrement hauts en Île-de-France. Malgré la préconisation depuis le SDRIF de 1994 de recentrer la croissance francilienne sur les parties déjà urbanisées et d'avoir une maîtrise stricte des développements périphériques, la tendance est toujours celle d'aller là où c'est « facile ».

¹¹ Rapport du Sénat de 1999, « L'avenir des espaces périurbains ». Larcher G.

En zone périphérique le foncier est moins cher et plus simple à maîtriser, à équiper, pour une urbanisation nouvelle. Le problème majeur rencontré par le monde de l'agriculture est donc que les espaces agricoles ont un prix foncier qui n'est plus un prix agricole. L'agriculture peut difficilement être rentable dans ces conditions, et l'intervention sur le foncier est nécessaire pour la protéger.

Du point de vue de l'accès au foncier, les problèmes sont à peu près les mêmes pour les agriculteurs conventionnels que pour les autres agriculteurs dont ceux en Amap. Ces derniers pourraient sembler avantagés dans la mesure où ils peuvent n'avoir besoin que d'une petite surface pour mener une activité économiquement durable. Néanmoins, les actions foncières réalisées par les Safer, (actrices majeures dans ce domaine puisque leur est confiée la mission d'intérêt général de veille et d'action foncière en faveur de l'agriculture), sont généralement en faveur des gros producteurs pour des agrandissements, plutôt que pour l'installation de maraîchers sur de petites exploitations diversifiées.

Mais en regardant plus globalement les choses, les Amap (tout en répondant à une demande de produits frais et locaux) ont, de même que des organismes comme les Safer, les Associations de formation et d'information au service des initiatives rurales (Afip), les Adear (Associations de développement de l'emploi agricole et rural), pour but de favoriser le maintien de l'agriculture. On recense 4 enjeux principaux autour de l'agriculture pour les territoires :

1. maintien de terres qui produisent des denrées alimentaires, avec en vue leur valeur productive, et à plus terme, pour faire face éventuellement à une crise alimentaire. Dans le mouvement des Amap, certains craignent que ce soit « Paris intra-muros à un moment donné qui crève de faim » si l'on agit pas avec plus de force pour la préservation des terres fertiles en Île-de-France.

2. maintien de la biodiversité et d'un environnement sain. Dans le cas des Amap, ces dernières peuvent contribuer au maintien de variétés rares (car non vendues dans les circuits de distribution conventionnels) de légumes ou d'autres végétaux, ou d'espèces animales rares. Le mode de production, sans intrants chimiques, ou en agriculture biologique, réduit grandement les pollutions des sols et des eaux par les exploitations, garantissant un milieu plus sain pour les agriculteurs, comme pour ceux qui fréquentent ou côtoient ces exploitations.

3. préservation des paysages et du patrimoine, les Amap rentrant aussi en compte dans la mesure où, par leur soutien à l'activité agricole elles contribuent modestement à conserver des paysages ruraux dominés par la présence historique de l'agriculture, et dans le périurbain, à conserver des espaces ouverts et dont l'« agricolité » fait identité dans ces territoires, donnant l'illusion d'être à la campagne, renvoyant à un imaginaire rural enfoui.

4. maintien des emplois. Pour ce qui est des Amap, d'une part les exploitations sont surtout constituées de maraîchages, plus demandeuses en main-d'œuvre que les grandes cultures. D'autre part elles sont en mode de production biologique (ou proche de cet esprit), mode culturel dans lequel à certaines pratiques réalisées par des machines (pulvérisation de désherbants), se substituent voire s'ajoutent des méthodes mécaniques (désherbage mécanique, binage, préparation de compost, culture d'engrais verts) qui demandent beaucoup plus de travail. Sur une telle exploitation, cela revient à dire qu'il y a davantage d'emploi que sur les grandes exploitations qui dominent en surface et en nombre en Île-de-France.

Le paradoxe francilien est l'existence d'une pénurie de main d'œuvre, en particulier dans le secteur des cultures spécialisées, alors que le taux de chômage régional est important. Il convient donc, d'une part de contribuer à l'amélioration de l'image des emplois agricoles et d'autre part d'organiser des forums pour rapprocher l'offre de la demande d'emplois (ex : dans les secteurs de l'arboriculture, de la floriculture et du maraîchage) (orientations stratégiques)

3.2. Amap, animation du monde agricole et lien social

Tout comme dans l'agriculture biologique, par l'intensité de son jeu d'acteur au niveau local, le système des Amap, est un bon « catalyseur » de relations sociales. Des relations théoriquement solidaires entre consommateurs de l'Amap, entre consommateurs producteurs associés, entre acteurs du mouvement des Amap et d'autres acteurs agricoles comme les acteurs bio (GAB), les CIVAM, les Afip, les Adear, l'association Terre de Liens évoquées plus haut sur le mode de l'échange

d'expérience, et éventuellement du montage de projet en commun. D'autres partenaires qui peuvent participer à ces projets sont des associations dans le monde de l'économie solidaire, dont les Amap font aussi partie (CIGALES, Foncière Terre de liens...). Des relations plus difficiles existent avec les Safer, les chambres d'agriculture notamment, que les Amap doivent souvent « contourner » pour mettre en oeuvre leurs projets d'installation. De par la nouveauté des idées portées, la volonté d'agir sur les territoires, les Amap sont créatrices de débats, de discussions, de négociation entre acteurs, qui font aussi vivre le monde agricole. Les populations locales peuvent être intégrées ponctuellement grâce à toutes les actions d'information, de promotion, toutes les manifestations ouvertes au public, comme le Printemps des Amap ou récemment la fête des Amap d'Île-de-France.

Du côté des amapiens et des producteurs, on mentionne lors de la fête des Amap que ces dernières permettent de redonner du lien dans une société qui devient de plus en plus numérique, et où les contacts entre individus deviennent davantage indirects.

3.3 Un mode de production respectueux de l'environnement

Les Amap, c'est la solidarité envers les agriculteurs, entre consommateurs, mais aussi envers les générations futures. Si le mouvement souhaite une agriculture sans intrants chimique ou biologique, c'est pour la santé des consommateurs et des producteurs, mais c'est aussi pour préserver celle des générations à venir, leur alimentation, la qualité de leur environnement. Comme on le dit souvent et comme cela a été répété lors de la fête des Amap : « on hérite pas la terre de ses parents, on l'emprunte à nos enfants ».

L'idée est là. Pour que les agriculteurs puissent continuer à produire l'alimentation des urbains, il faut leur laisser des terres de qualités, non urbanisées, non polluées. Concrètement, en favorisant l'installation ou la conversion d'agriculteurs en agrobiologie, au minimum vers une agriculture sans intrants chimiques, le mouvement des Amap favorise les bienfaits à long terme attribués à l'agriculture biologique.

3.3.1 Les bienfaits d'une agriculture biologique

Principalement, ces effets à long terme sont :

- la réduction des polluants dans les sols, l'eau, et donc dans les organismes vivants (plantes, animaux et humains) ;
- le maintien de la fertilité et de la stabilité des sols ;
- l'enrichissement de la biodiversité : diversification génétique, et entretien de milieux favorables à son développement ;
- la limitation des populations de parasites et ravageurs ;
- l'économie d'énergie et développement des énergies renouvelables au sein des exploitations ;
- la réduction des émissions de CO₂ ;
- le maintien et enrichissement des caractéristiques des paysages ;
- le renforcement de modes de commercialisation alternatifs ;
- la revalorisation de la profession d'agriculteur.

3.3.2 La question de l'impact de la proximité

Tous les produits bio n'étant pas vendus à proximité, le système des Amap (et des autres circuits courts) permet d'ajouter cette valeur à l'agriculture pratiquée par ses producteurs partenaires. Pour les Amap parisiennes, les distances entre local de distribution et lieux de production vont d'une trentaine de kilomètres seulement à plus de cent kilomètres pour des produits spécifiques comme la viande, le lait, les œufs.

Les distances entre producteurs et consommateurs (sans passer par des intermédiaires) sont réduites par rapport au circuits de distribution conventionnels, certes, mais l'impact positif de cette réduction

des transports est à relativiser. En effet, une étude réalisée par Schlich *et al.* en 2006, qui étudie deux produits, montre que ce n'est pas la distance entre lieu de production et lieu de distribution qui compte, mais l'organisation et les volumes gérés par la chaîne d'approvisionnement. Ainsi, une consommation d'énergie du transport du produit moins forte a été constatée pour les produits importés par bateau depuis l'hémisphère sud que pour les produits locaux.

Dans un chapitre intitulé « L'impact des circuits courts sur l'environnement »¹², B. Redlingshöfer conclue que l'évaluation de l'impact écologique des circuits courts doit être effectuée en tenant compte à la fois des pratiques agricoles, de celles des consommateurs, et en tenant compte de l'organisation de la distribution. Un paramètre peut être favorable pour un circuit court, un autre défavorable ou non significatif.

Il semblerait que la sensibilisation à la fois du côté des agriculteurs et du côté des consommateurs aux problèmes environnementaux ait un impact favorable, sur lequel les circuits courts peuvent insister. Parmi les Amapiens, une grande partie sont des citoyens déjà préoccupés par la préservation de l'environnement, et auront grâce à l'association une idée plus concrète des enjeux reliant agriculture, consommation et qualité de l'environnement. D'autres sont arrivés par hasard en Amap, ou bien attirés par la qualité des produits ou la convivialité du système, et prennent conscience des problématiques d'environnement autour des Amap. Des producteurs attirés par les Amap pour des raisons autre que l'envie de produire autrement, seront sollicités par les amapiens pour s'engager au plus vite dans une démarche d'adaptation des pratiques à un mode de production plus respectueux de l'environnement.

CONCLUSION : UN SYSTEME PERTINENT DONT LA VOIX COMMENCE A ETRE ENTENDUE

Ainsi, les Amap peuvent influencer les dynamiques à l'oeuvre dans le milieu agricole : en se positionnant et en agissant en faveur du maintien d'une activité agricole dans les territoires ruraux et périurbains qu'ils contribuent à animer ; de la protection des ressources naturelles (eau, terres fertiles, biodiversité) dont auront besoin les générations futures ; de la préservation des paysages qui participent de l'identité d'un territoire.

Leur influence est encore mesurée, mais vu la rapidité de développement du mouvement des Amap, notamment en Île-de-France, déjà les pouvoirs les prennent en compte. Le pouvoir d'action des Amap et de ses partenaires commence à se manifester par la création d'une ferme couveuse, ou par des actions foncières telles que l'achat par la SCI (société civile immobilière) Terres Fertiles de 20 hectares de terres agricoles, afin d'y maintenir les agriculteurs qui y produisaient en Amap. Revenant sur le fait que le réseau Amap-IDF a été sollicité pendant les réflexions sur le SDRIF ou sur le plan bio de la Région, l'animatrice du réseau Amap-IDF s'exprimait en ces termes : « C'est là qu'on sent qu'on devient un acteur institutionnel, donc un interlocuteur. Après on est encore très jeune donc des fois on se retrouve un peu à être dans la cour des grands alors qu'on est tout petit ».

Restant un acteur mineur et boudé dans le monde agricole, le mouvement des Amap commence à néanmoins à peser dans la balance : à travers ses actions, les discussions qu'ils provoquent, et grâce au soutien d'un ensemble de citoyens de plus en plus nombreux : 5000 amapiens en Île-de-France, (en considérant en plus toutes les personnes sur listes d'attentes, celles qui cherchent un producteur pour créer une Amap...) qui donnent une légitimité au réseau Amap-Île-de-France.

Ce réseau, créé en 2004 autour des trois ou quatre premières Amap d'Île-de-France, avait pour but au départ d'« essaimer » les Amap, de favoriser leur développement en cherchant, en informant, en mettant en contact des consommateurs, des producteurs. Les relations avec les acteurs institutionnels se sont mis en place peu à peu. La situation actuelle de blocage du développement des Amap (faute d'agriculteurs intéressés ou d'accès au foncier), le réseau s'est donné comme mission non plus le maintien de l'agriculture paysanne, mais son développement, et se doit d'être encore plus présent dans le jeu d'acteur pour faire bouger les choses, ce qui explique aussi sa visibilité croissante.

¹² in Maréchal G. coordinateur, 2008, *Les circuits courts alimentaires, bien manger dans les territoires.*

Autre élément d'importance : le mouvement des Amap est pris en considération aussi parce qu'il est perçu comme l'une des manifestations d'un mouvement d'ensemble. Les Amap sont intégrées dans les questionnements actuels au sujet des circuits courts, qui nous le verrons font partie de l'actualité, dans une tendance à une plus grande conscience des enjeux environnementaux chez les citoyens qui se reflète dans la montée des mouvements écologistes (ex : les verts en Europe et en Île-de-France).

La cohérence du système, à la fois étant durable économiquement, ayant des impacts territoriaux positifs en termes de dynamisme et d'environnement, avec une très forte demande de la part des consommateurs lui permet de se positionner comme alternative à l'agriculture traditionnelle. Il ne s'agit certainement pas de vouloir faire des Amap un modèle agricole, mais plutôt de le considérer comme un mouvement qui permet de sensibiliser les différents acteurs à l'importance de mener une autre politique agricole, qui soutient des projets durables, plutôt qu'une agriculture en perte de vitesse qui ne subsiste que grâce aux aides de la PAC. Cette dernière est en cours d'évolution et donne une place de plus en plus importante aux mesures de développement rural, de lutte contre les externalités négatives de l'agriculture, mais continue malgré tout à privilégier les grandes exploitations qui sont dépendantes d'elles.

Le mouvement des Amap, dont le développement est contrarié en Île-de-France par la difficulté d'accéder à un foncier hors de prix, de trouver et d'installer de nouveaux agriculteurs en Amap, doit s'appuyer sur toutes les ressources disponibles pour pouvoir continuer de se développer et d'assurer les missions qu'il s'est confié.

Maintenant les principes, le fonctionnement et les intérêts du système des Amap et le contexte général agricole dans lequel elles s'insèrent ayant été présentés, le deuxième chapitre explicitera les différentes politiques, les différents acteurs, les différents outils que le mouvement des Amap peut solliciter pour se développer, ou doit essayer de faire évoluer ou contrarier, pour mettre en œuvre ses actions, et prendre d'avantage d'importance au sein du jeu d'acteurs complexe de la scène francilienne.

Quels moyens de diffusion du système des Amap ?

Les Amap sont une nouvelle forme de circuits courts apparue en France au début des années 2000 dans le milieu agricole de la confédération paysanne et de mouvements alternatifs (ATTAC). Elles sont inspirées des CSA (Community support agriculture) étasuniennes, elles-mêmes une adaptation du concept des teikei¹³ existant au Japon depuis les années 1970. Elles sont nées d'une initiative citoyenne, et aucun outil ou politique ne les encadrent. La notion même de « circuit court » n'a une définition officielle que depuis le mois d'avril dernier. Pourtant, elles se positionnent dans un paysage d'acteurs et de politiques déjà structuré, avec lequel elles doivent composer, tous les acteurs n'ayant pas les mêmes objectifs qu'elles. Le mouvement des Amap est né en collaboration avec certains (Confédération paysanne, ATTAC, puis les Civam, les Afip), en opposition avec d'autres (Safer), et les décideurs politiques peuvent le soutenir, l'ignorer ou le contrarier.

Dans un contexte où les Amap n'arrivent plus à se développer en Île-de-France, le réseau des Amap doit tirer parti des politiques et des outils existants, et profiter de l'existence d'acteurs aux sensibilités proches auxquels il peut s'allier.

Malgré la jeunesse du mouvement, certains documents évoquent déjà les Amap, à l'image du DRDR d'Île-de-France, mais le plus souvent les Amap s'insèrent indirectement dans les politiques, et peuvent bénéficier d'outils et de mesures qui ne leur étaient pas spécifiquement destinés.

1 QUELLE PLACE POUR LES AMAP AU SEIN DES NOUVELLES POLITIQUES TOURNEES VERS LE DEVELOPPEMENT DURABLE AU NIVEAU NATIONAL ET EUROPEEN ?

1. 1. La prise en compte des problématiques liées aux Amap dans les objectifs du Feader

Nous l'avons vu en première partie, la situation actuelle en matière d'agriculture a été modelée en profondeur par la Politique Agricole Commune. Nous nous contenterons de rappeler ici quelques éléments figurant dans les objectifs du second pilier orienté vers le développement rural, et les types d'aides existantes auxquels les producteurs en Amap pourraient éventuellement accéder.

Dans les objectifs du FEADER :

1. maintenir les espaces agricoles périurbains, qui sont des espaces ouverts contribuant à la qualité de vie et *permettant des productions de proximité*, mais soumis à des surcoûts d'exploitation, ainsi qu'à une très forte pression foncière.

2. Développer des systèmes de production agricole diversifiés maintenant un nombre important d'exploitations, en profitant de la proximité d'un très vaste marché de consommation. Les circuits courts sont déjà assez développés (50% de la production des agriculteurs spécialisés) mais à renforcer, et il y a possibilité de diversification.

3. Accompagner le développement local, en particulier dans les franges et les zones périurbaines. La mise en œuvre de cet objectif peut reposer sur des outils existants tels les contrats ruraux, les contrats régionaux et de territoire, PDEL (Projets de développement économique local), mais souffre d'un manque de coopération, de problèmes de gouvernance.

Une place est donc donnée indirectement aux Amap, par le biais de l'importance accordée aux circuits courts et aux initiatives favorisant le maintien des espaces agricoles périurbains.

¹³ Teikei : mot signifiant approximativement « nourriture avec le visage du fermier dessus » qui désigne le système mis en place dans les années 1970 au Japon. Des intoxications alimentaires liées à la pollution des sols et des eaux ont poussé des mères à s'approvisionner directement chez des agriculteurs dont elles connaissaient le mode de production.

En Ile-de-France, les aides existantes dans la déclinaison de la PAC sont notamment les mesures 311 : diversification des exploitations agricoles ; 323 : préservation et mise en valeur du patrimoine rural ; 214 : mesures agro-environnementales. 218. investissement non productif en agriculture ;121 : modernisation des exploitations agricoles et 112 : Installation des jeunes agriculteurs. Sur la période 2000-2005, les plus importantes sont la mesure agro-environnementale rotationnelle, représentant 24,4% des dépenses payées, les mesures CTE et contrat d'agriculture durable pour 23%, les mesure forestières pour 16,1%, et la DJA (dotation jeunes agriculteurs) pour 13%.

Toutefois, ces aides sont attribuées sous condition d'un seuil minimal d'attribution des aides, ce qui limite l'accès des petites exploitations aux soutiens de la PAC. Certains producteurs en Amap en bénéficient (souvent ceux issus du milieu agricole, et qui se sont diversifiés en Amap), mais d'autres sont totalement affranchis de ces aides (particulièrement les agriculteurs au parcours atypique).

Le choix de la possibilité ou non de bénéficier de telles mesures dans les pays-membres dépend ensuite de documents nationaux, par exemple le PDRH en France, Programme de Développement Rural Hexagonal qui se décline ensuite en DRDR. Une certaine marge est laissée aux États dans différents domaines, comme celui de l'application du découplage (partiel en France, alors que l'UE pousse vers un découplage total) ou la réaffectation de fonds en faveur de productions de qualité et respectueuses de l'environnement, qui a été bien inférieure à ce qui était autorisé. D'où l'importance des décisions prises au niveau national, même si les grandes tendances sont déterminées par l'Europe, en faveur ou non des orientations politiques agricoles françaises.

Le FEDER offre aussi des opportunités. L'action 11 mène en effet des actions de soutien au développement de l'économie sociale et solidaire. Toute action promouvant directement la création d'activité dans le secteur de l'économie sociale et solidaire est éligible : entrepreneuriat social individuel et collectif, initiatives innovantes dans les domaines des services ou de l'agriculture périurbaine. Les Amap pourraient donc théoriquement en profiter.

1.2 Politiques et territorialisation de ces politiques au niveau national

Au niveau national, on pourrait insérer les Amap et leur impact dans le plan de relance de l'économie 2009 (soutien aux filières agricoles, protection et valorisation de la biodiversité...), mais je m'intéresserai plutôt au Plan de développement rural national (PDRN), à la Stratégie nationale de développement durable, et aux mesures toutes récentes en faveur des circuits courts, qui concernent de plus près mon sujet.

1.2.1 La Stratégie Nationale de Développement durable (SNDD)

La Stratégie Nationale de Développement durable identifie les défis pour répondre aux enjeux du développement durable, fixe des objectifs et annonce la mise en place de plans d'actions. Elle programme des mesures dans le domaine de la lutte contre le changement climatique et énergie propre, du transport durable, de la santé publique, de l'inclusion sociale, de la pauvreté dans le monde et défis internationaux. Nous retiendrons surtout les actions centrées sur la production et consommation durable, et celles qui concernent la conservation et gestion des ressources naturelles.

Ci-après un extrait de la SNDD actualisée en 2007, dans la partie production et consommation durable: « Les consommateurs ont aussi un rôle majeur à jouer pour orienter les modes de production sur la base d'une information plus complète précisant les avantages et inconvénients des biens et services consommés. »

L'objectif II.C.2, « mieux informer le consommateur et améliorer la performance environnementale et sociale des produits et procédés de fabrication », nous paraît pouvoir être relayé par les Amap ou toute autre forme de distribution qui mettrait en contact direct producteurs et consommateurs, les Amap étant aujourd'hui le système qui favorise le plus les relations approfondies et de confiance.

L'objectif II.C.3, « Accompagner l'agriculture et la pêche dans leurs évolutions prévisibles », vise quant à lui à répondre aux enjeux de la compétitivité alimentaire, du développement des nouvelles

filières de production de biomasse (dont les biocarburants) et de la restauration de la qualité des ressources naturelles et de la biodiversité. Parmi les mesures réalisées pour un meilleur respect par l'agriculture de l'environnement, on peut citer comme exemple : l'obligation pour les exploitants d'installer des bandes enherbées le long des cours d'eau et de noter les intrants (fertilisants azotés et phyto- sanitaires) qu'ils apportent aux cultures. Ceci dans le cadre de l'éco-conditionnalité des aides de la PAC, en vigueur depuis 2005 ; Une application efficace de la directive "nitrates" dans les zones vulnérables par l'engagement de dossiers de mises aux normes des bâtiments pour une maîtrise des pollutions d'origine agricole ; La signature de nombreux Contrats d'agriculture durable ; Un plan interministériel 2006-2009 destiné à réduire les risques que l'utilisation des pesticides (phytosanitaires et biocides) peut générer sur la santé (notamment celle des utilisateurs), l'environnement et la biodiversité ; Un soutien spécifique à l'agriculture biologique a été mis en place (dispositif de conversion des agriculteurs au bio a été créé pour une période de 5 ans, crédit d'impôt à hauteur de 2000 euros maximum pour les agriculteurs ayant déjà plus de 40 % de leur chiffre d'affaires en produits Bio)...

En cohérence avec cette stratégie nationale de développement durable se mettent en place d'autres document stratégiques plus spécialisés, comme le Plan de développement rural national.

1.2.2 Le Plan de développement rural national

Le PDRN est un document qui permet de programmer les mesures de la PAC en France. Il contient un volet socio-économique (investissement, installation, diversification...) et un volet environnemental et territorial (agro-environnement principalement, protection de l'environnement, patrimoine rural...). Les cinq objectifs du PDRN sont : 1. l'orientation des exploitations vers une agriculture durable et multifonctionnelle. 2. la valorisation et le développement des ressources forestières. 3. le développement de la valeur ajoutée et de la qualité des produits agricoles et forestiers. 4. le rééquilibrage du territoire et la réduction des inégalités économique par la promotion de l'emploi tant que c'est possible. 5. la protection et la mise en valeur du patrimoine écologique.

Mesures du règlement développement rural	
a.	Investissement dans les exploitations
b.	Installation de jeunes agriculteurs
c.	Formation
d.	Préretraite
e.	Zones défavorisées et zones soumises à des contraintes environnementales
f.	agroenvironnement
g.	Amélioration de la transformation et de la commercialisation des produits agricoles
h.	Boisement des terres agricoles
i.	Autres mesures forestières
j.	Amélioration des terres
k.	Remembrement des terres agricoles
l.	Instauration de services de remplacement sur l'exploitation et de services d'aide à la gestion agricole
m.	Commercialisation de produits agricoles de qualité
n.	Services essentiels pour l'économie et la population rurale
o.	Rénovation et développement des villages et protection et conservation du patrimoine rural
p.	Diversification des activités agricoles ou proches de l'agriculture en vue de créer des activités multiples ou des alternatives de revenu
q.	Gestion des ressources en eau destinées à l'agriculture
r.	Développement et amélioration des infrastructures liées au développement de l'agriculture
s.	Encouragement des activités touristiques et artisanales
t.	Protection de l'environnement pour l'agriculture, la sylviculture et la gestion de l'espace naturel, ainsi que l'amélioration du bien-être des animaux
u.	Reconstitution du potentiel de production agricole endommagé par des catastrophes naturelles et mise en place des instruments de prévention appropriés
v.	Ingénierie financière

Figure 5 : Synthèse des mesures du règlement du PDRN

SOURCE: PDRN, texte complet revu le 27/07/00, Ministère de l'Agriculture et de la Forêt.

1.2.3 Le rôle de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRIAAF)

Pilote du pôle « Economie agricole et monde rural », la Driaaf¹⁴ (anciennement DRIAF, l'alimentation ayant été rajoutée en 2009) est un lieu d'échange qui regroupe l'ensemble des organismes ou services de l'Etat qui conduisent des politiques publiques en Ile-de-France concernant l'agriculture, la gestion des espaces forestiers et ruraux.

Le projet stratégique 2007-2012 de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'agriculture et des forêts :

Sa première orientation stratégique est de « favoriser la pérennité des filières agricoles, alimentaires et forestières et le développement des emplois « verts » en Ile-de-France. En particulier, l'innovation et la diversification des débouchés doivent encourager la compétitivité des filières agricoles.

Deuxième orientation stratégique « Promouvoir des modes de production respectueux de la santé et de l'environnement. » notamment encourage la production biologique, et l'utilisation des MAE. Elle vise aussi à assurer un approvisionnement alimentaire en cas de crise en Île-de-France (Mission Défense)

La troisième orientation stratégique consiste à « valoriser la multifonctionnalité des campagnes franciliennes et leur contribution à la biodiversité », par les programmes agriurbains par exemple, par le développement local.

(Quatrième orientation stratégique « Améliorer l'efficacité de la DRIAF et les conditions d'exercice des métiers des personnels »)

Les Amap prennent place dans le contexte de ce projet stratégique qui a notamment comme action la mise en place d'un plan de valorisation de la biomasse agricole et forestière. Ce plan, dans le cadre du Contrat de Plan Etat région avec l'Ademe et la Région travaille les enjeux économiques des filières agricoles et forestières, et sociétaux (lutte contre le réchauffement climatique).

Le grand projet 6 du Contrat de plan État-Région est celui dans lequel s'insère ce projet stratégique. Intitulé « Valoriser l'agriculture et la forêt », il évoque lui aussi le défi de l'indépendance alimentaire, rappelle l'intérêt de la diversification, les cultures spécialisées (horticulture, pépinière, maraîchage, arboriculture) étant considérées comme des filières régionales d'avenir.

Des programmes sont soutenus par l'État, comme le plan de reconquête de la qualité de l'eau en Ile-de-France : associant des services de l'État déconcentrés (Diren, Ddaf, Ddea), chambres d'agriculture, collectivités territoriales, agence de l'eau, pour faire face aux pollutions diffuses liées à l'utilisation de phytosanitaires et de fertilisants. Le développement de mode de production moins polluant, potentiellement via les Amap, fait partie des objectifs de ce plan.

Ainsi, les politiques qui semblent en faveur des Amap indirectement, via la volonté de maintenir l'agriculture, de la diversifier, de la rendre plus respectueuse de l'environnement, sont nombreuses. Les politiques sont souvent ambitieuses, mais les mesures de mise en œuvre sont souvent bien plus timides. Ainsi, la présentation non exhaustive des politiques étatiques visait à montrer que les politiques dans lesquelles peuvent s'insérer les Amap, et donc au nom desquelles elles peuvent réclamer du soutien sont nombreuses.

D'autre part, avec l'autonomie croissante des collectivités territoriales, l'Etat a besoin de la collaboration des pouvoirs locaux pour que les orientations stratégiques qu'il formule soient mises en

¹⁴ Pour donner une idée concrète des actions de la DRIAAF, voici un exemple issu de l'actualité : un appel à projet régional vient d'être lancé (le 11 juin dernier), pour « valoriser les territoires ruraux et périurbains d'Île-de-France », dans le cadre du dispositif 341 B du DRDR (« acquisition de compétences et animation en vue d'une stratégie locale de développement »).

Les porteurs de projet collectifs sélectionnés seront soutenus par une enveloppe de 400 000€ du FEADER pour 3 ans. Ces projets doivent être articulés avec les politiques de développement des territoires soutenues par le Conseil régional ou les Conseils généraux, qui apporteront la contrepartie publique nationale nécessaire à la mobilisation du FEADER.

œuvre. Tous les acteurs ne sont pas autant sensibilisés les uns que les autres à ses problématiques, ou alors ne les considèrent que comme des contraintes, en lieu et place d'une voie d'avenir.

1.2.4. Le Contrat d'agriculture durable comme outil de territorialisation de la politique agricole nationale

Concrètement, la politique en matière d'agriculture en faveur des objectifs précédemment cités se territorialise notamment par les Contrats d'Agriculture Durable (CAD). Ces contrats signés entre l'Etat et une exploitation, d'une durée de 5 ans (qui ont remplacé les Contrats territoriaux d'exploitation) sont un outil de développement de la multifonctionnalité de l'agriculture. Ils visent surtout à favoriser la contribution de l'exploitation agricole à la préservation des sols, de l'eau, de la biodiversité, des paysages, et à l'occupation et l'aménagement de l'espace rural. Un volet socio-économique facultatif accompagne les changements de l'exploitation vers une agriculture plus durable (plafonné à 15 000 €), et un volet agro-environnemental obligatoire compense les surcoûts et manques à gagner dus à la mise en place de pratiques plus respectueuses de l'environnement (maximum 23 000 €, sauf pour la conversion en agriculture biologique : pas de plafond).

Ces contrats ne favorisent pas particulièrement les circuits en Amap, mais l'attention nouvelle portée par l'État aux circuits courts devrait permettre à long terme de mieux intégrer les ventes directes dont les Amap dans les actions mises en œuvre au nom de ces politiques.

1.3 Les Amap dans le plan d'action pour les Circuits courts de production et de commercialisation¹⁵

1.3.1 L'intérêt récent du gouvernement pour les circuits courts

« Un circuit court est un mode de commercialisation de produits agricoles qui s'exerce soit par la vente directe, soit par la vente indirecte à condition qu'il n'y ait qu'un seul intermédiaire »

La première définition officielle en France des « circuits courts » (ci-dessus) ne date que du mois d'avril dernier. Elle a été élaborée par le groupe de travail constitué en janvier 2009 à la demande du ministre de l'agriculture et de la pêche M. Michel Barnier. Regroupant une grande diversité d'acteurs concernés (Amap-IDF, FNSEA, FNAB, MEEDAT, CEMAGREF, Jeunes Agriculteurs, INRA, FNCIVAM, Terres en Villes etc.), la démarche de réflexion et de concertation fait suite au Grenelle de l'Environnement et aux Assises de l'agriculture. Les 14 points qui en découlent s'intègrent dans la politique de l'offre alimentaire « sûre, diversifiée et durable » présentée en mai 2008, au sein de l'objectif de « recréer un lien entre producteurs et consommateurs ».

1.3.2 Les 14 points du ministre Barnier : pour le développement des circuits courts

Ces 14 mesures constituent un plan d'action qui a pour but de développer le mode de commercialisation en circuits courts. L'État en reconnaît les intérêts économiques (réponse à une demande, nouveaux débouchés, marges plus importantes pour les agriculteurs), sociaux (meilleure valorisation du travail des agriculteurs, lien social), environnementaux (proximité, consommation responsable), et territoriaux (enjeu du périurbain par exemple).

Les 14 mesures proposées sont réparties en 4 axes : 1. améliorer les connaissances sur les circuits courts et les diffuser ; 2. adapter la formation des agriculteurs aux exigences des circuits courts (notamment formation en commerce) ; 3. favoriser l'installation d'agriculteurs en circuits courts ; 4.

15

http://agriculture.gouv.fr/sections/presse/communiqués/developper-circuits/downloadFile/FichierAttache_1_f0/4p-CircuitsCourts.pdf?nocache=1239728965.43

mieux organiser les circuits courts (chartes de circuits courts, organisations, déclinaison des mesures au niveau régional).

Nous retiendrons surtout dans le cadre de notre étude le troisième axe qui répond à la principale difficulté limitant le développement du réseau des Amap : la difficulté pour les producteurs de s'installer en exploitation. En visite au Panier Vanvéen, une amap du réseau Amap-IDF le 14 avril dernier, Michel Barnier a en effet reconnu que « l'accès au foncier, aux aides publiques et aux prêts bancaires est le principal frein pour les agriculteurs souhaitant s'engager dans ce mode de commercialisation. » (source: *Sous les pavés la terre*. La lettre d'information du réseau des Amap d'Ile-de-France. n°6)

Pour faciliter l'accès aux financements des banques, un référentiel technico-économique spécifique aux circuits courts doit être réalisé pour permettre l'évaluation la viabilité économique des projets d'installation. On vise une meilleure information des agriculteurs quant aux dispositifs d'accompagnement (financiers notamment), auxquels ils ont droit (les acteurs ne les connaissent pas toujours bien). Le rapport du groupe de réflexion les rappelle : il s'agit des aides cofinancées par l'État et l'Union européenne que sont les Dotations Jeunes Agriculteurs, les Prêts Bonifiés, les dispositifs régionaux complémentaires d'aides à la modernisation et de diversification vers des activités non agricoles) du PDRH; il s'agit également des aides PIDIL (programme pour l'installation et le développement des initiatives locales) et des micro-crédits. Les chartes départementales de maîtrise du foncier agricole et les outils permettant de protéger l'espace agricole comme les ZAP (Zone agricole protégée) ou les PAEN (Périmètre de protection des espaces agricoles et naturels périurbains) seront encouragés.

La 14^{ème} mesure, qui consiste à « sensibiliser les collectivités locales aux atouts que représente le développement des circuits courts pour leurs territoires » nous paraît devoir être soulignée, les élus locaux étant souvent bien plus soucieux du développement économique de leur collectivité que de favoriser et valoriser la multifonctionnalité de l'agriculture...

Entre l'État et les élus locaux qui maîtrisent la destination des sols se trouve la Région, qui quant à elle, avec une forte importance du mouvement vert en son sein, est un partenaire important pour le réseau des Amap : en matière de financement, de politiques et d'outils.

2. LE ROLE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

2.1. Le rôle prépondérant de la Région en matière de stratégie et d'orientation de la planification

2.1.1 Le SDRIF : l'expression de la politique régionale

- La prise en compte progressive des espaces agricoles et des enjeux environnementaux

La région capitale est la seule à disposer d'un document de planification à l'échelle régionale : le Schéma directeur. Dans les années 1960, les services de l'État ont élaboré un Schéma Directeur dans le but de contrôler une croissance urbaine très dynamique, mais aussi désordonnée, anarchique, qui se faisait principalement au dépens terrains ouverts, non bâtis, et donc en particulier sur les espaces périurbains.

Le SDAU (Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de la Région Île-de-France) adopté en 1965, jamais approuvé, avait pour but de lutter contre la congestion urbaine, en mettant en place les programmes de villes-nouvelles, l'organisation des réseaux ferrés et autoroutiers au niveau national. Les espaces agricoles, dits « libre à la construction », étaient considérés comme des vides urbains.

Dans les années 1970, la demande de services de « nature » est croissante, ainsi que la volonté des périurbains de préserver leur cadre de vie. En 1976, le second document de planification (SDAURIF) innove en fonction de cette demande, créant les ZNE, zones naturelles d'équilibre : des forêts sont protégées pour leur valeur récréative, et les espaces agricoles pour leur valeur productive

uniquement.

La véritable prise en compte des espaces agricoles comme espaces multifonctionnel à préserver débute avec le Schéma directeur de 1994 (SDRIF), qui instaure la fameuse « ceinture verte » dont nous reparlons ultérieurement.

En 2005, Fleury fait le bilan suivant dans les espaces ruraux: « Neuf ans après l'adoption de ce SDAU prévu pour 21 ans, de nombreuses communes ont en fait urbanisé la totalité de leur espace autorisé ». Le développement modéré des bourgs et villages recommandé par le SDAU a été respecté au niveau démographique, mais pas en terme de consommation d'espace.

La LOADT de 1995 a réformé en profondeur le cadre juridique de l'aménagement et de la planification régionale : désormais, la Région révisé le SDRIF en association avec l'État et la LOADDT (Loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable des territoires, dite « loi Voynet ») de 1999 rajoute l'objectif de développement durable du document.

- L'élaboration d'un SDRIF ambitieux par la Région

La révision du SDRIF de 1994 a été lancée en 2004 par le Conseil Régional. Ainsi, le premier SDRIF élaboré par la Région a vu le jour. Il a été adopté par le Conseil régional en 2008, mais n'a pas encore été validé par le gouvernement. Son ambition en termes de protection des espaces ouverts¹⁶ dont les espaces agricoles, l'instauration de « front urbain » qui sont une barrière à l'extension de l'urbanisation, s'oppose à certains projets promus par l'État, par le secrétaire d'État à la région francilienne notamment (Christian Blanc), qui refuse de transmettre le SDRIF au Conseil d'État qui doit l'approuver, réclamant des modifications.

Tous les éléments nouveaux qui nous paraissent favorables au maintien de l'agriculture, notamment périurbaine, et au développement des circuits courts dans les Amap ne seront peut-être jamais approuvés, la Région préférant ne pas faire de SDRIF, plutôt que d'en aliéner la substance.

Le nouveau SDRIF affiche l'ambition d'un « Contrat social régional pour l'agriculture ». Voyons quels sont les éléments dans le document de planification qui vont dans ce sens.

La prise en compte du défi dans le SDRIF que représente la sauvegarde des espaces ouverts (agricoles, forestiers et naturels) apparaît dans le point intitulé : « Contribuer à réduire la vulnérabilité de la ville et des écosystèmes face aux changements climatiques ». Le maintien du potentiel régional de production agricole et sylvicole y est perçu comme le moyen de faire face aux éventuelles pénuries de ressources vitales (eau, produits alimentaires, matières premières...), en quantité ou en qualité. On y trouve notamment les objectifs suivants : la reconnaissance et le renforcement du « caractère stratégique de la couverture végétale », la garantie de la fonctionnalité des espaces ouverts « en évitant leur morcellement et en préservant les continuités et les liaisons indispensables à leur valorisation, à la réduction de leur vulnérabilité, à la possibilité d'évolution et à l'adaptation de leur gestion ». Concernant de plus près les Amap, on peut lire la volonté de contribuer au rapprochement des lieux de production des lieux de consommation (agriculture urbaine et périurbaine), de diversifier les lieux d'approvisionnement. On recherche l'économie d'espace, pour préserver cette ressource non renouvelable, (ou très peu renouvelable étant donné la difficile réversibilité de l'usage des sols) que sont les espaces naturels et agricoles.

Le deuxième axe d'objectif et d'orientation intitulé : « Accueillir l'emploi et stimuler l'activité pour garantir le rayonnement international », le point « Valoriser et renforcer les atouts du développement économique », le SDRIF estime que la construction de l'Éco-région¹⁷, par le développement de filières

¹⁶ La notion d'espace ouvert : dérivé de l'expression anglaise « open spaces », un espace ouvert est un espace non construit, non artificialisé (espaces naturels, agricoles, boisés).

¹⁷ L'éco-région est un autre projet politique régional fondé sur les mêmes préoccupations de garantir un développement durable pour la Région Île-de-France.

spécialisées (valorisation des ressources agricoles ou éco-industries) permettra la création d'emplois. On souhaite maintenir le potentiel productif et la fonctionnalité des espaces naturels et agricoles face aux pressions de l'urbanisation, en accompagnant le maintien et le développement du secteur agricole, sachant que les terres franciliennes sont parmi les plus fertiles qui existent. L'activité agricole contribuera à l'attractivité régionale par la richesse des paysages autant que par sa richesse économique grâce à la protection agricole qu'assurera le SDRIF. Des actions spécifiques seront menées dans la ceinture verte et la politique de soutien à l'agriculture périurbaine se dit ambitieuse.

Le quatrième objectif (« Préserver, restaurer, valoriser les ressources naturelles et permettre l'accès à un environnement de qualité ») souligne l'importance des espaces ouverts: ce sont des sols vivants, riches en potentialités et permettant des adaptations, notamment en période de mutation climatique ou énergétique. Il annonce la mise en place d'un système régional des espaces ouverts, et d'action de reconquête des espaces naturel et la volonté de "garantir la pérennité, la lisibilité et la fonctionnalité des espaces agricoles". La Région souhaitant également promouvoir un mode d'agriculture durable et économiquement viable, par le développement de l'agriculture biologique et plus généralement la réduction d'intrants chimiques; souhaitant encourager l'agriculture spécialisée (maraîchage, horticulture, arboriculture) de proximité pour répondre au besoin des 11 millions de franciliens; il serait légitime de s'attendre à un soutien au mouvement des Amap, dont le développement favoriserait la mise en oeuvre de cette orientation.

- Spatialisation des orientations en matière de protection de la biodiversité et des espaces ouverts :

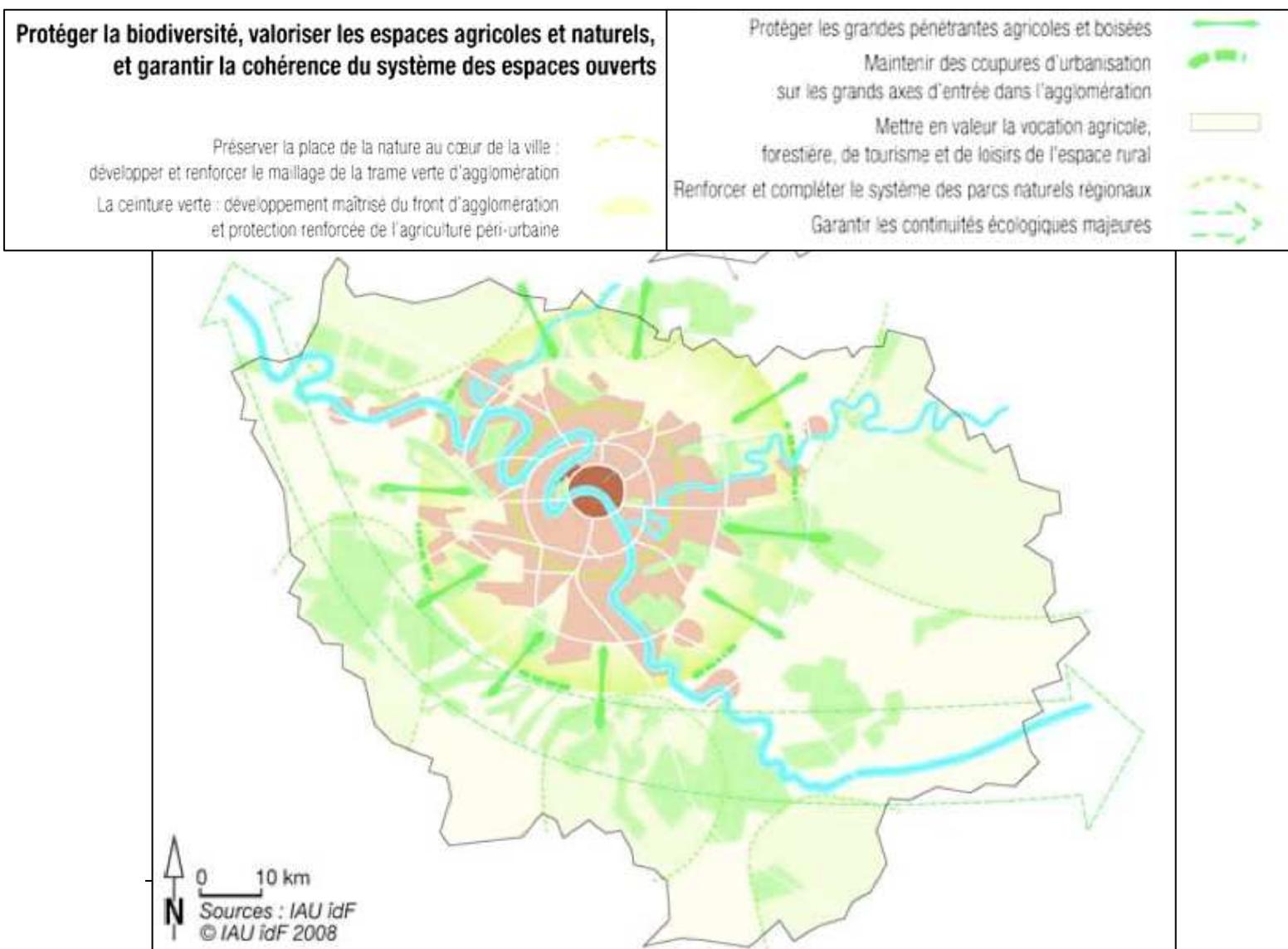


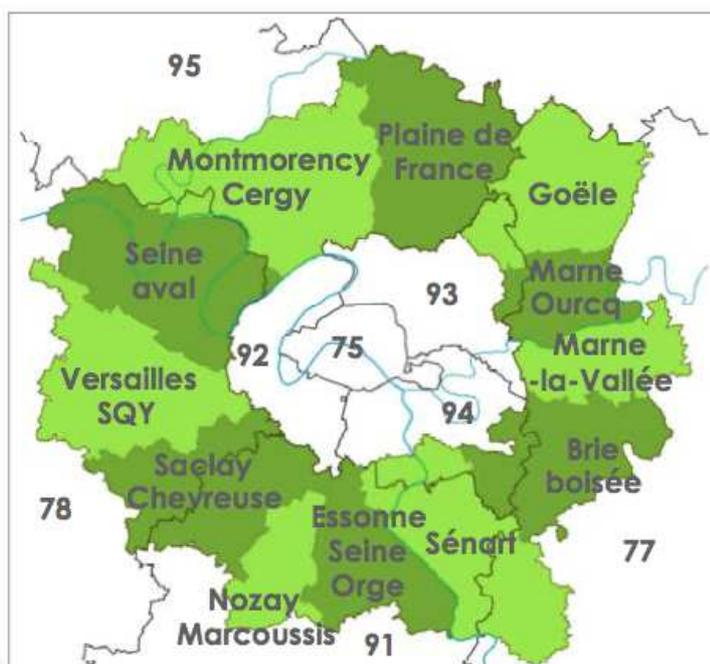
Figure 6 : Carte des orientations du SDRIF de 2008 en faveur de la préservation de la biodiversité et des espaces ouverts

2.1.2 L'enjeu de la Ceinture Verte :

Le SDRIF évoque souvent la Ceinture verte, ses particularités et les mesures spécifiques dont elle a besoin.

Elle concerne les 10 à 30 kilomètres autour du centre de Paris (Notre-Dame), et se situe à cheval sur les trois départements de petite couronne et les quatre départements de grande couronne. Elle contient 60% d'espaces ouverts, contre 10% en zone centrale, et 90% en zone rurale, pour une densité moyenne de 62 habitants/km² (contre 193 et 30 hab/km² respectivement).

Cet espace singulier entre ville et campagne est le lieu d'une grande diversité d'interaction entre espaces ouverts et espaces construits.



Source : « La Ceinture verte d'Île-de-France : un espace de vie à réinventer », IAU, 2005/ Figure 7 : Carte de la ceinture verte

S'il ne trouve sa place dans la planification régionale que dans le Schéma Directeur de 1994 (avec de grandes divergences entre les services de l'Etat et la Région), le concept de « ceinture verte » a en fait été esquissé dès les années 1970. Le schéma directeur de 1976 souhaitait protéger les espaces ouverts fragilisés dans un rayon de 10 à 30 km autour de la capitale, ce qui correspond au périmètre actuel. Il s'est concrétisé à partir de 1983 à travers les actions de la Région (créée en 1976 avec notamment la compétence de la gestion des espaces ouverts) que sont la veille foncière sur les espaces ouverts menacés par l'urbanisation, l'acquisition et l'aménagement de grands espaces boisés ensuite ouvert au public, la subvention aux autres collectivités territoriales et aux associations pour qu'elles mettent en œuvre à leur échelle la stratégie régionale de planification verte.

Les principaux objectifs de la mise en place de la ceinture verte sont définis dans le Plan Vert datant de 1995 (formulation la plus aboutie) élaboré par la Région en concertation avec les départements d'Île-de-France :

- « - maîtriser le front urbain
- protéger et étendre le domaine forestier
- créer de nouveaux équipements récréatifs
- favoriser le maintien de l'agriculture périurbaine
- éviter le morcellement des espaces par les nouvelles infrastructures
- améliorer la lisibilité des grands sites et paysager les entrées de la ville
- protéger le patrimoine naturel, la faune et la flore de la région » (Plan Vert)

C'est seulement, à partir de 2005 et grâce à la loi Pasqua (LOADT) de 1995 qui confie à la Région la compétence de la modification du SDRIF, que celui-ci s'est réconcilié avec la planification verte, et avec le projet de Ceinture verte où les enjeux sont très forts. En effet, entre 1982 et 1999, ce sont en moyenne 1260 ha d'espaces ouverts qui chaque année ont disparu (des espaces agricoles à 83%) au profit d'espaces urbains ouverts, et surtout d'urbain bâti (à 80%). Ceci correspond à une diminution des espaces agricoles de 17% en moyenne, l'espace urbain croissant de 18% dans le secteur « Saclay Chevreuse » à 80% dans celui de « Marne-la-Vallée ». La Ceinture verte a concentré les 3/5 de l'accroissement urbain sur les 1/5 du territoire francilien qu'elle représente.

Le recul de l'agriculture périurbaine y est particulièrement important : la réduction des surfaces agricoles, du nombre des exploitations, et des cultures spécialisées est plus forte dans la Ceinture verte que pour l'ensemble de la région Île-de-France. Pourtant, elle représente le cadre de vie d'un tiers de la population francilienne qui ont des attentes en matière d'espaces ouverts récréatifs, mais

aussi agricoles (identité périurbaine).

Là où on a pu observer un sursaut de l'activité agricole (plateau de Saclay par exemple), c'est principalement grâce au développement de circuits courts (vente à la ferme, pépinière).

Contrairement à la Green Belt londonienne, la Ceinture verte francilienne n'est pas réglementaire, ce qui nécessite la coopération, la mobilisation de tous les acteurs pour assurer la réalisation de ses objectifs. Les dispositifs régionaux doivent être complétés par les outils de ses partenaires : périmètres, incitations financière, document réglementaires, politique foncière.

2.1.3 L'acteur principal impliqué dans le projet de Ceinture verte : l'AEV

L'Agence des Espaces Verts (AEV) est un établissement public régional à caractère administratif presque entièrement financé par la Région, qui a pour vocation la mise en œuvre de la politique régionale en matière d'espaces verts, et de coordonner les actions de la Région avec l'État et ses établissements publics.

Ses missions :

- protection par des interventions foncières d'espaces ouverts que la Région souhaite voir préservés de l'urbanisation
- aménagement des forêts en vue d'une ouverture au public
- aménagement de coulées vertes et promenades pour les circulations douces entre les espaces ouverts et urbanisés
- préservation et mise en valeur des milieux naturels
- soutien à l'éducation à l'environnement et à l'éco-citoyenneté
- subvention des politiques locales d'acquisition et d'aménagements des espaces ouverts menées par les collectivités et les associations.

L'AEV dispose d'un outil particulier : le PRIF. Outil inventé par la Région et l'AEV, le Périmètre Régional d'Intervention Foncière est le lieu de concentration des interventions foncières de l'AEV. Dans ces périmètre qu'on ne peut qu'agrandir ou maintenir, l'AEV pratique la veille foncière (sur les espaces agricoles), acquière de manière irréversible des terrains forestiers ou naturels, éventuellement des terres agricoles pour empêcher l'inflation du prix du foncier agricole. Dans le cadre de la convention AEV-SAFER de 2000 sur la protection des espaces agricoles périurbains, l'AEV peut procéder au portage foncier de terres agricoles qui ne trouvent pas de repreneur pour perpétuer l'activité.

Le PRIF n'est pas opposable au titre du droit de l'urbanisme, mais lorsque l'acquisition souhaitée ne se fait pas à l'amiable (c'est le cas pour une minorité d'opérations), l'AEV peut utiliser par délégation le droit de préemption des départements dans les Espaces naturels sensibles (ENS), ou exproprier au nom de la Région sur la base d'une déclaration d'utilité publique prononcée par le préfet.

Selon l'IAU, le PRIF est un levier pour les actions de protection des espaces ouverts : les subventions aux collectivités encouragent ces dernières à acquérir des espaces ouverts d'intérêt plus local, de planter des arbres d'alignement, d'acquérir et d'aménager des jardins familiaux; la position stratégique de certains PRIF permet parfois d'endiguer les processus de fragilisation et de dégradation sur des espaces dépassant le cadre de ces périmètres.

L'AEV accorde aussi des subventions, pour des espaces d'intérêt local par exemple.

2.1.4 Des financements apportés par la Région dans d'autres cadres

Les Régions peuvent aussi financer des mesures en faveur de l'agriculture et de la conservation des espaces ouverts agricoles, via les contrats régionaux et contrats ruraux qui sont des programmes pluriannuels d'investissement, associant la collectivité (de moins de 2000 habitants pour le contrat rural, plus de 2000 habitant pour le contrat régional), et la Région.

Autre système d'aide de la Région Île-de-France, les PDEL : projets de développement économique locaux. Des communes, groupements de communes, établissements publics, et d'autres acteurs économiques comme les chambres consulaires peuvent y accéder. C'est également le cas pour des associations à but non lucratifs (comme... les Amap). Les aides financières sont accordées pour des projets associant plusieurs partenaires ayant pour objectif la création ou le maintien d'emplois par le développement économique. De dimension supra-communale, ils doivent être en accord avec les priorités de la Région. On peut imaginer que les Amap et leurs partenaires puissent monter un projet éligible au PDEL. Ceci d'autant plus que la Région soutient le mouvement des Amap.

Les mesures relatives à l'agriculture représentent au sein du total des mesures des conseils régionaux (et généraux) une part d'un tiers environ ($\frac{1}{3}$ pour les départements). Ce sont essentiellement des mesures concernant l'adaptation des structures, le renouvellement des exploitations et l'amélioration de l'impact des activités sur l'environnement (Guérin, 2009). Ces aides peuvent être du soutien à l'investissement, des subventions pour des entreprises dont l'activité implique des externalités positives sur l'environnement par exemple. Une grande partie des aides est allouée en cofinancement de mesures de la PAC, et la part des collectivités dans l'ensemble des financements accordés à l'agriculture est de 5% dans les aides totales, mais 20% pour les aides hors marché (Berriet-Sollicet *et al.*, 2006).

La diversité de l'offre de dispositifs publics de soutien aux politiques agricoles et rurales se développe grâce aux initiatives des collectivités locales. Malgré leurs ressources restreintes, malgré le fait qu'elles doivent consacrer des budgets au cofinancement de mesures déjà existantes, les Régions ont la possibilité de stimuler la création de mesures spécifiques destinées à répondre à de nouveaux enjeux ou à de nouveaux publics non pris en compte par les autres juridictions. Marc Guérin¹⁸ cite à titre d'exemple les aides à l'installation sur des exploitations en dessous du seuil imposé par les aides d'État, qu'il s'agisse de l'installation en agriculture ou de mesures de lutte contre les externalités négatives de production.

Il fait l'hypothèse de deux types de politique opposés. La première serait fondée sur la recherche de la compétitivité des exploitations et des produits comme priorité. Le cofinancement de mesures de l'État ou de l'Europe en faveur de l'investissement productif et de la limitation des externalités négatives sur l'environnement est alors le principal type d'aide accordé par les collectivités territoriales. La seconde politique serait l'orientation vers la satisfaction de besoins locaux par le développement de nouveaux marchés de biens et de services. Les aides, surtout tournées vers la valorisation d'externalités positives, se fondent alors davantage sur des mesures spécifiques élaborées par les conseils généraux et régionaux. Il n'est pas sûr toutefois que ces aides soient préférablement allouées à de petites exploitations, les grandes étant potentiellement efficaces pour conquérir de nouveaux marchés locaux.

2.2 Les rapports entre la Région et les Amap.

La prise en compte croissante des problématiques environnementales et éthiques au sein du Conseil Régional, le poids des verts, permet de bonnes relations entre le mouvement des Amap et cette collectivité.

Le réseau des Amap d'Ile de France est principalement financé par la Région, notamment à travers la subvention d'emplois. Le réseau Amap-IDF a deux salariés : un emploi-tremplin conventionné pour une durée de 6 ans (poste d'animatrice du réseau Amap-IdF), et un autre emploi issu d'un appel à projet de la Région (un chef de projet pour la couveuse), encore subventionné l'an dernier, mais non reconduit pour l'instant. Le deuxième salarié est pour l'instant payé sur les fonds propres de l'association, en attendant une nouvelle convention. On constate ici la dépendance importante du mouvement associatif aux fonds publics, et donc à une volonté politique... D'autres financements proviennent toutefois des adhésions des Amap du réseau, d'un département, de l'Etat par la Direction de l'Emploi, de fondations...

¹⁸ Guérin M., 2009. « Politiques de développement rural entrées sur l'agriculture et les collectivités territoriales », in F. Aubert, V. Piveteau, B. Schmitt coord. (2009) *Politiques agricoles et territoires*. Editions Quae.

« Au niveau institutionnel on bosse de plus en plus avec la région, les départements, la ville de Paris aussi, bcp à travers les majorités Vert ou les minorités verts, qui nous soutiennent beaucoup niveau politique, on espère que ça va aussi se transformer en convention de partenariat de projet, niveau financement, pour l'instant on attend on espère que ça va venir. »

Mais la relation est tout de même à double sens. En effet, l'AEV et la Région ont fait appel à l'expertise du réseau Amap-Idf pour différents travaux (des diagnostic fonciers par exemple), l'ont consulté lors des réflexions sur le SDRIF ou sur le Plan Bio qui devrait être approuvé par le Conseil Général. C'est déjà donner la place d'interlocuteur au réseau, même si la reconnaissance de l'expertise n'est pas totale : d'autres acteurs que les Amap (comme la Safer) seraient rémunérés pour même type de travail. La légitimité du réseau pourra être affirmée plus facilement si il y a une reconnaissance notamment financière de la part des acteurs institutionnels.

2.3 Les programmes agri-urbains en Ile de France :

La Région a mis en place des dispositifs d'accompagnement pour les collectivités initiatrices des programmes agri-urbains. Ceux-ci sont, autour des grandes agglomérations, un des plus récents outils de préservation des espaces ouverts. Ils rassemblent des communes, associations, chambres d'agriculture, exploitants agricoles, départements, région, services de l'État, autour d'espaces agricoles périurbains particulièrement menacés, et augurent d'une meilleure protection de ses espaces (car la reconnaissance de l'intérêt de ces espaces est partagée).

L'expérience d'une dizaine de programmes agri-urbains en Île-de-France participe de la réflexion régionale sur le périurbain. La répartition géographique de ces programmes correspond plutôt bien au front actuel de l'avancée urbaine dans la Région. (Plateau de Saclay, Vernouillet par exemple).

Un exemple de projet prenant en compte l'agriculture périurbaine : l'agro-parc de Périgny-sur-Yerres.

La commune de Périgny-sur-Yerres, au sud-est du Val-de-Marne, et donc dans la ceinture verte, est à l'origine d'un de ces programmes agri-urbains. Celui-ci prend forme dès les années 1970, alors que la construction d'un programme de logement social sur des espaces libérés par la culture céréalière, le maire décide de renforcer la vocation rurale de la commune en y implantant un lotissement maraîcher paysager. Cette zone est ouverte au public : les cultures sont séparées des chemins publics qui les traversent par des haies basses qui laisse voir les champs de légumes (dont l'entretien a été confié à des agriculteurs sur la base d'une convention). Cette expérience précoce montre qu'il est possible d'intégrer l'agriculture à la ville, (et non pas seulement de la superposer à la ville) en lui donnant une fonction paysagère et récréative, une fonction sociale (d'éducation) grâce à la Maison de l'Environnement qui y a été apposée, tout en conservant une fonction productive qui n'est plus première pour les habitants.

La Région, à travers ses compétences (SDRIF), à travers les moyens de financement dont il dispose pour encourager les projets qui participe à la mise en oeuvre de sa politique, est donc logiquement l'acteur prépondérant en matière de gestion de l'agriculture, des espaces verts (et des initiatives solidaires). Toutefois, que pourrait faire la Région sans la collaboration les autres collectivités, notamment les communes qui ont la compétence de définir l'occupation de leurs sols et orientent l'urbanisation selon les enjeux qu'elles considèrent comme prioritaires. Nous allons voir que les collectivités disposent de plusieurs outils, mais que le manque de volonté politique nécessaire à la mise en oeuvre d'une protection efficace des espaces agricoles (périurbains surtout) explique leur non-utilisation fréquente.

2.2.2 Les réponses politiques locales : l'urbanisme réglementaire

Ces outils relèvent surtout de l'urbanisme réglementaire :

- Les zones « A » du PLU

Depuis les lois de décentralisation des années 1980, les communes ont la compétence de l'urbanisme, et décident donc de l'affectation des sols sur leur territoire. Dans les PLU (ou les POS), documents réglementaires qui déterminent l'occupation des sols sur le territoire d'une commune, existent plusieurs catégories : les zones urbaines, à urbaniser, agricoles, et zones naturelles et forestières. Les communes ont donc la possibilité de réserver des espaces à l'agriculture par le zonage.

Dans les Plans Locaux d'Urbanisme, les zones agricoles sont dites "zones A". On y classe les secteurs de la commune, équipés ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles. Les seules constructions ou modifications autorisées sont les constructions et installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif et à l'exploitation agricole, ainsi que le changement de destination des bâtiments agricoles identifiés dans les documents graphiques du règlement (article R.123-7 du Code de l'Urbanisme).

Ce zonage est censé protéger les aires agricoles du mitage urbain (comme dans les zones N), en y interdisant les constructions non agricoles. Toutefois, il ne constitue pas un outil satisfaisant, dans les zones proches de l'urbanisation, donc en zone périurbaine. En effet, la proximité d'espaces urbanisés ou urbanisables laisse anticiper les propriétaires d'une future modification de l'occupation des sols, en faveur de l'extension de l'urbanisation. Étant donné la différence entre le prix foncier d'un terrain agricole et d'un terrain urbanisable, les terres susceptibles d'être urbanisables à terme sont victimes de la spéculation foncière des propriétaires, qui se positionnent dans une stratégie d'attente et de délaissement des terres. Il s'agit de nier la valeur productive ou paysagère du terrain pour encourager les collectivités à le déclasser en zone « AU » urbanisable.

Ces stratégies, menées y compris par des agriculteurs, nuisent au maintien de terres agricoles productives et au maintien des paysages, de par le délaissement de l'exploitation, dans la mesure où le prix de vente n'est plus un prix agricole et donc interdit la reprise de l'exploitation, et à terme du fait de l'artificialisation possible des sols suite au déclassement en zone à urbaniser. Ceci représente alors une perte pratiquement irréversible d'un espace capable de produire une alimentation et dont la valeur paysagère participait de la qualité du cadre de vie.

Les documents de planification à l'échelle d'une communauté de communes, les SCOT, donnent les orientations en matière d'ouverture à l'urbanisation, et des indications géographiques, avec lesquelles les PLU doivent être compatibles. Mais le SCOT étant un document prospectif qui n'a pas la vocation de devenir un « super-PLU », l'imprécision de ses documents graphiques et les faibles capacités à contraindre les communes lorsque le désaccord concerne un point sujet à l'interprétation subjective font que les communes qui le souhaitent réussissent à faire urbaniser des espaces ouverts qui auraient pu être préservés.

En Région Île-de-France s'ajoute le SDRIF, qui s'impose à tous les PLU et SCOT. La nouveauté du SDRIF élaboré par la Région réside aussi dans le fait qu'il sera désormais (en cas de validation par le Conseil d'État) opposable aux documents de planification communaux ou intercommunaux qui auparavant pouvaient se limiter à la compatibilité. Ainsi, les grandes orientations données par le SDRIF, les délimitations prescrites par le SDRIF telles que les fronts urbains, devront strictement être respectées par les communes et les intercommunalités concernées. Il sera opposable de manière rétroactive, ce qui garantira une meilleure mise en œuvre de la politique régionale dans tous les documents d'urbanisme. Il restera toujours néanmoins un certain flou concernant les limites, à quelques centaines de mètres près.

Le classement en ZAP d'un périmètre précis, permettra quant à lui d'assurer à long terme le maintien de la vocation agricole d'une zone, ce qui empêchera la spéculation foncière.

- les Zones Agricoles Protégées

La loi d'orientation agricole de 1999 a mis en place le classement en « Zone agricole protégée » pour soustraire des espaces agricoles à la pression foncière, lorsqu'ils présentent un intérêt général du fait de la qualité de leurs productions ou de leur localisation géographique.

Il s'agit d'une servitude d'utilité publique (reportée sur le PLU), délimitée par un arrêté préfectoral pris sur proposition ou avec l'accord du conseil municipal (ou le cas échéant de l'organe délibérant de l'EPCI compétente en matière d'urbanisme ou de SCOT et des conseils municipaux concernés), après avis de la chambre d'agriculture, de l'Institut national des appellations d'origine contrôlée, de la CDOA¹⁹ (commission départementale d'orientation agricole).

Le classement a pour effet la soumission au contrôle de tout changement d'occupation des sols, contrôle pris en charge par les limitations ou interdictions figurant dans les documents d'urbanisme²⁰. Tout déclassement est soumis à l'avis de la chambre d'agriculture et à l'autorisation du préfet.

La ZAP permet aux agriculteurs d'envisager plus sereinement leur avenir car cet outil pérennise la vocation de leurs terres.

- Un exemple d'utilisation de l'urbanisme réglementaire pour protéger des terres agricoles de la pression urbaine. L'exemple de la commune de Vernouillet :

Située à une quarantaine de km de Paris, la commune de Vernouillet possède encore une agriculture périurbaine active et diversifiée, mais dont la pérennité est menacée par l'absence de repreneur pour la majorité des exploitations et par la pression foncière. L'ensemble de la zone agricole accueillant du maraîchage, de l'arboriculture, de grandes cultures, des jardins familiaux et des espaces agricoles délaissés, a été classée « Espace naturel sensible » (ENS), permettant au Conseil général des Yvelines de se doter d'un droit de préemption sur tout ce périmètre. Ce droit a été transmis à l'AEV, qui y a établi un PRIF. Seul des agriculteurs actifs, la SAFER ou l'AEV peuvent y acheter les terres en vente. En 2006, une ZAP a été votée.

Les remises en culture et la maîtrise du foncier par des acteurs du monde agricole, permettant un maintien de l'agriculture dans ce territoire soumis à une forte pression foncière, repose entièrement sur la volonté politique très forte de la mairie, soutenue par les administrés pour conserver un aspect semi-rural et un cadre de vie agréable dans la commune.

- L'ENS, un dispositif non pertinent pour les espaces agricoles

Un autre dispositif évoqué en matière de protection des espaces ouverts est l'« Espace naturel sensible ». C'est un périmètre d'intervention des départements, dans lequel ces derniers ont un droit de préemption (et peuvent exproprier), mènent une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public d'espaces naturels. L'obligation, sauf exception justifiée par la fragilité du milieu nature, d'ouverture au public exclue les exploitations agricoles. (Ou alors faudrait-il pouvoir envisager une ouverture partielle, du type accès libre aux chemins d'exploitations, ce qui est déjà souvent le cas, ou ouverture au regard comme à Périgny-sur-Yerres).

¹⁹ Cette commission est composée de membres de droit : DDAF, chambre d'agriculture, Mutualité société agricole, syndicats professionnels représentatifs, établissements de crédit, représentants d'associations de protection de la nature, de consommateurs, d'artisans ; et de membres « experts » nommés par le préfet qui examinent les projets du point de vue économique, social et environnemental.

Elle est consultée quand le préfet doit déterminer des priorités dans le cadre des orientations fixées par le plan de développement rural national (PDRN), et pour donner son avis notamment sur les projets d'installation de jeunes agriculteurs, les aides publiques accordées dans le cadre de la modernisation des exploitations, les demandes individuelles d'agrandissement de l'exploitation.

²⁰ Lorsque le document d'urbanisme n'existe pas, tout changement est soumis à l'avis de la chambre d'agriculture et de la CDOA de tout changement d'affectation ou d'occupation du sol, lorsqu'il altère de manière durable le potentiel agronomique, biologique ou économique dans le périmètre de la ZAP.

- Le PAEN (Périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains), est créé par la loi relative au développement des territoires ruraux (2005). Il est instauré par le département avec l'accord de la ou des communes concernées et sur avis de la chambre d'agriculture. Il précise les aménagements et les orientations de gestion permettant de favoriser l'exploitation agricole, la gestion forestière ainsi que la préservation et la valorisation des espaces naturels et des paysages. À l'intérieur de ce périmètre, le département ou, avec son accord, une autre collectivité territoriale ou un Etablissement public de coopération intercommunale (EPCI), peut réaliser des acquisitions foncières à l'amiable, par expropriation ou par préemption. En Région Ile-de-France, l'Agence des espaces verts (AEV) peut également acquérir des biens à l'amiable dans le cadre du PAEN, avec l'accord du département.

Mais souvent les collectivités sont faiblement sensibilisées à ces enjeux. Les ZAP sont encore très rares en France, et les quelques présentations d'utilisation concrètes des outils sont exemplaires, issus d'une volonté politique très forte, et souvent plus préoccupée par le cadre de vie que par les enjeux agricoles...

"Pour les Collectivités, si la notion de cadre de vie est importante, la participation de l'agriculture à sa qualité n'est pas déterminante". Marion Talagrand a interrogé en 2008 pour son mémoire intitulé « *L'agriculture, un enjeu de la construction des territoires de périphérie métropolitaine ? Représentations et stratégies des acteurs de la Plaine de France* » des élus communaux. Elle en conclut qu'en général les collectivités considèrent l'agriculture comme une externalité : ce sont des terrains constructibles potentiels au sein des stratégies de développement économique, et l'activité productive elle-même est considérée comme un obstacle potentiel à l'urbanisation de ces terres. Elles ne sont pas sensibles à la multifonctionnalité de l'agriculture, l'activité agricole étant considérée comme une activité économique "sans gain social ni utilité environnementale qui n'a plus sa place simplement parce qu'une autre activité économique la relaie."

On observe donc un "hiatus" entre la Région et les acteurs locaux.

Les communes privilégient catégoriquement le développement économique au maintien de l'agriculture, repoussant vers les autres communes la responsabilité de préserver des terres de l'urbanisation, et ce malgré qu'elles s'accordent de plus en plus avec les collectivités supérieures sur l'importance des paysages agricoles dans le cadre périurbain, sur leur fonction récréative. Les aménités issues de l'agriculture sont considérées comme insuffisantes pour que leur préservation ne soit véritablement intéressante pour les communes.

Les agriculteurs sont donc très peu sollicités pour ouvrir l'espace agricole à des pratiques citadines, et les quelques expériences dans le domaine en Plaine de France restent très modestes, et étaient à la demande des agriculteurs eux-mêmes.

Il est donc très important de sensibiliser les élus locaux aux enjeux liés au maintien des terres agricoles, pour qu'ils mettent en œuvre le respecte les orientations choisies par la Région, et surtout pour qu'ils agissent pour la protection de ressources naturelles non renouvelables, pour le maintien de l'emploi agricole et pour la qualité de leurs paysages. Des réglementations plus contraignantes pourraient être mises en place, mais les collectivités possèdent déjà des outils, qui ne demandent qu'à être utilisés.

Ainsi, dans les coteaux du Lyonnais²¹, Cécile Bernard, Annie Dufour observe que bien que les élus restent prudents et s'interroge sur les outils de maîtrise du foncier (ZAP, EPF), des initiatives encourageantes ont été lancées : des zones constructibles réaffectées à l'agriculture, le rachat par une commune d'une exploitation agricole sans repreneur pour éviter son morcellement et favoriser l'installation d'un jeune agriculteur hors cadre familial par exemple.

Le réseau des Amap d'Ile-de-France essaie de sensibiliser les élus locaux, qui peuvent agir soit avec les outils réglementaires qu'on a décrit, soit plus directement, en mettant à la disposition d'un agriculteur sous forme de location des terres appartenant à la commune, avec une convention. La

²¹ Bernard C., Dufour A., 2005. « L'agriculture périurbaine : des représentations sociales très contrastées dans les coteaux du Lyonnais » in *Les Cahiers de la Multifonctionnalité*, n°8.

commune de Verrière-le-Buisson, sur le plateau de Saclay, où un groupe Amap cherche à se mettre en place, propose par exemple de mettre à disposition des surfaces ouvertes lui appartenant, et l'on cherche actuellement un producteur pour s'y installer.

3. LES AUTRES ACTEURS ENGAGÉS POUR MAINTENIR LES ESPACES AGRICOLES

Dans le contexte général de la disparition progressive des exploitations et des espaces agricoles, les premiers concernés sont bien entendu les agriculteurs, et en particulier les agriculteurs périurbains.

3.1. Le monde agricole face à la périurbanisation

La périurbanisation, si elle est vue par certains comme l'opportunité d'ouvrir de nouveaux marchés à l'agriculture, de retrouver de la compétitivité, ainsi que du lien entre urbains et agriculteurs, la vision la plus couramment observée chez les agriculteurs est une "vision d'opposition et d'incompatibilité entre ville et agriculture".

3.1.1 Différentes perceptions chez les agriculteurs de la périurbanisation et de la multifonctionnalité selon la conception qu'ils se font de leur métier

Il existe plusieurs profils d'agriculteurs, Bernard et Dufour distinguent : 1. l'agriculteur « héritier d'une culture agricole menacée », qui perçoit la multifonctionnalité comme portant « atteinte à leur identité professionnelle, basée sur un socle unique, la production ». 2. l'agriculteur entrepreneur, pour qui le but n'est plus simplement de produire, avec une rationalisation technique et économique de plus en plus forte. 3. l'agriculteur innovateur, qui assume la multiplicité des fonctions de l'agriculture, adapte volontiers son mode de production ou de commercialisation selon les opportunités.

Ainsi, alors que les innovateurs parient sur la diversification de leur activité, visant de nouveaux marchés de consommation, les grands céréaliers notamment ne voient souvent la ville que comme source de contraintes : contraintes de fonctionnement, dégradations par les urbains, hausse du prix du foncier et des coûts de production.

Leur finalité première est la production de matières premières, le choix des productions étant bien souvent dicté par les politiques européennes. Les entretiens réalisés auprès d'agriculteurs par Marion Talagrand l'ont amené à conclure que ceux-ci dans leur grande majorité ne sont pas prêts à accepter que leur activité perde leur valeur productive pour devenir une activité de service. Bien qu'ils contribuent à dessiner le cadre de vie périurbain, il est inconcevable pour la plupart que leur rôle se limite à un rôle de maintien, d'entretien de ce cadre de vie. La profession agricole selon Bernard et Dufour a une stratégie surtout défensive. Les agriculteurs type innovateurs sont minoritaires dans les chambres d'agriculture.

Concernant les préoccupations environnementales, ces agriculteurs ne sont pas non plus prêts à remettre en cause des techniques culturales héritées, mis en place pendant les 50 dernières années grâce à la PAC, et n'admettent pas que leur activité puisse avoir des conséquences néfastes pour l'environnement. Les incitations n'ont aucun effet (aucun CAD ou exploitation Bio dans la Plaine de France), et seules les réglementations permettent de réduire les excès.

Remarquons que beaucoup d'agriculteurs installés en Amap ou en agriculture biologique étaient au départ des agriculteurs à la pointe de l'innovation, ou bien des urbains qui se sont reconvertis.

Ils sont donc bien plus sensibles aux enjeux de préservation de l'environnement, et le développement de ces nouveaux (ou plutôt anciens modes réactualisés) modes de production et de son impact dans le mode agricole pourra peut-être contribuer à sensibiliser les agriculteurs productivistes ?

3.1.2 Le rôle de la SAFER

La Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural (SAFER) est une délégation de services publics pour la gestion du foncier. Il s'agit d'une société anonyme sans but lucratif et d'intérêt général. Sous tutelle des ministères de l'agriculture et des finances, les Safer ont pour mission de dynamiser l'agriculture, d'accompagner les collectivités locales dans leur projet foncier, et de protéger l'environnement. Elles favorisent l'installation des jeunes agriculteurs, elles restructurent, agrandissent, assurent un rôle d'aménagement et de rationalisation des exploitations, et elles achètent, échangent, gèrent et mettent en location des exploitations ou des terres. Elles ont également un rôle d'observatoire des marchés fonciers agricoles.

Elles sont destinataires de toutes les déclarations d'aliéner de toutes les propriétés situées dans les zones agricoles et naturelles des documents d'urbanisme, sur lesquelles elles peuvent exercer un droit de préemption. Elles contribuent au maintien de la destination agricole des terrains, en choisissant un candidat pour l'achat d'une terre ou d'une exploitation. Le Comité technique, composé de représentants de syndicats agricoles, d'élus locaux, de notaires selon les régions, choisit l'acquéreur en fonction de la cohérence de son projet en fonction des politiques locales.

Cependant, la SAFER soutient davantage les agriculteurs qui restent dans les logiques conventionnelles, reposant sur la production, et souhaitent agrandir leur exploitation. Les actions pour l'installation de jeunes agriculteurs privilégient les installations dans le cadre familial, et non pas les agriculteurs au parcours « atypique » qu'on peut retrouver dans les Amap (un projet atypique en plus), les porteurs de projet en maraîchage, en petites exploitations diversifiées qui ne correspondent pas à la vision de l'agriculture de la FNSEA. La Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles, contrairement à ce que son nom indique, ne regroupe pas tous les syndicats agricoles. Il est par contre le plus gros en France, devançant la Confédération Paysanne et la Coordination Rurale. Il est donc influent au sein des Safer, et de toutes les institutions agricoles (comme les chambres d'agriculture).

Ainsi, les projets montés par le réseau des Amap et ses partenaires ne sont pas retenus, comme c'est le cas de celui qui prévoyait l'installation d'une ferme couveuse d'activités agricoles et rurales dans le Yvelines.

Les Amap étant en Île-de-France avant tout un mouvement de consommateurs, les acteurs agricoles conventionnels rétorquent souvent aux porteurs de projet d'exploitation en Amap : « mais vous n'êtes pas dans l'agriculture vous êtes dans la distribution, dans le truc de consommateurs ».

D'autre part, l'efficacité de la Safer est remise en cause par le point suivant : elle doit revendre les terres qu'elle a achetées, à un prix non agricole, au bout de 5 ans. Le prix sera donc trop élevé pour un agriculteur. Les communes peuvent racheter ses terres, mais à long terme, les collectivités sont-elles destinées à acquérir les espaces ouverts du périurbain ?

Si les terres ainsi acquises par la commune sont mises à disposition pour des agriculteurs par un contrat de location, l'impact sera positif sur la préservation du cadre périurbain, sauf que les communes ne pourront pas acheter tout le périurbain, d'où la nécessité de passer par d'autres stratégies.

3.2 L'union fait la force : les acteurs partenaires

Le réseau des Amap est tout naturellement lié avec les autres réseaux d'Amap, notamment Alliance Provence et Alliance Rhône-Alpes, avec Creamap (Centre de Ressources pour l'Essaimage des AMAP en France). Un Mouvement interrégional des Amap est entrain de se constituer : MIRAMAP. C'est en son nom que le réseau Amap-Ile-de-France a participé au groupe de réflexion sur les circuits courts. Il a pour but de favoriser la visibilité du mouvement des Amap en France, de monter des groupes de réflexion sur les problématiques Amap (installation, Charte des Amap, préservation des terres fertiles, accès aux Amap pour tous les publics, questions juridiques).

Dans les acteurs agricoles, on trouve des partenaires « naturels » tels que les organismes liés à la Confédération paysanne, telles les ADEAR (Association pour le Développement de l'Emploi Agricole Rural), le GAB d'Île-de-France (Groupement d'agriculture biologique), les AFIP (Associations de formation et d'information pour le développement d'initiatives rurales), les CIVAM (Centres d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural). Les relations²² relèvent surtout de l'échange d'information, de mise au courant des projets de uns et des autres, éventuellement de monter des projets en commun s'il y a lieu. Le réseau a par exemple monté une formation avec l'AFIP. Le GAB, le réseau Amap-Île-de-France, ainsi que l'association Terre de Liens accompagnent ensemble des porteurs de projet pour de l'installation.

Les partenaires sont aussi des acteurs de l'économie solidaire : les CIGALES (Clubs d'investisseurs pour une Gestion Alternative et Locale de l'Épargne Solidaire), qui sont des structures de capital risqué solidaire mobilisant l'épargne de ses membres au service de la création et du développement de petites entreprises locales et collectives (SARL, SCOP, SCIC, SA, association, ...), l'Atelier, Centre de ressources régional de l'économie sociale et solidaire : association créée à l'initiative du Conseil régional d'Île-de-France, de diverses collectivités territoriales et de l'ensemble des acteurs du secteur, avec l'aide de la Caisse des dépôts et consignations et de l'État...

La formation de réseau, le montage de projets en commun, l'expression de mêmes objectifs avec le plus de voix possibles donneront de l'importance à la portée politique de ces organismes.

L'association Terre de Liens, sa foncière, sont des partenaires particulièrement important pour le mouvement des Amap. En effet, le défi principal pour les agriculteurs (et pour le développement des Amap) étant l'accès au foncier, la Foncière Terre de Liens représente le moyen de « court-circuiter » le problème de la concurrence avec les agriculteurs conventionnels privilégiés par la SAFER.

- L'association Terres de lien et sa foncière²³

Terre de Liens est une association qui a été créée en 2003 en Rhône-Alpes afin de travailler sur la question problématique de l'accès collectif et solidaire au foncier. Il est bien souvent l'unique moyen permettant l'installation de petits projets agricoles et ruraux respectueux de l'environnement. Depuis 2005, l'association est présente en Ile-de-France, où les enjeux sont particulièrement forts sur le foncier, étant donné les besoins en logements, équipements et infrastructures à satisfaire, malgré la nécessité de préserver des terres ouvertes.

Le principe de la Foncière Terre de liens (société d'investissement solidaire créée en 2006) est le suivant : pour permettre à un projet d'installation agricole de se réaliser, des personnes se regroupent pour acquérir ensemble des terres et du bâti. Les terres, appartenant à la Foncière, sont louées sur le long terme à l'agriculteur, ou aux agriculteurs bénéficiaires. Cela leur évite un endettement très important susceptible de mettre en danger, ou d'interdire la pérennité de l'exploitation, et les terres sont retirées du marché spéculatif.

Un exemple d'action de la SCI Terre Fertiles, structure qui a précédé la Foncière Terre de Liens (qui a le droit de lancer des appel à épargne publique), née en 2006 : en 2005, une propriété agricole est mise en vente sur le plateau de Saclay. Pour protéger l'aspect rural du plateau et l'agriculture qui le lui donne, des citoyens ont pris contact avec des agriculteurs pour former une Amap. Le réseau Amap-Île-de-France s'est alors adressé à Terre de liens, pour savoir comment acheter les 20 hectares dont avait besoin l'Amap des Jardins de Cérès qui comptait 200 personnes. La structure juridique qu'est la SCI (Société Civile Immobilière), en collectant des parts de 50 euros, a pu acheter le terrain souhaité, le reste ayant été acquis par la Safer, par l'AEV, la commune et le département des Yvelines.

La stratégie, reposant sur les compétences d'une association, mais surtout sur le soutien de citoyens impliqués, permet de contourner en se groupant le problème du coût du foncier, et d'accéder à des terres qui seront durablement maintenues en espace agricole.

²² D'après un entretien réalisé avec l'animatrice du réseau Amap-IDF

²³ Terre de liens, 2008. *Favoriser l'accès collectif et solidaire au foncier et au bâti en milieu rural et périurbain en Île-de-France : État des lieux, articulation des interventions foncières avec Terres de Liens, appui à l'installation.* Rapport d'étude intermédiaire.

3.3 Le moyen propre du réseau Amap-IDF pour développer l'agriculture : la couveuse

Face aux difficultés rencontrées pour s'installer pour les agriculteurs²⁴, le réseau Amap-IDF met en place un projet de ferme couveuse, permettant aux agriculteurs tentés par la production en Amap d'être accueillis en « test d'activité » sur une exploitation et encadrés par des agriculteurs expérimentés. La ferme couveuse permet de parfaire sa formation, de se faire une expérience, de prendre le temps de tisser des liens avec les acteurs du milieu et de rechercher une exploitation. C'est aussi une manière d'initier les agriculteurs au mode de production et de distribution en Amap. Les premiers couvés le sont depuis début mars 2009 dans les environs de Montereau-Fault-Yonne (77), et des paniers bios destinés à la vente en Amap sont en cours de production, alors que le dispositif, appelé « les Champs des Possibles », n'est pas encore fini d'être élaboré. Ce sera, au moins dans un premier temps, une association loi 1901, répartie sur plusieurs sites. Sylvain Péchoux, responsable du projet pour Amap-IDF, annonce dans le dernier numéro de *Sous les pavés, la terre* (n°6, mai-juin) que « les demandes affluent pour entrer en couveuse » : maraîchers en formation au CFP-PA de Briecomte-Robert (première formation bio mise en place en France), amapiens qui souhaitent « passer de l'autre côté du panier », entre autres.

La couveuse a trouvé après bien des péripéties une place chez un agriculteur du réseau qui a pu l'accueillir. Le projet remonte en fait à 2006, et a été récompensé en mai 2008 par le prix « Coup de cœur du jury » lors de la convention CréaRîF organisée par l'Atelier (Centre de Ressources Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire). Le projet est soutenu également, et financé par le Conseil Régional (unité développement durable) et la DRTEFP (Direction Régionale du travail, de l'emploi et de la Formation).

La couveuse devait au départ trouver sa place à Coubron, puis aux Mûreaux dans les Yvelines. L'AEV avait fait appel au réseau Amap-Idf en tant qu'acteurs de terrain pour leur proposer des projets et des porteurs de projets, pour ces deux lieux. Le réseau a donc déposé un dossier auprès de la Safer, pour obtenir les 140 hectares de la ferme de la Haye et y implanter sa couveuse. En partenariat avec la mairie des Mûreaux et un agriculteur, le réseau des Amap proposait un projet créateur de 12 emplois, travaillant à la production en polyculture-élevage bio, orienté exclusivement vers les circuits courts. Malgré les soutiens de la Région et de la DRTEFP, le comité technique d'attribution de la Safer a préféré installer un producteur céréalier d'AGRALYS, la troisième plus grosse coopérative agricole céréalière française, laissant juste deux hectares à la mairie des Mûreaux pour y faire des jardins partagés. L'animatrice du réseau admet que certains arguments pour refuser le projet étaient justifiés, mais le discours reposait surtout sur des considérations politiques.

La Région doit acquérir ces terres pour préserver des ressources aquifères et la Safer a pour mission de préserver l'environnement. La Safer a pour autre mission celle de favoriser le maximum d'installations. Elle doit aussi favoriser l'économie locale. Pourquoi alors favoriser un seul exploitant au lieu de douze, en conventionnel au lieu d'en bio, et pourquoi préférer une agriculture spéculative tournée vers l'exportation au lieu d'un mode de commercialisation en circuit court ?

Le salarié responsable du projet de couveuse s'interroge dans le 4^{ème} numéro de *Sous les Pavés la Terre*, la lettre d'information du réseau Amap-IDF, sur la compatibilité entre les missions de la Safer et son fonctionnement, dans lequel le comité technique est dominé par des représentants d'un syndicat majoritaire qui ne défend pas dans les faits la diversification et le développement de nouveaux modes de production à taille humaine et plus respectueux de l'environnement. Toutes les politiques décrites précédemment, qu'elles soient nationales ou régionales, devraient pourtant encourager les acteurs décisionnels comme l'est la Safer dans le domaine de l'accès au foncier agricole à privilégier ce type de projet innovant qu'était la couveuse. D'autant plus que la Safer est une délégation de service public qui doit servir l'intérêt général.

La couveuse se met en place petit à petit, mais les obstacles rencontrés montrent bien à quel point certains acteurs doivent changer de politique pour s'accorder aux objectifs de développement durable fixés par l'État et la Région, qui passent par le soutien à l'emploi agricole, aux circuits courts de

²⁴ «Les difficultés d'accès au foncier, la lourdeur des investissements, les contraintes propres au métier (temps de travail, pénibilité) et l'isolement sont quelques uns des freins qui découragent les porteurs de projet agricole de concrétiser leurs rêves.» *Sous les Pavés la Terre* n°2 Juillet-août 2008

consommation, aux productions agrobiologiques etc. (Sachant que l'État lui-même est réticent sur certains projets durables, mais qui contrarie d'autres objectifs économiques : sur le plateau de Saclay, l'intérêt économique du pôle innovation entre en concurrence avec la préservation de terres agricoles fertiles et du paysage).

Cet outil de couveuse et le partenariat avec Terre de liens pour trouver des lieux d'exploitation sont peut-être de manière complémentaire les deux outils les plus efficaces pour soutenir le développement des Amap. Il s'agit pour l'instant d'un circuit non plus « court » mais « parallèle », qui est nécessaire à l'heure actuelle pour pallier aux manques des autres acteurs. En montrant que ce type de projet a le soutien de citoyens, ces initiatives inciteront peut-être plus les acteurs décisifs que sont les communes, les départements, les Safer, à mieux les prendre en compte et même, les favoriser.

Le rôle des politiques en faveur du développement durable est important puisqu'elles peuvent être une base de l'argumentation du réseau en faveur de ses actions. Mais le réseau Amap-IDF reste méfiant quant aux belles paroles prononcées par le ministre de l'agriculture et de la pêche : il espère que le plan en faveur des circuits courts exposé par M. Barnier sera réellement suivi d'effets, et compte être présent, prendre appui sur le soutien de plus en plus considérable des consommateurs, pour que les mots ne restent pas de belles promesses.

CONCLUSION : DES POLITIQUES ET DES OUTILS POUR LE DEVELOPPEMENT DES AMAP, MAIS QUELLE UTILISATION ?

Les politiques européennes, nationales (Stratégie Nationale de développement durable, Plan de développement rural national, Plan d'action pour le développement des circuits courts parmi d'autres), régionale (projet stratégique 2007-2012 de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'agriculture et des forêts, SDRIF, Écorégion surtout) permettent au mouvement des Amap (le soutien citoyen est l'autre moyen complémentaire) de légitimer son action. Mais le soutien à la préservation des ressources en eau, en terres, en biodiversité, des paysages, au développement économique local (circuits courts, multiplication de petites exploitations et des emplois agricoles) de ces politiques souffre d'une mise en œuvre bien plus timide.

Nombreuses sont les aides existantes qui concernent ou pourraient concerner le mouvement des Amap. Les aides de la PAC (FEADER et FEDER), cofinancées par l'Europe et les collectivités, les contrats d'agriculture durable entre l'État et une exploitation, les aides régionales, contrats régionaux et ruraux, soutiennent des projets, des investissements qui correspondent théoriquement à ceux du mouvement des Amap, mais restent pour une part difficile d'accès. Le maraîchage est en effet peu favorisé, et il en est de même pour les petites exploitations. Étant donné la jeunesse de l'intérêt porté à ce type d'exploitation, l'importance que commence à prendre le mouvement des Amap et sa prise en compte (dans le cadre des circuits courts) dans les politiques, on peut penser que progressivement les aides s'adapteront aux besoins des porteurs d'une nouvelle agriculture à taille humaine, solidaire, diversifiées, tournée vers l'économie locale.

Mises à part les aides financières qui permettent aux agriculteurs notamment de s'équiper, de se convertir à un mode de production respectueux de l'environnement avec moins de difficultés, les aides aux associations (emplois subventionnés par exemple), les soutiens financiers pour divers projets, c'est surtout une volonté politique en matière d'intervention sur le foncier qui permettra au mouvement des Amap de se développer, en multipliant les installations d'agriculteurs partenaires.

Le foncier reste en effet un problème majeur : la spéculation sur des terres souvent vues comme potentiellement urbanisables fait augmenter les prix au-delà de leur prix agricole, ce qui rend difficile l'accès aux terres cultivables pour les agriculteurs candidats à l'installation. Il existe plusieurs outils à disposition essentiellement des communes (PLU : Zones « A » insuffisantes à cause de la spéculation, ZAP), des départements (PAEN), de la Région (PRIF de l'AEV). Ces dispositifs permettent de sortir de manière durable des terres agricoles du marché foncier, soit en étant rachetées (droit de préemption) et destinées à un usage agricole, soit en étant classées comme zone réservées à l'agriculture pour le long terme (car soumis à une procédure lourde pour être déclassé).

Les exemples présentés (programmes agri-urbains à Périgny-sur-Yerres et à Vernouillet) démontrent que les outils existants peuvent être efficaces, à condition que la volonté politique soit forte, et que la majorité des acteurs soutienne les projets.

Mais généralement la volonté politique manque et souvent on continue de privilégier la valeur strictement économique de projets à la valeur paysagère, sociale, environnementale (économique aussi, mais moindre) du maintien de l'agriculture, dans le périurbain en particulier, qui tire pourtant en grande partie son identité de l'imbrication de ville et de « nature » qui le caractérise.

Le réseau des Amap d'Île-de-France, grâce au partenariat avec Terre de Liens, a pu trouver un chemin parallèle, qui contourne notamment les comités d'attribution de la Safer. Ceux-ci choisissent le plus souvent comme acquéreur de terres agricoles mises en vente de gros exploitants agricoles conventionnels, et installent de jeunes agriculteurs surtout dans le cadre familial, ce qui n'est aucunement favorable aux installations en Amap.

L'achat par un groupement de particuliers via l'entreprise solidaire qu'est la foncière Terre de Liens permet lui aussi de sortir des terres du marché foncier, et d'éviter la concurrence avec les agriculteurs conventionnels.

Le développement du mouvement des Amap dépend en partie de la possibilité de trouver des agriculteurs formés et intéressés, qui manquent actuellement en Île-de-France. Souvent les jeunes

agriculteurs ressentent le besoin d'un complément de formation, d'acquies une expérience, de se mettre en relation avec les acteurs du monde agricole, avant de faire le pari de l'installation. Le réseau des Amap a mis au point un projet de ferme couveuse biologique qui permet de répondre à ces demandes. Reste encore ensuite à résoudre le problème de l'accès au foncier, pour lequel les Amap et les collectivités disposent d'outils.

Le développement du mouvement des Amap dépend de la mise en œuvre des politiques de développement durable et de la volonté politique des élus (et de la Safer), encore insatisfaisantes aujourd'hui. D'où l'importance du réseau des Amap de se structurer de sorte à avoir une visibilité nationale (via le Mouvement interrégional des Amap par exemple), de s'associer à tous les partenaires potentiels qui partagent les mêmes valeurs sinon les mêmes objectifs (CIVAM, mouvement bio, Confédération paysanne, AFIP, Slow food, finance solidaire, mouvement écologiste etc.) afin de former un réseau d'acteurs aux compétences et à l'expertise diversifiées et représentant d'un nombre important de citoyens engagés. À long terme, il s'agit d'inciter à une modification des attitudes politiques en faveur de la préservation des terres agricoles et de l'installation d'une activité économique de proximité, de sorte que tous les porteurs de projets agricoles « autres » (hors Amap) réussissent à s'installer sans passer par des systèmes parallèles du type de ceux mis en place par Terre de liens.

Principaux outils de préservation et valorisation des espaces ouverts, classés par acteur et registre d'action

	Reconnaissance	Protections réglementaires	Acquisition ou veille foncières	Incitations financières	Documents d'urbanisme
Etat	ZNIEFF*, Natura 2000 (ZICO*, pSIC*)...	Réserve naturelle, Site inscrit ou classé, Forêt de protection, Périmètre de captage d'eau potable...	Forêts domaniales, ZAD* « de protection »		SDRIF
Région	Charte de la biodiversité, Etudes, Inventaires patrimoniaux	Réserve naturelle régionale	PRIF (décision), Bases de plein air et de loisirs	Contrats ruraux, régionaux, ou territoriaux ; réseaux verts ; PNR ; contrats de bassin	SDRIF Avis sur les SCoT* et les PLU*
AEV	Etudes de définition de PRIF, Inventaires écologiques		PRIF (proposition et mise en œuvre)	Subventions pour acquisition et/ou aménagement d'espaces verts	Contribution aux avis sur les SCoT* et les PLU*
Départements	Inventaires ENS*, Schéma départemental de randonnée, autres schémas départementaux		ENS*, Forêts départementales	Contrats ruraux et/ou territoriaux, subventions pour acquisition et/ou aménagement d'espaces verts	Avis sur les SCoT et les PLU*
Communes et groupements	Chartes paysagères		ZAD* communales, conventions SAFER		SCoT, PLU, Chartes PNR
Associations	Inventaires		Acquisitions		
Autres organismes			Préemption SAFER		

ZNIEFF : zone naturelle d'intérêt écologique, floristique et faunistique — pSIC : propositions de sites d'importance communautaire — ZICO : zone d'intérêt communautaire pour les oiseaux — ENS : espace naturel sensible — ZAD : zone d'aménagement différé — SCoT : schéma de cohérence territoriale — PLU : plan local d'urbanisme

Source : « La Ceinture verte d'Île-de-France : un espace de vie à réinventer ». IAURIF, 2005
Figure 8 : tableau des principaux outils de préservation et valorisation des espaces ouverts

Les Amap au cœur des enjeux du périurbain

Nous avons vu qu'elle était la place des Amap dans l'agriculture française, leur viabilité économique, et les moyens dont le mouvement dispose pour se développer. Cette partie consistera à étudier et montrer quels sont les enjeux du développement du réseau dans l'espace périurbain, où il a du mal à s'installer. En effet, la couronne périurbaine compte très peu d'installation d'agriculteurs en Amap. On trouve un producteur en Amap à Cergy-Pontoise, l'Amap des Jardins de Cérès à Verrière-le-Buisson sur le Plateau de Saclay (78), une Amap à Périgny-sur-Yerres. Plusieurs projets sont en cours, mais se mettent en place très difficilement. À Chennevières (94) où il existe déjà des jardins familiaux, des consommateurs souhaitent monter une Amap avec un producteur sur place. On trouve le même type de projet à Montreuil, où l'on cherche un producteur pour l'Amap des Murs à pêches.

Or, il nous semble que c'est justement sur ces territoires urbains qui conservent des enclaves agricoles que l'insertion des Amap nous semblerait la plus intéressante. C'est là, dans le périurbain, que les efforts de tous devraient se concentrer pour favoriser le maintien, voir l'installation d'agriculteurs : à la fois cela permettrait de donner plus de proximité à un circuit court qui se veut économe en énergie, et répondrait au défi lancé de nos jours aux communes périurbaines, qui doivent garder leur attractivité par le maintien d'un cadre de vie agréable, de leur identité, et peuvent profiter des apports sociaux de l'agriculture en ville.

0.1 Définition de l'espace périurbain pour l'Île-de-France

Comme l'indique son nom l'espace périurbain est l'espace qui est en périphérie de ville. Étant du point de vue du marché du travail un espace lié à la ville marqué notamment par des migrations pendulaires, il présente aussi du point de vue morphologique des caractéristiques rurales. On y assiste à une « double dynamique d'urbanisation de la nature et de ruralisation de la ville qui nous demande de reconsidérer la vieille séparation entre ville et nature ou entre urbain et rural » (H. Daniel, 2009)

Pour la région Île-de-France, l'espace périurbain est particulièrement étendu du fait de l'attractivité de la capitale, la métropole francilienne s'étendant jusqu'à une centaine de kilomètres du centre de Paris et débordant même sur les régions voisines (au nord et à l'ouest en particulier). On considérera donc plutôt (comme cela est fait dans le DRDR d'Île-de-France) pour les espaces agricoles périurbains qu'ils correspondent à ceux du périmètre de la ceinture verte. Ils y sont particulièrement fragilisés par une très forte pression foncière et des surcoûts d'exploitation. Le DRDR considère d'ailleurs le maintien des espaces agricoles périurbain comme un objectif spécifique de la région Île-de-France.

Ainsi, l'espace périurbain dont il s'agira dans ce chapitre considèrera les espaces compris entre environ 10 et 30 kilomètres du centre de Paris, qui constituent une zone de contact entre le noyau urbain et la couronne rurale. Il comprend des cultures spécialisées (produits frais), souvent menacées, des exploitations en grande culture, dont certaines risquent de ne pas être reprises (voir Annexe 1 : carte des types d'agriculture en Île-de-France). L'espace rural, qui contient 91% de la SAU²⁵ régionale (454 000 ha), 80% des hectares de grandes cultures et 70% des cultures spécialisées de la région, est constitué de communes rurales, mais aussi de communes urbaines qui ne sont pas en continuité avec le tissu urbain. Le noyau urbain quant à lui, caractérisé par une continuité du bâti, et une densité de plus de 500 hab/km², comprend essentiellement la ville de Paris, les départements de petite couronne et les villes nouvelles. On y trouve encore environ 1/10^e des actifs agricoles d'Île-de-France pour quelques centaines d'exploitations agricoles (420 en 2000) correspondant à plus de 7000 ha en majorité de maraîchage et d'horticulture. Ces espaces agricoles particulièrement menacés sont aussi

²⁵ Les chiffres donnés sont tirés du DRDR datant de 2006

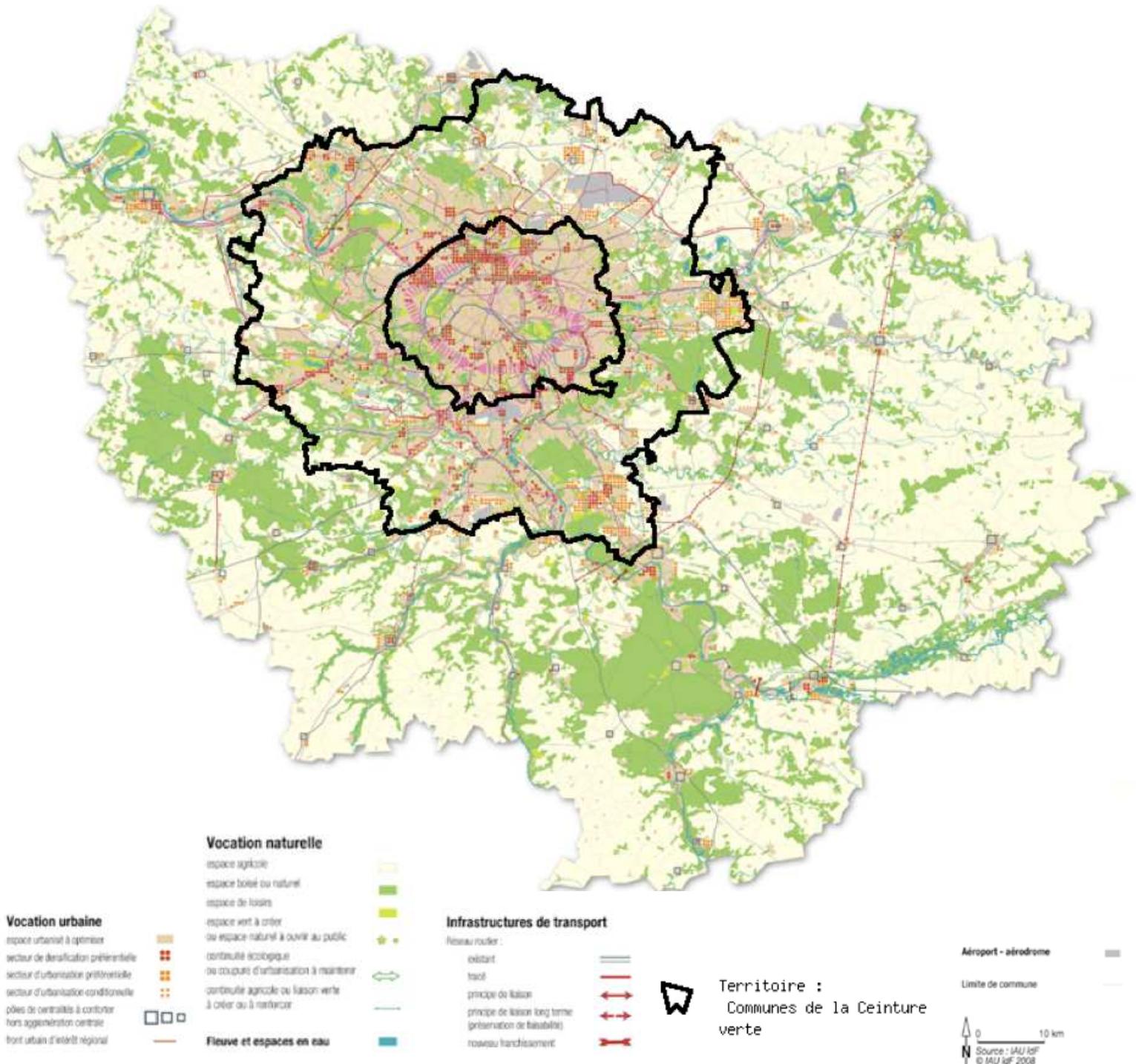
intégrés à notre réflexion sur l'intérêt des Amap dans la définition d'un nouveau rapport entre agriculture et ville.

Les espaces agricoles périurbains, dans la Ceinture verte, sous forte influence urbaine, représentent avec les massifs boisés encore 46 700 ha, soit 8% de la SAU régionale.

La carte suivante issue du SDRIF approuvé en 2008 par le Conseil Régional nous permet de visualiser la ceinture verte et voir comment s'articulent les espaces urbanisés, forestiers et agricoles :

En aplats de couleur beige clair les espaces agricoles, en beige rosé les espaces urbanisés, en vert les espaces forestiers, et les deux lignes noires délimitent le périmètre de la ceinture verte.

Carte de destination générale des différentes parties du territoire



© IAU idF 2008 - Référentiel territorial du projet de SDRIF
source : Schéma directeur de la région Île-de-France, projet adopté par délibération du Conseil régional le 25 septembre 2008, sous réserve de contrôle de légalité

Figure 9 : Carte de destination générale de la région Île-de-France (SDRIF de 2008)

0.2 « De l'agriculture périurbaine à l'agriculture urbaine »

Pour André Fleury et Pierre Donadieu²⁶, de l'École Normale Supérieure du Paysage, l'agriculture périurbaine, c'est-à-dire l'agriculture située en périphérie de ville, devient agriculture urbaine lorsqu'elle entretient avec la ville des « rapports fonctionnels réciproques ». « C'est ensemble qu'espaces cultivés et espaces bâtis participent au processus d'urbanisation et forment le territoire de la ville ».

Pendant longtemps, comme nous l'avons vu dans l'étude de l'évolution de la prise en compte des espaces agricoles dans le schéma régional de planification, les terres agricoles n'étaient vues que comme des terrains potentiellement urbanisables, comme une réserve foncière. L'attractivité très forte de Paris et l'amélioration des transports a engendré un fort mouvement de périurbanisation, morcelant, désorganisant les exploitations agricoles traditionnelles. L'urbanisation était concurrente de l'agriculture, et le monde agricole adoptait une position défensive, vis-à-vis de la ville, ce qui est pour une grande partie des agriculteurs, toujours vrai aujourd'hui : leurs déplacements sont rendus difficiles, ils entrent en conflit avec les promeneurs qui ne respectent pas les cultures (ou ne savent pas les respecter). On leur reproche des nuisances olfactives et auditives, et les urbains ont souvent une vision négative de l'agriculteur qu'ils accusent de polluer l'environnement (eau et terres). La pression foncière rend difficiles les échanges parcellaires et l'obtention de baux.

Ce sont donc deux visions de l'espace périurbain qui s'opposent, l'une considérant les espaces ouverts périurbain comme un espace de production, et les citadins comme un espace récréatif ou d'intérêt paysager. Aujourd'hui cependant, certaines initiatives transforment cette opposition nature/culture en une alliance considérant l'agriculture comme un des garants du cadre de vie - ou "cadre de ville". Il s'agit par exemple des projets agriurbains qui mobilisent agriculteurs, élus locaux, et citoyens. D'autre part, les pouvoirs publics, sensibilisés aux enjeux du développement durable et aux risques de crise énergétiques et alimentaires, réintègrent l'agriculture dans leurs politiques, et certains estiment que le seul moyen à long terme de conserver l'agriculture en ville, est d'en faire une fonction urbaine, est l'invention d'une autre agriculture. Cela équivaut à dire, selon les mots de Fleury et Donadieu, que le seul avenir possible d'une agriculture périurbaine est d'en faire une agriculture "urbaine". Les Amap, qui redonnent aux citadins et aux agriculteurs la possibilité de se connaître et de créer un lien solidaire, devrait pouvoir contribuer à faire de l'agriculture cette agriculture urbaine.

1. LES ENJEUX DE LA PRESERVATION DES ESPACES OUVERTS PÉRIURBAINS

Comme nous l'avons vu dans la seconde partie, diverses politiques prennent en compte, de manière récente, la nécessité de préserver les espaces agricoles près des villes. Les enjeux qui justifient ces politiques sont divers et variés, des arguments environnementaux aux arguments économiques, en passant par la volonté de laisser aux futures générations la possibilité de choisir leur urbanisation.

1.1 Laisser aux générations futures le choix de leur urbanisation

1.1.1 De la maîtrise de l'urbanisation en Île-de-France

En Île-de-France, on a perçu dès les années 1960 la nécessité de contrôler l'urbanisation, qui se faisait, au fil des initiatives publiques et privées, de manière anarchique, pour conserver la fonctionnalité du territoire. Dans les années 1970, c'est le gaspillage d'espace et l'atteinte par de nouvelles constructions du cadre de vie périurbain que ses habitants y étaient venus chercher qui amènent un début de prise en compte de l'intérêt des espaces ouverts. Le SDRIF de 1994, toujours

²⁶ Fleury A., Donadieu P., 1997 « De l'agriculture péri-urbaine à l'agriculture urbaine ». Le Courrier de l'Environnement n°31

en application, recommandait la protection des espaces agricoles de la Ceinture verte du mitage et l'agriculture avait la mission de reconquérir les friches. Il s'agissait notamment de développer une agriculture de proximité en proposant des jardins familiaux et de l'agriculture spécialisée en produits frais. Malgré cela, le nombre d'exploitations, en particulier pour l'agriculture de proximité défendue, n'a cessé de décroître. Pour insister sur son "efficacité", on peut aussi mentionner que le SRIF conseillait en milieu rural le « développement modéré des bourgs et des villages », et que neuf ans après son adoption, de nombreuses communes avaient déjà construit toutes les terres qu'elles étaient autorisées à urbaniser²⁷. Ceci alors que le SDRIF était prévu pour 21 ans. On voit donc la difficulté de contrôler l'urbanisation et de préserver les espaces ouverts.

Le manque de contrôle de l'urbanisation nouvelle est notamment la cause des comportements spéculatifs qui nuisent à la pérennité des espaces ouverts. Le nouveau SDRIF prévoit des mesures plus efficaces comme les fronts urbains, mais il est impossible à l'heure actuelle de savoir s'il sera un jour transmis au Conseil d'État pour le contrôle de légalité.

Malgré les volontés actuelles de limiter le gaspillage d'espace, de favoriser un développement durable de la région Île-de-France, on reste dans l'incertitude quant aux besoins futurs, leur capacité à y répondre, et quant aux orientations que prendront les aménageurs et planificateurs de demain. Faut-il alors préserver des espaces ouverts, pour prévoir les espaces urbanisables qui pourraient être nécessaires pour répondre aux besoins de la population francilienne qui continue de croître ? Mais aussi des espaces ouverts agricoles pour répondre à la demande de produits locaux, d'échanges en circuits courts comme les Amap, qui ne cesse de croître (jusqu'à quand ?), pour répondre à la demande d'espaces ouverts de loisirs : espaces verts, mais aussi les nouvelles formes comme les jardins partagés.

1.1.2 Anticiper la demande d'espaces ouverts agricoles

L'urbanisation qui se poursuit implique, à moins de construire la ville strictement sur la ville en utilisant les friches déjà artificialisées et de ne pas augmenter le nombre d'habitants, une augmentation de la population pour une réduction des espaces ouverts. Actuellement, la demande de ces espaces ouverts est entrain de croître : notamment la demande de jardins partagés. À Paris par exemple, un de ces jardins partagés vient récemment de se mettre en place dans le parc de Belleville. À l'initiative de ce projet : des amapiens qui ont souhaité pouvoir jardiner, rejoints ensuite par d'autres habitants du quartier.

Il existe une cinquantaine de ces jardins partagés à Paris. Au départ il y a quelques années, il a fallu lutter pour défendre des jardins partagés qui avaient été aménagés sur des espaces délaissés et dont la construction était à nouveau prévue. Les pouvoirs publics restaient perplexes devant cette demande inattendue. Une élue de la ville de Paris racontait lors de la fête des Amap le souvenir d'un blocage de chantier auquel elle avait participé pour empêcher le bétonnage d'un jardin.

La demande de cette agriculture de loisir est croissante à Paris, mais aussi dans le périurbain, où chacun n'a pas chez soi un espace de sol pour cultiver un potager, aussi petit qu'il soit. Il est donc à prévoir que la demande d'espaces ouverts adaptés à l'agriculture devienne de plus en plus forte. Généralement, les jardins partagés comme celui de Belleville s'étendent au dépens d'espaces verts déjà existants. Certes, c'est une autre forme de couverture végétale, mais qui correspond aussi à une semi-privatisation d'un espace public. Mais arrivera nécessairement un moment où l'on ne pourra plus réduire les espaces verts au profit de jardins. D'où la nécessité de préserver là où ils existent les terrains susceptibles d'accueillir ce genre de pratiques, comme les friches (par exemple une friche ferroviaire parisienne appropriée par les habitants du quartier a été aménagée par la ville en jardin : le Jardin d'Éole d'Éole, grâce à la pression exercée par les citoyens organisés en association). Le coût de reconversion est grand, mais qu'en sera-t-il lorsque toutes les friches auront été utilisées ? Peut-être d'ici quelques années nous assisterons à la multiplication d'espaces ouverts en haut des

²⁷ Fleury A., 2005. « L'agriculture dans la planification de l'Île-de-France », in Fleury A. coord. 2005. *L'agriculture périurbaine*, Les Cahiers de la multifonctionnalité, Numéro 8

bâtiments, à l'image du jardin de l'Atlantique aménagé au dessus de la gare Montparnasse. Verra-t-on émerger des opérations de renouvellement urbain, à base de démolitions-reconstructions qui auront pour but premier de créer des espaces ouverts destinés à l'agriculture de loisir et aux espaces verts ?

1.2 Les enjeux environnementaux du maintien de l'agriculture périurbaine

Les espaces agricoles sont des sols vivants, étanches et support de biodiversité. À proximité des villes et avec une production consommée sur place, les circuits courts deviennent véritablement économes en énergie.

1.2.1 Les risques liés à l'artificialisation des sols

Bien qu'elle soit plus faible que pour l'ensemble de la France (+ 9% au lieu de 17% entre 1993 et 2004), l'artificialisation des sols est problématique en Ile-de-France, où les faibles pentes du relief contribuent naturellement à multiplier les zones inondables. L'étanchéité causée par l'artificialisation des sols augmente très fortement les problèmes de ruissellement des eaux, les risques d'inondations, lors de gros orages par exemple. Elle perturbe aussi la dynamique des crues, en favorisant l'accélération de la montée des eaux. En secteur urbain, les risques concernent près de 800 000 franciliens, qui résident sur environ 7000 hectares inondables. Il est donc nécessaire de contrôler l'artificialisation des sols, et donc de conserver des espaces ouverts qu'ils soient agricoles, forestiers, ou de loisir, en accélérant la diminution observée depuis 1990²⁸ de la consommation d'espaces ouverts par l'urbanisation nouvelle.

Cette altération des sols par son artificialisation représente aussi la réduction et la fragmentation des habitats « naturels » pour diverses espèces animales et végétales dont le devenir est remis en cause. Le maintien des espaces périurbains, en privilégiant notamment les continuités vertes est donc nécessaire à la préservation d'une biodiversité parfois insoupçonnée : selon l'hypothèse la plus courante, la ville sélectionnerait un certain nombre d'espèces, et de nombreux travaux tendent à montrer que les zones à proximité de la ville sont plus riches en biodiversité que les zones agricoles²⁹. Les circuits courts peuvent influencer les producteurs à cultiver de manière moins intensive, réduisant ou supprimant les impacts négatifs des produits toxiques utilisés dans les exploitations conventionnelles. C'est le cas des Amap, et certainement de plus en plus dans les autres types de circuits courts, compte tenu de la croissance des demandes en produits bio ou du moins que les urbains perçoivent comme plus « naturels ». Dans une région où la contamination de l'eau par les nitrates et pesticides est préoccupante, le développement d'une agriculture respectueuse de l'environnement a pour enjeu la préservation de la biodiversité, mais aussi la santé humaine. Malgré la connaissance de cela, les cultures spécialisées qui sont les plus encouragées à se convertir à un mode de production biologique ou « durable » sont toujours en recul : les exploitations en maraîchage, arboriculture en particulier, disparaissent au profit de l'urbanisation et de grandes cultures annuelles qui permettent au propriétaire d'entretenir à moindres frais ses terres (et moindre temps de travail), en attendant une plus-value à la vente en terrain constructible.

1.2.2 L'impact environnemental de la proximité

L'agriculture périurbaine, lorsqu'elle est associée à un mode de commercialisation de proximité permet de réellement donner aux circuits courts la caractéristique d'être économe en énergie. Comme je l'ai écrit dans le premier chapitre, l'impact positif en matière d'économie d'énergie est très

²⁸ 1400 ha d'espaces ouverts par an entre 1999 et 2003 contre 2200 ha par an entre 1990 et 2003 (source SDRIF)

²⁹ Daniel H., 2009. « Agriculture en zones périurbaines et biodiversité. Approche écologique ». Actes du colloque de l'INRA, les Carrefours de l'Innovation agronomique : l'agriculture périurbaine, 5 mai 2009.

discutable : des études montrent que des systèmes de transport rationalisés, transportant de grosses quantités avec des retours à plein consomment sur de grandes distances moins d'énergie que les transports engendré par les circuits courts, pour lesquels on se déplace pour de petites quantités, avec des véhicules plus polluants, qui roulent à vide pour le retour. C'est le cas pour les Amap d'Île-de-France, pour lesquelles mis à part les exemples que nous avons donné dans l'introduction de ce chapitre, les exploitations se trouvent relativement éloignées des lieux de distribution. Pour les Amap parisiennes, en calculant la moyenne de ces distances, pour les Amap recensées en 2008 sur le site d'Amap-IDF qui ont un producteur, on trouve une moyenne d'environ 85 kilomètres de distance³⁰. Ce sont les productions d'œufs, de lait et de viande que l'on fait venir de plus loin ; 200 kilomètres parfois, jusqu'à 530 kilomètres pour l'Amap qui semble être la seule proposer des produits laitiers, provenant d'une exploitation dans l'Allier.

Faciliter l'accès au foncier d'agriculteurs en couronne périurbaine, l'installation d'exploitations dont les productions seraient vendues sur place où distribués dans un lieu situé dans un rayon de quelques kilomètres, un local d'Amap par exemple, permettrait de rendre l'argument de l'économie d'énergie pertinent. Cela permettrait également, dans le cas des Amap (lors des coups de mains ou des visites pédagogiques organisées sur l'exploitation) ou des ventes à la ferme ou en magasin collectif, de réduire les distances non plus parcourues par le producteur, mais par les consommateurs, qui bien qu'il y ait des efforts pour faire du co-voiturage, viennent en automobile. La diversification des productions agricoles périurbaines et leur transformation autoriserait les consommateurs en circuits courts à se procurer toutes sortes d'aliments sur place. Actuellement cependant, le plus souvent, mis à part le panier de légume récupéré chaque semaine en Amap, ou composé sur le marché, une majorité de nos bienveillants « consomm'acteurs » sinon tous vont dans les moyennes et grandes surfaces pour s'approvisionner en produits basiques, non alimentaires, ou tout produit non disponible ou trop cher via d'autres circuits courts. Les distances parcourues en circuits courts par les produits et les individus peuvent représenter au contraire d'une économie un surplus de consommation d'énergie fossile, puisqu'elles s'ajoutent aux déplacements habituels.

1.3 Espaces périurbains et ville compacte

Ainsi, le développement des circuits courts ne permet pas à lui seul de réduire les pollutions liées au transport. On pourrait travailler à favoriser l'installation des lieux de production ou de distribution sur les itinéraires menant à d'autres aménités urbaines, mais plus simplement, le développement des circuits courts liés à une agriculture proche ou insérées dans la ville doit se réaliser dans le contexte d'une ville qu'on tendrait à rendre plus compacte.

La densité des espaces urbains et périurbains en équipements commerciaux, de loisirs, espaces verts et ouverts, en logements, bureaux, industries et artisanat dont les nuisances ou risques associés sont suffisamment faibles pour s'intégrer à une ville qui mixe les fonctions, permet de réduire les distances parcourues par chacun, les risques de ségrégation socio-spatiale, facilite le développement des circulations douces, réduit les coûts de viabilisation d'équipement des nouvelles zones urbanisées. (Pour lutter contre l'étalement urbain, l'IAU par exemple, dans son rapport de 2005³¹ propose pour la Ceinture verte la densification autour des gares et dans les espaces de densité moyenne, de favoriser la réutilisation des friches). Certains critiquent cette solution-miracle que l'on voudrait imposer à des français qui aspirent dans leur majorité à l'habitat en maison individuelle avec un jardin. Mais à proximité d'aménités urbaines.

Le regroupement des opérations d'artificialisation, leur polarisation doit permettre de garder l'intégrité d'exploitations agricoles, viables économiquement et permettant la diversification des cultures. Par la promotion de la préservation d'espace agricole par des zonages notamment, l'agriculture permet de contrôler, d'accompagner l'urbanisation, de la circonscrire. L'agriculture prend une fonction d'aménagement du territoire (et non pas de réserve foncière) : elle est à la fois une activité à préserver pour répondre aux besoins actuels et futurs, mais aussi le moyen de limiter l'extension urbaine.

³⁰ Voir annexe 2

³¹ « La Ceinture verte d'Île-de-France : un espace de vie à réinventer », IAU, 2005

Dans certains cas, l'habitat est d'emblée exclu de certains espaces soumis à des servitudes d'éloignement. Ces espaces, compte tenu de la masse d'équipements routiers, aéroportuaires, son nombreux en Île-de-France, et représentent l'opportunité pour l'agriculture, qui est souvent le seul type d'occupation qu'on peut y admettre, de se maintenir en tant qu'espace tampon entre ville et zones de nuisances, et donner aux urbains l'illusion d'être aux portes de la « campagne ». Nous verrons dans la seconde partie l'importance de la présence de « nature » dans le périurbain.

Limiter l'extension urbaine, c'est permettre de conserver à proximité des espaces ouverts que les urbains associeront à la nature, au repos, aux loisirs tout au moins. C'est aussi conserver des espaces aux sols vivants, dont on pourra modifier la destination, d'un espace de loisir à un espace de production alimentaire en cas de besoin.

1.4 L'enjeu de la sécurité alimentaire

L'enjeu de la sécurité alimentaire est de plus en plus cité dans les documents stratégiques. Cette sécurité alimentaire n'est plus seulement quantitative, mais aussi qualitative.

La région francilienne rassemble plus de 11,5 millions d'habitants sur seulement 2% du territoire français. À l'horizon 2030 et 2050, les simulations démographiques présentées dans le SDRIF de 2008 prévoient une population francilienne de 12 à 13,2 millions d'habitants (2030) et 11,8 à 14,5 millions d'habitants (2050). Ce seront donc autant de personnes qui devront pouvoir accéder à des produits alimentaires, de qualité. Ce sont toutefois plus les incertitudes concernant le coût des énergies, la réduction nécessaires des impacts environnementaux, les éventuelles crises sanitaires qui pourraient amener une région à fermer ses frontières à certains produits, à tout produit, aux migrations d'individus (?) qui poussent les autorités à s'inquiéter de la capacité en cas de crise de subvenir aux besoins d'une population très nombreuse.

Dans cette optique, conserver une agriculture diversifiée en Île-de-France, peu dépendante des énergies fossiles et en produits phytosanitaire importés, conserver des terres agricoles que le SDRIF considèrent comme « un potentiel productif essentiel au regard des défis démocratiques et environnementaux de demain » devient un enjeu de premier rang. C'est l'une des préoccupations premières pour les membres des Amap : l'animatrice du réseau Amap-IDF disait sa crainte qu'un jour la ville de Paris manque cruellement de nourriture. L'un des agriculteurs présents à la fête des Amap se demandait comment on allait nourrir tout le monde, le nourrir bien, et considérait que la PAC devrait devenir une politique alimentaire. Il évoquait certains groupes qui se montaient pour demander que la PAC arrête de soutenir des filières de produits qui sont mauvais pour la santé.

Les Amap, outre qu'elles soutiennent une agriculture de proximité qui pourrait un jour se révéler salubre, sont l'une des manifestations de la tendance des consommateurs à prêter une importance plus importante à la qualité de leur alimentation, à la manière dont elle est produite. Prenant conscience que le monde n'est pas fini, amapiens comme autres individus sensibilisés aux questions de la préservation de l'environnement, on s'intéresse à l'impact que l'on a sur le monde commun. D'où l'apparition sur les marchés des produits biologiques, écologiques, de commerce équitable, qui répondent à une demande en croissance.

L'intérêt croissant pour la provenance des produits alimentaires est analysé de la manière suivante par Muchnik (2002) : les biens alimentaires sont les seuls à être véritablement incorporés, et n'ont pas seulement utilisés. Selon Resquier-Desjardins (2002), la proximité serait plus grande par rapport au produit ingéré que pour d'autres produits, renforçant le caractère local des techniques et marchés, et donc favorisant un lien particulièrement fort entre qualité et territoire. Ainsi depuis plusieurs années prennent de l'importance les notions de terroirs, d'origine géographique contrôlée, de labels rouges, AOC.

Le système d'Amap prolonge cette logique, en y incorporant la possibilité pour le consommateur de connaître le producteur et son exploitation, éventuellement de participer aux travaux d'exploitation. L'amapien connaît de manière directe les lieux, modes de production, et cela le rassure sur ce qu'il absorbera. La diffusion des Amap et des préoccupations qui motivent leur existence peut permettre d'influencer les politiques et réglementation en matières d'alimentation, afin que tous puissent accéder

à des aliments de qualité, et participer à son échelle à la lutte contre la malnutrition. Certaines Amap mettent d'ailleurs en place des systèmes permettant à des populations défavorisées de se procurer des paniers à moindre coût. Faire aller le consommateur sur le lieu de production comme c'est le cas dans les Amap, c'est aussi rappeler d'où vient ce que l'on mange, non pas géographiquement, mais en redonnant à voir que les produits alimentaires viennent de la terre, ou biens d'animaux, ce qui à tendance dans certaines catégories sociales urbaines, à être oublié...

La nourriture, notamment via les Amap dans lesquelles le lien au lieu d'exploitation et au mode de production est le plus fort, représente pour les urbains le moyen d'un « retour vers la nature ».

2 DE L'IDENTITE DU PERIURBAIN

Le périurbain est la frange plus ou moins discontinue entre ville et campagne. Elle est une interpénétration, et son identité de périurbain en découle. Dès les années 1960 en Île-de-France (années 1970 pour les autres grandes villes, généralisation dans les années 1980) s'est amorcé le mouvement de périurbanisation, dans lequel le rôle des aménités « vertes », du cadre de vie « rural » a été déterminant. Cet attrait pour un cadre naturel, « loin de l'agitation des villes » (Le Jeannic 1997), plus ou moins réel aujourd'hui car de plus en plus hybride entre ville et nature qui est le cadre de vie de près d'un tiers de la population francilienne, concerne toujours un territoire qui est pourtant habité par un tiers de la population francilienne, décidément urbaine.

2.3 Une demande croissante d'espaces ouverts

Dans le périurbain, la ville amène la densité du bâti, des fonctions urbaines, un paysage plus ou moins fermé, et les espaces ouverts, les objets survivants du bâti ancien que la ville a progressivement absorbé sont la trace d'un territoire rural. Tous les paysages périurbains ne se ressemblent pas pour autant : de l'ancien bourg qui a conservé des jardins ouvriers en son sein aux tours et barres qui donnent sur les champs, en passant par les lotissements de maisons individuelles qui longent des espaces ouverts entretenus en herbages ou forestiers, comme on peut le voir au sud-est du Val-de-Marne, les variantes sont nombreuses. On trouve dans le périurbain des zones en crise, et des zones résidentielles dans lesquelles habitants et élus ont la volonté de créer une identité commune, veulent s'approprier leur lieu de vie. La présence d'espaces ouverts, agricoles, des aménagements paysagers, joue son rôle dans la construction de l'identité d'un territoire (commune, quartier, rue ou lotissement) : leur proximité donne l'illusion d'être à la campagne, et renvoie à un imaginaire rural enfoui. L'agriculture et la figure de l'agriculteur sont en effet ceux par lesquels la campagne existe, et par opposition, ceux par lesquels on donne un sens à la ville. « La ville a besoin de l'agriculture pour donner un sens à ce qui n'est pas la ville elle-même et pour servir de repère aux urbains » (Larcher 1995)

Ainsi, à mesure que les interstices de la ville continuent d'être construits, les citadins affirment leur volonté de conserver des espaces ouverts. Ils ont une fonction sociale en tant qu'« espaces de respiration », associés à des circuits de proximité comme la cueillette à la ferme, ils améliorent la qualité de vie. C'est aussi le maintien de ces césures urbaines entre excroissances de ville, l'importance de ces ouvertures dans la ville qui rompent avec l'ensemble plus ou moins homogène qu'est le bâti, et qui apportent de la variété dans le paysage.



Photo : Géraldine C. Iaurif DIF
Montreuil (93) - Secteur des murs à pêches.



Photo : Géraldine C. Iaurif DIF
Front urbain abrupt au nord de l'agglomération parisienne.

Source : Notre rapide sur l'occupation des sols n° 381, Avril 2005, IAURIF

Figures 10 et 11, représentation des espaces ouverts dans le périurbain

Les demandes des urbains portent sur des espaces verts de loisirs, lieu de détente et de promenade, moyens de « changer d'air », des espaces ouverts forestiers, mais aussi des espaces agricoles, qui ne s'offrent pas seulement à la vue, mais qui se « pratiquent » : à travers les formes de circuits de proximité comme la cueillette à la ferme, mais aussi comme lieu de promenade. Le mémoire de M. Talagrand sur l'agriculture périurbaine en Plaine de France s'interroge avec pertinence sur la réinvention de l'espace public dans le périurbain.

La demande des urbains en matière d'espaces ouverts, leur perception de la nature en ville se heurte souvent à la réalité de l'agriculture. Les espaces agricoles sont des espaces privés (de manière générale), dont les cultures sont fragiles et ne peuvent servir d'aire de loisir (problèmes de dégradations, de pollutions, conflits entre urbains et agriculteurs). En revanche, des exploitations « appropriées » par les habitants en partenariat avec l'agriculteur, via les Amap, via des visites pédagogiques organisées à l'initiative de l'agriculteur, de la commune ou d'une association en partenariat avec l'agriculteur, pourraient être le moyen de réconcilier ces « deux logiques privatives d'occupation de l'espace : celle de la ville et celle de l'agriculture » qui s'opposent au sein du périurbain (Talagrand, 2007). Il s'agirait de faire connaître aux citoyens les modes de production et les conditions de maintien des cultures, les pratiques qui peuvent y être acceptées comme les promenades sur chemins d'exploitation, le fait de glaner après la récolte. Devenant espaces appropriés par les urbains dans le respect du travail de l'agriculteur, les espaces agricoles peuvent être plus facilement protégés (car avec la légitimité qu'apporte le soutien des citoyens qui veulent préserver leur cadre de vie) par les collectivités, qui sans l'agriculture ne pourraient gérer qu'avec difficulté le territoire périurbain avec les moyens financiers dont elles disposent.

L'encouragement de l'implication des citoyens autour de l'agriculture, par des jardins familiaux, des jardins pédagogiques pour les enfants du quartier, des Amap ou « formation » à la pratique respectueuse de l'espace agricole est une piste pour réintroduire de l'appropriation, pas seulement du quartier, mais à ce qui l'entoure, que ce soit ville ou nature, en particulier pour des zones en crise.

Le poids économique de l'agriculture en ville étant très faible, c'est donc du côté de ces services que l'agriculture peut rendre à la ville : identité, circuits courts, cadre de vie, entretien des sentiers par exemple.

Ainsi, bien qu'ils aient des motivations différentes, habitants périurbains et Région peuvent avoir la même volonté de préserver le cadre périurbain existant, et selon A. Fleury, l'agriculture garantit la pérennité de l'espace ouvert en milieu périurbain.

2.2 La valeur des espaces ouverts

L'intérêt pour cet attrait de la ruralité a même donné lieu à des interprétations économiques : des chercheurs comme Jean Cavailhès (INRA) ont travaillé sur la valeur des paysages ruraux, et leur influence sur la localisation résidentielle. Même si le paysage (attrait pour les espaces ouverts, naturels) vient après les caractéristiques du logement, l'accessibilité, la qualité de l'école, des données personnelles, le prix du paysage correspond tout de même à 1 à 5% du prix du logement. Ils distinguent quatre niveaux de variables géographiques qui définissent la valeur économique des paysages³² :

- la couverture des sols : la forêt et l'agriculture ont globalement des prix positifs. Cependant des résultats montrent que pour une propriété donnée, la proximité de terres agricoles susceptibles d'être artificialisées provoque une moins-value. À l'inverse, une servitude de non-construction peut amener une plus-value. La valeur varie selon les contextes, selon les types de cultures, mais d'après une étude de Roe *et al.* (2004), l'agriculture a un rôle attractif dans la périurbanisation, et « il y a une substituabilité entre terres agricoles (qui ont une valeur esthétique et de non usage) et parcs publics (qui ont en plus une valeur récréative) ». Autre exemple concernant cette fois-ci les bâtiments agricoles dans une étude sur le parc naturel d'Armorique où Dachary-Bernard (2005) conclut que

³² Cavailhès *et al.*, 2009. « Valeur des paysages ruraux et localisation résidentielle » in *Politiques agricoles et territoire*, coord. Aubert, Piveteau, Schmitt, éditions Quae, 2009

l'intégration dans le paysage de ces bâtiments a de l'importance pour les visiteurs qui seraient prêt à payer pour l'améliorer, ainsi que pour voir la lande boisée...

Les espaces agricoles en périphérie de ville ou dans la ville représentent donc une « plus-value », un impact favorable sur l'attrait du périurbain. L'attrait sera d'autant plus important que ces espaces agricoles sont accessibles, et ne sont pas perçus uniquement comme privés : faciliter l'accès à des chemins autour des exploitations, aménager des vues sur les cultures quand c'est possible (comme cela a été fait à Périgny-sur-Yerres). Une plus-value a été observée en Rhône-Alpes par Lecat (2003) pour les maraîchages en particulier, qui sont justement la culture principale en Amap.

- les indices d'écologie des paysages : ils correspondent à la composition paysagère. Les prix sont positifs quand on a des formes paysagères complexes, opposées, fragmentées, cloisonnées, de type mosaïques, (Cavaillès *et al.* (2006)). Or, les paysages dessinés par le remembrement et la modernisation de l'agriculture sont uniformisés. Quelle contribution potentielle des exploitations en Amap ? de petites exploitations diversifiées qui contribuent à complexifier les formes.

- la distance entre les habitations et des objets particuliers : la proximité d'espaces verts récréatifs est valorisée, sauf en cas de surfréquentation. Les effets de la distance s'effacent rapidement. Dès 10 ou 100 mètres de distance, la vue ne donne plus lieu à une valorisation (Cavaillès *et al.* (2006)). Les bénéfices de la proximité d'espaces verts, de forêt et de l'agriculture sont donc très localisés. Pour ce qui est des espaces agricoles, à nouveau on conclue que l'anticipation du risque de conversion des terres à un usage urbain dévalorise le bien immobilier. Le prix hédoniste de la vue sur des forêts proches est de 800 euros à l'are, mais seulement 12 euros pour l'agriculture.

À partir de ces considérations, divers modèles intéressants au regard de la composition et la construction du périurbain ont été créés. Ainsi, Turner (2005) considère un espace périurbain qui croît par l'arrivée de nouveaux habitants. Un terrain entouré de sites vacants ou agricoles aura un « bonus d'utilité » pour l'habitant, qui disparaît si des sites construits l'entourent. Ainsi, à une certaine distance de la couronne résidentielle habituelle aucun ménage ne souhaite s'installer, laissant vides des parcelles. Les parcelles suivantes seront occupées par des habitants qui trouveront à nouveau le bonus d'utilité lié à la parcelle vacante. Le phénomène se reproduit, conduisant sans maîtrise à l'élaboration d'un périurbain « en pointillés ». Pour préserver l'espace agricole, certains chercheurs préconisent l'identification des terrains inoccupés au sein d'espaces urbanisables (et donc le plus souvent délaissés par l'agriculture), pour favoriser leur occupation et réduire les besoins d'artificialiser de nouveaux terrains au dépens de surfaces agricoles. Cette notion d'interstice se retrouve dans le modèle élaboré par Cavaillès *et al.* (2004) qui considère un espace composé de « sites urbains hiérarchiquement urbanisés » (de la métropole centrale aux villages périurbains), et de sites « ruraux » procurant des aménités « vertes » dans les espaces inoccupés par le bâti (hiérarchisés en square, jardins publics, parcs, golfs, agriculture, forêts).

- le volume scénique des paysages (ampleur du champ vu, surfaces occupées par différents usages, compositions paysagères) : les différentes études montrent (aux Etats-Unis) l'importance de la vue sur la nature, les préférences pour les espaces ouverts et naturels.

Les études sur l'attrait des paysages ruraux et leur influence sur les stratégies de localisation résidentielles et donc la valeur des biens immobiliers ont certainement inspiré les promoteurs immobiliers qui font appel au réseau des Amap pour obtenir des références techniques : ils souhaitent monter des opérations qui contiennent des champs. Les acteurs publics ont à peine commencé à se saisir de la question que déjà les promoteurs privés sont à la recherche de nouveaux produits pour répondre à une demande qu'ils anticipent. De telles initiatives seront-elles en définitive favorables ou défavorables au maintien d'espaces ouverts agricoles en ville ? L'expérience des projets nous le dira, mais peut-être que la multiplication d'initiatives privées, même à but lucratif dans le cas des promoteurs, témoignant d'une demande, encouragera une prise en charge par les pouvoirs publics plus engagée (financièrement) et plus efficace.

Par le maintien et le développement d'une agriculture périurbaine, les exploitations en Amap sont un des moyens de préserver des espaces ouverts qui contribuent à conserver l'identité du périurbain comme espace de transition entre ville et « nature ». Par l'appropriation que le partenariat solidaire peut générer, les Amap de faire de l'agriculture périurbaine une agriculture urbaine.

3 LES AMAP COMME CIRCUIT COURT SPECIFIQUE DANS LE PERIRURBAIN

Il existe de nombreux types de circuits courts se caractérisant par une relation directe entre producteurs et consommateurs, dont certains existent depuis des siècles, les marchés étant à l'origine de la fondation de bien des villes. Les Amap attirent l'attention grâce à leur nouveauté, mais ce n'est pas juste un phénomène parmi d'autres qui témoignent d'un intérêt croissant pour la qualité des aliments et d'un besoin de retourner à l'origine de notre alimentation et de se détourner des systèmes de distributions habituels déshumanisés, ou incarnation d'un modèle économique que certains refusent.

Le système des Amap se distingue des autres circuits courts par un mode d'échange très particulier : solidarité à l'année, coups de main sur l'exploitation, qui donne lieu à une interconnaissance forte entre les individus les plus impliqués dans la vie de l'Amap. Surtout, les Amap sont le support d'une expression citoyenne : action directe d'urbains en faveur d'une agriculture respectueuse de l'environnement. De la même manière que les projets agriurbains (dans lesquels les Amap pourraient prendre place) permettent la mise en place de projets de territoire intégrant l'agriculture, les Amap permettent de mettre en place des projets d'intérêt général qui s'imposent à des acteurs publics ou à des logiques privées, et contribuent à impliquer les citoyens dans la gestion de leur territoire de manière consciente. Cette particularité se reflète dans le discours de l'animatrice du réseau : la fin en soi n'est pas la multiplication du nombre d'Amap, mais la diffusion d'une nouvelle vision de l'agriculture que les urbains intègrent à leur mode de vie, et défendent activement : pression politique, consommation engagée, solidarité envers les agriculteurs mis en difficulté par le marché, implication financière au sein de Terre de liens par exemple, mise à disposition de terrains agricole.

3.1 De la cohabitation à l'interconnaissance

Faute d'échanges entre agriculteurs et communes (qui sont toujours difficiles), toute forme d'intégration de l'agriculture à la ville est évincée et réduisant la relation entre ville et espaces agricoles au règlement du partage du sol. Un rapport conflictuel qui étant donné la faiblesse de la valeur économique de l'agriculture pour la ville, prolongera la dynamique actuelle au recul de l'activité agricole dans le périurbain.

Le mode de partenariat établi entre consommateurs et agriculteurs permet de supprimer les difficultés de cohabitation entre les deux visions souvent opposées des agriculteurs et des citoyens du rôle de l'espace agricole dans la ville. En instaurant (dans l'idéal) un climat de confiance, et un sentiment de solidarité entre les deux parties, les Amap aident à la réduction des problèmes habituellement liés à une cohabitation difficile : l'espace agricole n'est plus seulement pour les uns un espace de production mais aussi espace d'échange, pour les autres il n'est plus seulement espace naturel et de loisir qui agrémentent le paysage urbain, mais aussi lieu de travail et source de sa propre alimentation pour les consommateurs. Cette convergence des points de vue, et des intérêts à préserver les espaces agricoles favorise l'émergence de projets communs, et le partenariat entre différents types d'acteurs contribuent à légitimer les demandes.

Les urbains ne sont plus acteurs seulement de la ville, et les agriculteurs de la « campagne », mais les deux concourent à une gestion de l'interpénétration complexe de ville et d'espaces ouverts qui font références à la nature.

L'autre spécificité des Amap concernant les relations entre individus par rapport aux autres circuits courts est l'interconnaissance entre consommateurs, qui ne sont plus seulement des clients d'un même producteur, mais membres d'une même association. Le système contribue à tisser des liens dans le quartier, des relations de proximité, qui n'existent pas ou peu dans d'autres modes de distribution.

Ces liens peuvent n'être que superficiels, c'est le cas pour une partie des amapiens qui vient chercher son panier mais ne s'investit pas dans la vie de l'association, mais ils conduisent parfois à d'autres engagements (au sein de Terre de Liens par exemple), d'autres systèmes de partage : j'évoque à nouveau l'exemple des jardins partagés de Belleville, nés à l'initiative d'amapiens.

Les Amap sont aussi un lieu de dialogue, un lieu de transmission d'idées, qui ferait, comme le souhaite l'animatrice du réseau Amap-IDF, des individus des citoyens engagés pour défendre ce que d'autres négligent (comme les enjeux environnementaux ou sociaux), au profit d'intérêts surtout économiques.

3.2 De petites surfaces produisant un environnement sain

L'intérêt des Amap par rapport à d'autres systèmes de production agricole réside dans sa capacité à s'insérer dans la ville, à utiliser des espaces délaissés. Certes, il peut y avoir des coûts importants de dépollution ou autres, mais la possibilité pour des activités maraîchères de se contenter de quelques hectares (1,5 ou 2 hectares suffisent) pour être viables économiquement facilite l'accès (pour autant que les outils visant à rétablir un prix du foncier proche du prix agricole aient été utilisés) à des interstices urbains, et demande un investissement de départ moins important que pour de grandes surfaces. L'utilisation de méthodes manuelles et l'absence de produits nuisibles pour un environnement urbain (pesticides, herbicides, mais par contre utilisation de purin et d'engrais naturels : à savoir du fumier), la faible mécanisation, peuvent permettre de contourner les difficultés courantes des agriculteurs périurbains en matière de déplacement, et de conflits avec les urbains.

Destiner un interstice urbain à un espace ouvert agricole de type Amap, c'est aussi y amener de l'emploi agricole, et réduire les frais d'entretien par rapport à des espaces verts. Au delà de l'Amap, se pose toujours la question de la rémunération des services d'entretiens et environnementaux rendus par l'agriculteur. Cette nouvelle mission qu'on lui attribue (par des contrats de culture exploitant/collectivité ?) peut représenter pour l'agriculteur une nouvelle reconnaissance de son métier, qui contribuerait à le sortir de la posture défensive que beaucoup d'agriculteurs adoptent. C'est d'autant plus important que d'après Fleury (2002) : « la faisabilité d'une agriculture urbaine requiert l'adhésion des agriculteurs à un projet négocié et implique de créer les conditions de relations contractuelles entre élus, agriculteurs et les usagers » De gestionnaire de la nature, il deviendrait partiellement gestionnaire de la ville, et son activité serait pleinement intégrée à la ville, en faisant une agriculture urbaine.

3.3 La légitimité de l'agriculture périurbaine par le soutien des urbains

La force que représente potentiellement le mouvement des amap pour répondre aux enjeux du périurbain, c'est l'engagement citoyen qui y est associé. L'appropriation, l'invention d'une identité qui reconnaît l'agriculture participe pleinement de la mise au jour d'une territorialité spécifique, de l'émergence de nouveaux acteurs, qui expérimentent des modalités inédites de gouvernance fondées sur la négociation et le contrat entre les différents acteurs souvent regroupés en associations.

De ce point de vue, les Amap sont très proches des projets agriurbains, sauf qu'elles ne s'appuient pas sur un territoire reflétant le consensus d'habitant, mais sur des projets localisés selon les opportunités qui peuvent motiver les citoyens du territoire concerné à s'investir dans un projet qui concerne son cadre de vie.

Dans un milieu urbain, où l'agriculteur est souvent vu comme un acteur « extérieur » à la ville, le soutien d'une association de consommateurs permet de lui donner la crédibilité qu'on lui refusait

auparavant. Le développement du réseau des Amap, et son affirmation en tant qu'interlocuteur pour les pouvoirs publics donne encore une autre dimension aux pressions associatives, en soulignant que c'est l'objectif, l'investissement d'une communauté de gens qui défendent des valeurs et un projet de société, et non pas la somme de quelques intérêts privés sur un territoire.

Les Amap, les projets agriurbains touchent encore une population peu nombreuse, et c'est un travail de longue haleine que de faire entrer dans les esprits l'agriculture urbaine comme une fonction à part entière de la ville : une fonction économique, d'aménagement du territoire, paysagère, sociale, environnementale. Un premier pas consisterait certainement à changer de vocabulaire, en cessant d'opposer agriculture et urbanisation, dans les discours et les zonages en particulier, afin que l'agriculture entre dans le projet urbain, ce qui semble être le seul moyen pour permettre à l'agriculture, et donc aux espaces ouverts autres que les espaces verts, de subsister en ville et de maintenir l'identité du périurbain. Des contradictions disparaîtraient alors : conserver des espaces ouverts en ville peut paraître s'opposer aux politiques de densité, à moins que l'on ne considère l'agriculture comme une fonction urbaine, voir un équipement à part entière qui participe de la densité urbaine.

À force de projets, de négociation, de paroles d'électeurs relayées auprès des pouvoirs publics, il est possible que les Amap joue un rôle dans la prise en compte plus volontaire et efficace des enjeux notamment sociaux et environnementaux du périurbain.

CONCLUSION

Dans le contexte actuel de l'agriculture, celui d'une remise en cause progressive de la PAC et des modes de productions qu'elle a générés, le mouvement des Amap, parce qu'il propose un mode de production économiquement, socialement et environnementalement durable, conduit à une réflexion très intéressante quant à l'avenir de la région Île-de-France. Le Conseil Régional d'Île-de-France, où les Verts ont un poids important, souhaite en effet privilégier un développement durable de la région, et pose les questions dans le SDRIF qu'il a élaboré de la préservation des espaces ouverts agricoles notamment dans le périurbain pour répondre à des enjeux de sécurité alimentaire, de préservation de la biodiversité, de lutte contre l'étalement urbain, de maintien d'un cadre de vie...

Si le modèle des Amap est pertinent et correspond à des volontés politiques (ou du moins des paroles), son impact ne pourra devenir considérable que si le réseau continue de se développer. Pour cela, les Amap doivent être soutenues par les pouvoirs publics, à travers des mesures et des aides concrètes : aides financières de la part de l'Europe, de l'État, des collectivités, mais aussi en terme de politique d'occupation des sols. L'accès au foncier pour l'installation d'exploitants à des prix agricoles dépend en grande partie des zonages des plans d'urbanisme, que peuvent compléter des dispositifs tels que les Zones agricoles protégées, les Périmètres régionaux d'intervention foncière par exemple. Les Amap et leurs partenaires ont à première vue des moyens propres d'agir, par la mise en place d'une ferme couveuse, l'achat groupé de terres agricoles louées à des agriculteurs. Toutefois, on remarque que le réseau des Amap, qui est à l'origine et en charge de ces projets, est très étroitement dépendant des financements publics, de la Région en particulier.

La survie du mouvement paraît liée à l'engagement des citoyens qui pourrait être éphémère, même si cela semble peu vraisemblable compte tenu de la tendance actuelle à un accroissement des préoccupations environnementales qui s'est démontré lors des dernières élections européennes. Elle est aussi dépendante des volontés politiques, qui apparaissent favorables (évolution progressive de la PAC vers des mesures de développement rural et agro-environnementales), dans les discours politiques sur le développement durable, mais qui se traduisent par peu d'investissement.

Le problème posé est la grande variété des enjeux, des initiatives citoyennes à encourager, et la dispersion des fonds entre les différentes actions, mesures, politiques. C'est celui également de gouvernance : ainsi, la Région, qui mène une politique ambitieuse en matière de développement durable, se retrouve confrontée au refus du maillon supérieur, l'État, qui empêche la validation du nouveau SDRIF.

Malgré les difficultés du mouvement des Amap à se développer, il se fait de mieux en mieux entendre, et est de plus en plus sollicité pour son expertise, pour proposer des projets innovants, et tend à devenir un interlocuteur sur les questions du maintien des espaces ouverts périurbains ou de l'agriculture durable.

Si le mouvement des Amap est amené à prendre une place plus importante dans le jeu d'acteurs concernant la gestion de l'espace périurbain par les espaces ouverts, qui serait légitimée par le soutien actif de citoyens-citoyens de plus en plus nombreux, il pourrait être un des moyens de faire émerger des projets de territoire intégrant l'agriculture comme agriculture urbaine. Il montre aux consommateurs qu'ils peuvent s'impliquer pour défendre certaines valeurs, de défendre un cadre de vie, et réintroduire la démocratie dans la gestion de l'urbanisation. Retravaillant le rapport de la ville à la nature en travaillant les liens entre agriculteurs et citoyens, les Amap encouragent ces derniers à réfléchir et s'investir, concernant les enjeux de l'agriculture dans le périurbain que sont la sécurité alimentaire, la préservation de la biodiversité, la réduction de l'impact de l'artificialisation des sols sur les risques d'inondation, la préservation de l'identité et de l'attractivité du périurbain, ou encore l'approfondissement ou la reconstitution du lien social de proximité.

Ainsi, au côté des projets agriurbains (desquels elles pourraient faire partie), les Amap *sous condition* du développement de son réseau et *via* son développement soutenu par les pouvoirs publics, pourront agir sur le territoire, et influencer les différents acteurs, dont ceux même qui les soutiennent. La petite taille des exploitations en Amap, et la vocation sociale de l'association (lien social, solidarité) en font le type d'agriculture qui s'insérerait certainement le mieux dans les interstices de la ville.

Les Amap sont donc un levier potentiel pour faire émerger une nouvelle agriculture, aux vertus à la fois économiques, sociales et environnementales, une agriculture multifonctionnelle intégrée au projet de ville, en tant qu'outil de limitation de la construction (pour ne pas dire urbanisation), autant que garant du cadre de vie périurbain et facteur d'appropriation par la pratique des espaces ouverts en partenariat avec le monde agricole.

La suite de l'histoire des Amap est une question de volonté politique...

BIBLIOGRAPHIE :

- Auber F., Piveteau V., Schmitt B., coordinateurs. *Politiques agricoles et territoires*. éditions Quae, 2008
- Bernard C., Dufour A., 2005. « L'agriculture périurbaine : des représentations sociales très contrastées dans les coteaux du Lyonnais » in *Les Cahiers de la Multifonctionnalité*, n°8.
- Berriet-Sollic M., Guérin M., Aubert F., 2006. "Les interventions des régions et des départements dans le développement agricole et rural." *Ingénieries-EAT*, n° spécial, 131-143
- Bidet E., 1997. *L'économie sociale*. Le Monde-Editions, Bruxelles.
- Cavailhès J. (dir.), Joly D. (dir.), 2006. *Les paysages urbains et leur prix*. Presses universitaires de Franche-Comté, Besançon.
- Cavailhès J., Frankhauser P., Peeters D., Thomas I., 2004. Where Alonso Meets Serpinski : An Urban Economic Model of a fractal Metropolitan Area. *Environment and Planning. A*, 36.
- Dachary-Bernard J., 2005. Une évaluation économique du paysage. Une application de la méthodes des choix multi-attributs aux Monts d'Arée. *Économie et statistiques*, 373.
- Fleury A., Donadieu P., 1997 « De l'agriculture péri-urbaine à l'agriculture urbaine ». *Le Courrier de l'Environnement* n°31
- Fleury A. 2000. « Les nouveaux rapports ville/campagne dans l'espace périurbain. » *CR Académie agriculture*. 86.
- Fleury A. coord. 2005. « L'agriculture périurbaine », *Les Cahiers de la multifonctionnalité*, Numéro 8
- Hervieu B. 2002. « La multifonctionnalité de l'agriculture : genèse et fondements d'une nouvelle approche conceptuelle de l'activité agricole ». *Cahiers Agriculture* n°11.
- Lamine C., Perrot N. 2008. *Les AMAP : un nouveau pacte entre producteurs et consommateurs ?* » Éditions Yves Michel
- Lecat G., 2003. *En quoi le cadre de vie rural contribue-t-il à expliquer les prix fonciers dans les espaces périurbains ?* Université de Bourgogne, Inra-ESR, Enesad, Dijon.
- Le Jeannic T., 1997. Trente ans de périurbanisation : extension et dilution des villes. *Économie et statistiques*, 307.
- Maréchal G., 2008. *Les circuits courts alimentaires : bien manger dans les territoires*. Editions Educagri.
- Muchnik J., 2002. « Les Syal : intérêt, approche, interrogations. » *Colloque Syal*, Cirad-Inra.
- Mundler P., 2007. « Les Associations pour le maintien de l'agriculture paysanne (AMAP) en Rhône-Alpes, entre marché et solidarité » *Ruralia*, 2007
- Poulot M., 2006. « Les programmes agri-urbains en Île-de-France : de la « fabrique » de territoires périurbains ». *Colloque à l'Université de Montréal, La dynamique des territoires en milieu périurbain et le patrimoine naturel et culturel*.
- Resquier-Desjardins D., 2002. « Les systèmes agroalimentaires localisés en Amérique latine : un facteur de compétitivité de l'agro-industrie rurale sur des marchés globalisés ? » *Économie et sociétés*, 9-10.
- Roe B., Irwin E.G., Morrow-Jones H.A., 2004. The Effects of farmland, Farmland Preservation, and other Neighbourhood Amenities on Housing Values and Residential Growth. *Land Economics*, 24.
- Turner M.A., 2005. Landscape Preferences and Patterns of Residential Development. *Journal of Urban Economics*, 57.
- Rouillé d'Orfeuil H., 2002. *Economie, le réveil des citoyens*. La Découverte, Paris.
- Daniel H., 2009. « Agriculture en zones périurbaines et biodiversité. Approche écologique ». *Actes du colloque de l'INRA, les Carrefours de l'Innovation agronomique : l'agriculture périurbaine*, 5 mai 2009.
- Talagrand M., 2007., « *L'agriculture, un enjeu de la construction des territoires de périphérie*

métropolitaine ? Représentations et stratégies des acteurs de la Plaine de France”. Mémoire de master Urbanisme et territoires, IUP

Document Régional de Développement Rural (DRDR) Ile-de-France FEADER 2007-2013

Schéma directeur de la Région Île-de-France, 2008, approuvé mais non encore validé par le Conseil d'État

Stratégie de développement rural nationale

Plan national de développement durable

Document stratégique 2007-2013 de la DRIAAF.

Larcher G. 1999. Rapport du Sénat : « L'avenir des espaces périurbains ».

Terre de liens, 2008. *Favoriser l'accès collectif et solidaire au foncier et au bâti en milieu rural et périurbain en Île-de-France : État des lieux, articulation des interventions foncières avec Terres de Liens, appui à l'installation*. Rapport d'étude intermédiaire.

Sites internet :

Le réseau francilien des AMAP : amap-idf.org

Réseau national des AMAP : www.reseau-amap.org ou alliancepec.free.fr

Réseau des Amap en Provence : www.allianceprovence.org/

FEADER : <http://www.europeidf.fr/fr/feader/presentation/pdrh/index.html>

PDRH : <http://agriculture.gouv.fr/sections/thematiques/europe-international/la-programmation-de-developpement-rural-2007-2013>

Manifeste des verts européens : www.verts-europe-sinople.net/IMG/pdf_MANIFESTE_DES_VERTS_EUROPEENS_2009.pdf

Tableau des figures

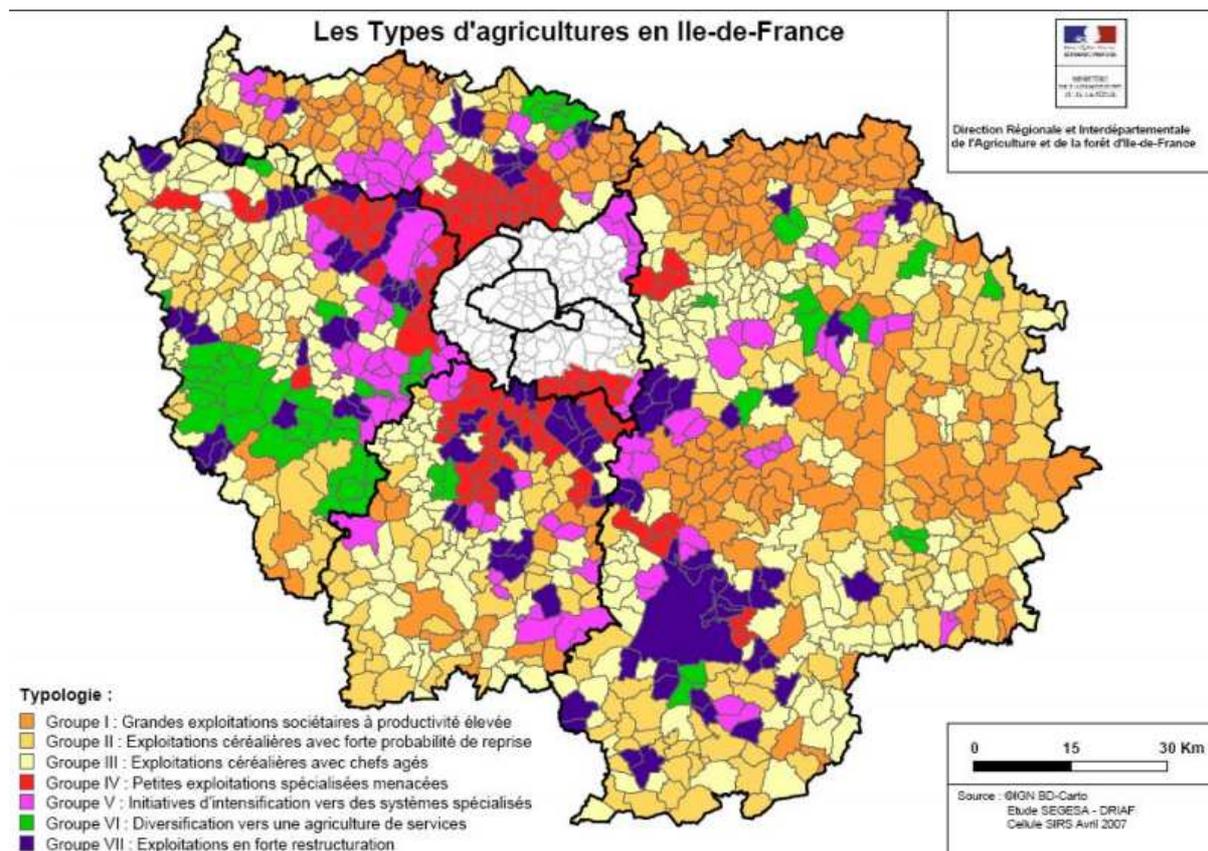
<i>Figure 1 : la Charte des Amap</i>	p. 4
<i>Figure 2 : Carte du nombre d' Amap par région en France début 2009</i>	p.5
<i>Figure 3 : Les dix principes de la charte de l'agriculture paysanne</i>	p.6
<i>Figure 4 : les 3x3 engagements en Amap</i>	p.13
<i>Figure 5 : Synthèse des mesures du règlement du PDRN</i>	p.24
<i>Figure 6 : Carte des orientations du SDRIF de 2008 en faveur de la préservation de la biodiversité et des espaces ouverts.</i>	p.29
<i>Figure 7 : Carte de la ceinture verte</i>	p.30
<i>Figure 8 : tableau des principaux outils de préservation et valorisation des espaces ouverts</i>	p.43

<i>Figure 9 : Carte de destination générale de la région Île-de-France (SDRIF de 2008)</i>	p.46
<i>Figures 10 et 11, représentation des espaces ouverts dans le périurbain</i>	p.51

ANNEXES :

Annexe 1 :

Dans la Ceinture verte, on remarque la prédominance des petites exploitations spécialisées menacées en rouge, à l'Est une forte proportion d'exploitations agricoles céréalières dont la pérennité est menacée par l'absence de repreneur. Sur les communes en violet, l'agriculture tend à la reconversion vers des cultures spécialisées (produits frais).



source : site internet de la DRIAAF

Annexe 2 :

Voici un relevé des 20 Amap parisiennes recensées sur la carte interactive du réseau des Amap d'Île-de-France début 2009. On a restitué le nom de l'Amap, le lieu de la distribution et la ou les communes de production, la distance par la route entre les deux, et on précisé si les exploitations sont conventionnées bio. Cet ensemble de données n'est pas représentatif de la région Île-de-France qui compte 100 Amap de plus environ. On remarquera le type de lieu d'accueil (café, bar associatifs, locaux associatifs, au domicile d'un particulier...), une grande diversité dans l'éloignement de producteur à consommateurs, et une majorité des producteurs associés sont certifiés bio (les autres peuvent l'être sans certification, ou avoir des pratiques excluant les intrants chimique, Etc., selon ce qui a été négocié avec les producteurs en début de contrat).

1. Batignolles Paris 17. Pont Cardinet, ancienne gare des marchandises 147, rue Cardinet -> Le Fayel (60)
= 77 km
AB

2. Haricot Magique. La coopérative (café associatif) 7, rue Lagille 75018 -> Rivecourt (60)

= 67 km

3. Amap de la butte. Local du secours populaire français, 10 rue Montcalm 75018 -> Mareil sur Mauldre (78) 95450 ABLEIGES
= 42 km
AB

4. Goutte d'or. Le « XONGA BAR » 4, rue Affre 75 018 -> Cergy (95)
= 33 km
AB

5. La belle vie. Café aux sportifs/la belle vie, 121 rue du faubourgs St Martin (10e)-> Provins (77)
= 90 km
AB

6. Amap de l'Ourcq. Espace Riquet. 53, rue Riquet 75019 -> Margny les Compiègne (60)
= 78 km

7. Les Mauvaises herbes des buttes. L'imprimerie, centre social des fêtes 75019. 168 rue de Crimée - Place des Fêtes
-> Dollo (77)= 110 km (œufs)
-> Dormelles (77)= 94 km (produits secs ou transformés, légumes),
-> Vaux Sur Lunain (77) = 108 km (fruits)
AB

8. La cagette de Belleville. Centre d'animation de la place des fêtes, 2-4 rue des Lilas 75019
Lieu de production inconnu

9. Ménilmontant. Café Lou Pascalou. 14, rue des Panoyaux 20e -> Héricourt sur Thérain (60)
= 111 km

10. Réunion Père Lachaise. 20, rue Ligner 75020
-> Grumesnil (76) = 120 km
-> Ferrières en Bray (76) = 100 km
-> St Denis les Rebaix (77) = 74 km
-> Osmoy Saint Valery (76) = 147 km

11. Trognons de la Nation. Association Soleil, 37 rue Crozatier, 75012
-> Saint Mars Vieux Maisons (77) = 85 km
-> Grisy-Suisnes (77) = 31 km
AB

12. Patates Douz'. Relai 59, 12 rue Hector Malot. 75012 -> Villers St Barthelemy (60)
= 90 km
AB

13. AMAP des Feuillantines. Centre culturel de la clef, 21, rue de la Clef, 75005 -> Villers St Barthelemy (60) = 88 km
AB

14. Consom'Solidaire (site Albert) 24 rue Albert 75013
Lieu de production inconnu

15. Consom'Solidaire (site Moulinet) 25 rue du Moulinet 75013
-> Monistrol d'Allier (43) (produits laitiers) = 537 km
-> Réau (77) = 38 km
-> Savigny sur Clairis (89) = 117 km
-> Soisy sur Ecole (91) = 45 km
AB

16. Traverse. Salle associative, 35 rue Saint Gothard 75014 -> Egreville (77)
= 94 km

17. Moulin des lapins. Café associatif - Le moulin à café, rue Moulin des Lapins 75014 -> Dollot (89) =
106 km
Egreville (77) = 94 km
AB

18. Lapereaux des Thermopyles. Château Ouvrier, 69 rue Raymond Losserand 75014
-> Noizay (37) = 221 km (viande, œufs)
-> Meaux (77) = 50 km

19. AMAP des Volontaires. Foyer de Grenelle, 17 rue de l'Avre 75015 -> Vienne en Arthies (95) = 57
km
AB

20. AMAP Ronde. Radio France - 116 avenue du président Kennedy 75016 -> St Rémy l'Honoré (78)
= 38 km
AB

Résumé :

Les Associations de Maintien de l'Agriculture Paysanne (Amap) sont un partenariat solidaire entre un agriculteur et des consommateurs. Le premier s'engage à fournir chaque semaine des paniers de biens alimentaires produits selon une agriculture respectueuse de l'environnement et à taille humaine pour chaque membre de l'Amap, en toute transparence. Les seconds paient par avance leur part de récolte pour toute l'année et sont solidaires en cas d'aléa naturel, à un prix rémunérateur pour l'agriculteur, et juste pour lui-même.

Ce mode de circuit court apparu au début des années 2000, s'insère dans le contexte d'une Politique Agricole Commune qui se renouvelle, et d'émergence de comportements qui se disent « responsables », « équitables ».

L'agriculture associée aux Amap, parce qu'elle se contente de petites surfaces lui permettant de s'insérer dans le tissu urbain, parce qu'insérée dans le projet urbain elle prend une valeur sociale et environnementale : maintien du cadre de vie périurbain, préservation de terres fertiles proches des bassins de consommation, lutte contre l'étalement urbain, est l'un des outils qui pourraient permettre de répondre aux enjeux récemment identifiés de l'espace périurbain francilien.

Nombreuses sont les politiques et les outils qui pourraient permettre le développement du réseau des Amap, et donc de ses impacts territoriaux, mais leur mise en action est timide, faute de volonté politique. L'implication citoyenne en faveur de ce mouvement (et à l'origine de ce mouvement), reste probablement la seule façon de faire entendre des propositions qui réfléchissent non pas seulement aux enjeux économiques de court et moyen termes qui priment encore le plus souvent, mais aussi aux enjeux économiques, sociaux et environnementaux à long terme.

Mots clés :

Amap, agriculture, citoyen, circuits courts, périurbain, Politique Agricole Commune, politiques, projet de territoire.